

PIERRE CHAUNU, ALFRED SAUVY, GERARD CALOT,
ANNIE LESUR, JACQUES GODFRAIN, ALAIN MADELIN,
CHRISTIANE PAPON, JEAN-YVES LE GALLOU

LE DEFI
DEMOGRAPHIQUE
EMOGRAPHI
MOGRAPHI
GRA
RAP
RA
A

CLUB DE L'HORLOGE



LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Toutefois, compte tenu de l'importance du sujet traité pour l'avenir de notre pays, le Club de l'Horloge est très favorable à la reproduction et à la diffusion de tout ou partie des textes contenus dans cet ouvrage sous réserve d'une demande d'accord préalable.

CLUB DE L'HORLOGE
24, rue de Monttessuy - Paris VII^e
551-35-21

PIERRE CHAUNU, ALFRED SAUVY, GERARD CALOT,
ANNIE LESUR, JACQUES GODFRAIN, ALAIN MADELIN,
CHRISTIANE PAPON, JEAN-YVES LE GALLOU

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

CLUB DE L'HORLOGE

1979

Des mêmes auteurs
(ouvrages récemment parus)

Gérard CALOT

La mesure des phénomènes démographiques, Population.
tion.

Pierre CHAUNU

Le sursis, Robert Laffont.
La France sans avenir, Calmann-Lévy.

Alfred SAUVY

La tragédie du pouvoir, Calmann-Lévy.
Le coq, l'autruche et le bouc émissaire, Grasset.

Pierre CHAUNU, Alfred SAUVY, Gérard-François DUMONT,
Jean LEGRAND

La France ridée, Le Livre de Poche (Pluriel)

LE CLUB DE L'HORLOGE

Les Racines du Futur, Masson
La Politique du vivant, Albin Michel.

SOMMAIRE

Pierre CHAUNU

La crise démographique française. 9.

Gérard CALOT

Les politiques démographiques étrangères. 27.

Alfred SAUVY

Natalité et aménagement du temps. 43.

Annie LESUR

Ecole et famille. 59.

Débat

Jacques GODFRAIN

Assurer la continuité de la nation. 75.

Christiane PAPON

Projet pour les femmes françaises. 85.

Débat

Jean-Yves LE GALLOU

Pour une loi d'orientation sur la population
et la famille. 101.

Alain MADELIN

Une politique démographique pour la France. 111.

Conclusion



I

LA CRISE DEMOGRAPHIQUE FRANÇAISE

M. Pierre CHAUNU
Professeur à la Sorbonne

Le témoignage de la durée.

Je vais vous présenter des images et c'est absolument nécessaire ; vous savez peut-être que je suis un littéraire de formation et que l'on se méfie beaucoup des littéraires, avec raison parfois... Le point de vue que je vais vous présenter est celui d'un historien ; vous entendrez ensuite M. Gérard Calot qui est incontestablement l'homme au monde le mieux informé en la matière, et nous entendrons M. Alfred Sauvy qui est bien sûr le plus grand démographe vivant à l'heure actuelle. Par conséquent, mon propos sera modeste, c'est un propos d'historien : je vous apporte simplement le témoignage de la durée.

Il est bien évident que nous nous situons dans l'espace-temps : il y a deux milliards cinq cents millions d'années que la vie se situe dans l'espace-temps et que la condition sine qua non de notre existence ici est la traversée de la mémoire. Il y a bien évidemment une relation tout à fait profonde, tout à fait organique entre l'histoire et la démographie. Dans une certaine mesure, l'histoire est la démographie du passé, et la démographie est ce qui permet de construire l'histoire de demain.

C'est une première remarque absolument ridicule et stupide, je vous prie de m'en excuser ; j'en ferai une seconde et je passerai à des choses plus sérieuses.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

Mémoire génétique et mémoire culturelle.

La seconde remarque, c'est que nous avons, nous les hommes, deux mémoires : comme tous les êtres vivants, nous avons la mémoire génétique dont nous n'avons pas à nous occuper directement, qui nous a construits tels que nous sommes ; mais nous avons une autre mémoire, et cette mémoire nous l'avons depuis au moins les ramapithèques, au moins depuis dix millions d'années, et c'est une mémoire culturelle. Il est bien évident que cette mémoire culturelle, nous avons à la « porter », cela veut dire que nous avons à retransmettre le message culturel.

Je dirai que le fait que nous avons à retransmettre le message culturel commande en quelque sorte la notion même d'optimum démographique. Il est bien évident que dans la pyramide des âges, vous avez ce qu'on pourrait appeler les « locuteurs » et les « locutés ». Ceux qui sont chargés d'émettre, de transmettre, de tendre le relais, et ceux qui sont la génération montante et qui prennent le relais.

Alors, pour que ce passage se fasse bien, il importe qu'il y ait un certain rapport entre la génération qui va disparaître et la génération qui monte.

Bien sûr, au cours de l'histoire, ce rapport n'a pas toujours été optimum, c'est possible, mais je crois que l'on voit très nettement la règle. L'idéal, c'est qu'il y ait sensiblement un peu plus de locutés que de locuteurs.

Si vous avez le phénomène qui s'est produit il y a quelques années dans le tiers-monde et qui est d'ailleurs en train de s'auto-réguler, à l'heure actuelle, si vous avez le phénomène de l'explosion, vous avez une entrave mais je dirai que, vers le haut, vous ne risquez pas de voir le fil casser.

Par contre, si vous avez — et j'emploierai une image extrêmement simple — à faire passer dans cinq cents mille cerveaux le message d'un million de cerveaux, vous n'y parviendrez pas et c'est pourquoi, au cours de l'histoire, à chaque fois que des phénomènes de ce type se sont produits, vous avez eu ce phénomène d'implosion qui a dû se produire.

Mais en vérité, nous n'en savons rien ou nous savons très peu de choses, et je terminerai les considérations

générales par une boutade pleine de sagesse que j'emprunterai à Raymond Ruyer qu'un certain nombre de gens ici connaissent bien : le premier des anti-paradoxes de Princeton est que la stérilité — et j'ajouterai, heureusement — n'est pas héréditaire.

Alors, par définition même, les gens qui sont ici sont issus de parents, et ceux qui peupleront la terre demain seront issus de parents. La question est naturellement de savoir de quels parents ils seront issus...

Voilà, en quelque sorte, mon introduction.

Un phénomène sans précédent.

Alors, qu'est-ce que je fais ici ?... Je suis historien et je peux simplement vous apporter ce témoignage. Le phénomène que nous vivons depuis dix ou quinze ans est, à proprement parler, un phénomène sans précédent. L'histoire n'a pas dans son grenier, dans sa mémoire, et je dirai pour la raison que je viens de vous expliquer, elle n'a pas le souvenir de quelque chose de comparable.

Ce que nous vivons est donc sans précédent et ceci implique que les solutions, si elles existent, sont aussi sans précédent. Ce n'est pas en bricolant des solutions du passé que vous arriverez à nous sortir de la boucle implosive dans laquelle nous nous sommes imprudemment engagés.

Le phénomène auquel nous assistons est donc sans précédent, et ce phénomène est sans précédent pour trois raisons.

Il est sans précédent à cause de sa masse, à cause de son ampleur et à cause de la rapidité avec laquelle il se produit.

Il est sans précédent par sa nature, parce que, contrairement à ce que vous avez peut-être entendu dire quelquefois, le phénomène que nous vivons à l'heure actuelle n'est absolument pas dans la suite de ce que le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle ont connu, parce qu'il existe une barre, qui est la barre des 2,1 par femme ; je crois vraiment que lorsque vous êtes en dessous de cette barre — et je vous dirai pourquoi — vous êtes dans un système algébrique lorsque vous avez franchi le zéro : vous êtes véritablement

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

en présence d'une situation, d'une structure, où tous les signes s'inversent.

Et puis enfin — et j'essaierai de vous dire pourquoi — parce que nous avons constitué une boucle implosive et que si nous ne brisons pas cette boucle, c'est elle qui nous brisera.

Alors comme je suis, je vous l'ai déjà dit, un historien, donc plus ou moins un littéraire et avec une petite tentation de philosophe, j'ai préféré vous montrer des images parce que, concernant les chiffres, les images que je vais vous montrer, vous pourrez discuter sur mon interprétation, mais vous ne pourrez pas discuter sur leur réalité objective.

Je vais donc vous montrer un certain nombre de graphiques que nous avons construits selon une notion très simple que M. Calot ne contestera pas, qui est tout simplement les naissances réduites par femme. C'est un chiffre extrêmement pratique, un chiffre peut-être moins abstrait que le coefficient net de reproduction.

Vous savez que dans les pays industriels, arrivés au niveau où nous sommes, il faut en moyenne entre 2,10 et 2,15 enfants par femme pour que la génération soit remplacée. Evidemment, au cours de l'histoire, ce chiffre n'a pas toujours été aussi bas et vous savez d'autre part qu'il est impossible, théoriquement, en raison de la masculinité des naissances et de la circulation automobile, d'envisager de descendre en dessous de 2,10. Par conséquent, vous avez un plancher que vous ne pourrez jamais crever.

Et j'ajouterai que si, par impossible, vous pouviez demain choisir le sexe des enfants, alors ce serait beaucoup plus catastrophique que les 106 garçons pour 100 filles. Winston Churchill disait : « Dieu dans son infinie sagesse ayant jugé bon de faire naître 106 garçons (et j'ajouterai, 106 poulets et 106 petits veaux) du sexe masculin, pour 100 du sexe féminin... » Vous savez que c'est la Belgique qui donne la meilleure réponse avec 122 naissances masculines pour 100 féminines... Et vous avez dans certains pays 200 naissances masculines pour 100 naissances féminines, et ceci, Mesdames, hélas en grande partie à cause du choix des femmes.

Par conséquent, heureusement nous n'avons pas, pour

LA CRISE DEMOGRAPHIQUE FRANÇAISE

le moment encore, cette possibilité. Cela nous compliquerait la tâche sensiblement.

Malheureusement, cette petite différence entre les naissances fait qu'en aucun cas, quoi qu'il arrive, jamais deux enfants ne permettront de remplacer la génération ; nous avons atteint maintenant le seuil de 2,1, et dans les meilleures conditions, ceci constitue un mur et nous savons que ce mur nous ne pourrons jamais le briser, nous ne pourrons jamais le franchir.

Tout non-né correspond à un adulte mort.

Je dis donc que c'est un phénomène qui est en train de se déployer, qui est sans précédent, et je vous donnerai simplement la dimension du phénomène par deux notions : en l'espace de douze ans à peu près, douze à treize sur le quart du monde le plus industriel, la fécondité a baissé de moitié. Europe occidentale et orientale, Union soviétique, Etats-Unis, Canada, Japon, et ce que l'on appelait jadis les Dominions outre-mer.

Vous avez là à peu près 81 % du potentiel économique et vous avez 97 à 98 % du potentiel d'innovation. A l'heure actuelle, cette partie du monde, ce milliard cent millions d'hommes, qui possède si inégalement les responsabilités planétaires, à l'heure actuelle, cette partie de la planète est à 1,85 enfants par femme ! Par conséquent, voilà la dimension. Et depuis quatre ans et demi, il a manqué en gros seize à dix-sept millions de naissances, simplement pour que soit remplacée la génération sur ce quart de planète.

Ceci représente une fois et demie les pertes de la guerre de 1914-1918 et la moitié des pertes de la guerre de 1939-1945. Parce que tout « non-né » en dessous de la ligne de flottaison correspond exactement à un adulte mort !

Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Or, rien ne prouve que ce phénomène soit arrivé à son terme. Je vous expliquerai, à la fin, pourquoi à mon sens il ne peut pas s'arrêter tout seul. Je prends deux exemples :

L'année dernière, nous avons cru pouvoir respirer. Il s'est produit quelque chose aux Etats-Unis et, mon Dieu,

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

en France, il semblait que nous nous étions arrêtés sur le 1,85 ou peut-être même 1,87. Or, aux Etats-Unis, en 1978, les naissances seront beaucoup plus basses qu'elles ne l'ont été non seulement en 1977, mais en 1976, la fécondité a à nouveau fléchi. Et en France, je vous annonce que l'indice ville — comme d'ailleurs nous l'avions prévu nous depuis longtemps — l'indice-ville est plus mauvais que celui de 1977, plus mauvais que celui de 1976, plus mauvais que celui de 1975. C'est le plus bas jamais observé !

Le phénomène a donc repris, et j'en ai parlé tout à l'heure avec M. Calot : il se trouve que nous aboutissons au même résultat, nous attendons 730 000 naissances, c'est-à-dire que nous serons, pour l'année 1978, à 1,81 enfants par femme...

Le phénomène a repris logiquement, normalement, puisque de toute façon il n'est pas encore arrivé à son terme en Allemagne fédérale, et rien n'indique qu'il doit y parvenir tout de suite ; en Allemagne fédérale, par conséquent, le phénomène continue.

Nous avons donc une réduction de moitié.

Malheureusement, avec 1,85 et même 1,34 en Allemagne et 1,25 pour les femmes allemandes du nord de l'Allemagne, nous ne sommes pas au creux de la vague !

Alors, pour que vous ne croyiez pas que je vous chante la chansonnette, je vais vous montrer un certain nombre d'images et vous verrez apparaître un certain nombre de pays.

Ne comptez pas trop sur les méditerranéens !

Là, vous avez les naissances réduites par femme ; vous avez la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne fédérale. Vous notez simplement la belle plongée !

— Vous avez ici le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et vous voyez que même la vieille Europe catholique méditerranéenne suit la pente ; et encore, pas besoin de vous dire qu'en Italie, aujourd'hui, en 1978 (et ça ne fait pas tellement de bruit) l'Italie va nous rattraper et même va se trouver vraisemblablement au-dessous de nous ! Cela

LA CRISE DEMOGRAPHIQUE FRANÇAISE

veut dire : ne comptez pas trop sur les Méditerranéens pour venir à la rescousse !

— Voilà les pays du Nord : Finlande, Danemark, Norvège, Suède ; pour la Finlande, ça baisse depuis, mais je n'ai pas refait le graphique : l'année 1978 est vraiment très mauvaise.

Après vous avoir montré les petits, je vais vous montrer les grands :

— là, l'Union soviétique, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, donc les deux principaux pays industriels du monde.

— Australie, Canada, Japon... Je dirai que c'est tout à fait symptomatique et fort intéressant : vous voyez bien l'ensemble et vous constatez la baisse de plus de moitié. Vous remarquez que les Etats-Unis, le Canada, sont partis de presque 4 enfants par femme et sont maintenant à 1,7...

Très intéressant graphique, vous avez une espèce de « main dans la main » entre Japon et Australie... Lorsque vous voudrez faire intervenir la densité, pour expliquer le phénomène, vous vous rappellerez le Japon des rizières et l'Australie des kangourous !

— Ici, vous avez un certain nombre d'autres pays : la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Je vous fais remarquer que nous avons prolongé exprès un peu notre graphique, nous le faisons commencer en 1930, afin que vous puissiez voir la crise de la dépression économique et la crise de la guerre ; vous voyez que l'Allemagne en 1945 — pour les jeunes gens qui sont ici je rappellerai qu'en 1945 il s'était passé des événements extérieurs assez perturbants pour l'équilibre de l'Allemagne — et vous voyez que la situation de l'Allemagne en 1945 était comparativement du gâteau par rapport à la situation actuelle.

Là, vous avez la France et ses voisins, Pays-Bas, etc., pour vous montrer que les petits pays ne sont pas mieux lotis que les grands.

— Et puis ici, vous avez les pays de langue allemande. Ce qui vous prouve que, bientôt, il faudra apprendre le turc plutôt que d'apprendre la langue de Goethe.

— Et puis vous avez ici une lueur d'espoir, un espoir qui nous vient du froid. Il y a beaucoup de choses en ce

moment qui nous viennent du froid ! Eh bien, vous avez un certain nombre de pays qui ont redressé la situation. Je reviens de l'Allemagne de l'Est et j'ai été frappé de voir ce qui se passait, je me suis entretenu avec les dirigeants de ce pays : il semble qu'ils aient effectivement obtenu quelques résultats.

Il s'agit donc véritablement d'un phénomène immense !

Je voudrais simplement vous montrer une pyramide des âges, qui est celle de l'Allemagne fédérale. Puisqu'on nous parle beaucoup du modèle allemand, voilà le modèle allemand. Je précise d'ailleurs que j'ai été trahi par le dessin, parce que, justement, j'avais voulu faire apparaître les naissances non allemandes. Figurez-vous qu'il y a douze ans, il n'y avait pratiquement pas de naissances étrangères en Allemagne fédérale. Or, à l'heure actuelle, il y a 580 000 naissances allemandes, à comparer aux 1 100 000 d'il y a douze ans. Et sur les 580 000 naissances, si vous défalquez — comme vient de le montrer un très bel article du démographe allemand Schwartz paru dans le dernier numéro de *Population*¹ — les naissances non-allemandes, vous êtes au-dessous de 500 000 ! Si bien que, de 1966 à 1978, l'Allemagne fédérale est passée de 1 100 000 naissances allemandes à un peu moins de 50 000 naissances allemandes. Ceci vous donne 1,38 ou 1,39 enfants par femme pour l'ensemble de l'Allemagne Fédérale, et c'est un phénomène qui est loin d'être arrêté ; je précise même que si vous prenez la moitié du nord de l'Allemagne, vous voyez apparaître non plus le 1,25 ou 1,28 enfants par femme allemande, mais pratiquement — en même temps que dans certaines grandes villes — 1 enfant par femme et même, pour certaines grandes villes de l'Allemagne du Nord, le 0,8 enfant par femme que j'avais annoncé il y a déjà dix ans, ce qui est tout à fait logique.

Dans certaines villes allemandes, vous avez donc 0,8 enfant par femme et, par conséquent, vous avez là ce que donnerait l'Allemagne du Nord, à l'heure actuelle en équilibre, puisque vous pouvez avoir un équilibre déclinant. Ce simple fait vous fait constater, entre autres choses, que vous avez pratiquement 51 % de gens de plus de 55 ans,

1. Numéro de juillet à octobre 1978.

et comme vous le voyez, il est donc urgent d'étudier l'abaissement de l'âge de la retraite ! Bon. C'est le monde dans lequel nous sommes et ceci est extrêmement important.

La situation française ne se régulera pas toute seule.

Le fait très grave, c'est que la France se trouve dans une situation qui est une situation moyenne, avec 1,85 enfants par femme au début de l'année, 1,81 en 1979 vraisemblablement ou même à la fin de l'année, ce qui nous donnera 1,81 ou 1,82 dans la meilleure hypothèse pour l'année 1978. Vous êtes très exactement au milieu de la pente et il est donc tout à fait normal et logique de considérer que cette situation est transitoire et qu'à moins, naturellement, de faire intervenir quelque chose, cette situation ne se régulera pas toute seule.

J'en arrive à mon deuxième point et je vais vous le présenter avec des images. C'est tout simplement un siècle d'histoire de la France, présenté de la manière suivante :

— Vous avez ici le nombre d'enfants nécessaires pour remplacer la génération, et vous avez le nombre d'enfants réalisés par femme, année par année, au cours de la période qui va de 1880 à 1978. Ceci est très important et c'est mon second point. Je vous ai dit qu'il y avait changement de nature, et depuis 1965 en effet nous sommes entrés dans un phénomène qui est de nature tout à fait différente du phénomène bien connu du XIX^e siècle.

Que s'est-il passé au XIX^e siècle ?... Vous avez eu un ajustement progressif de la natalité sur la mortalité et, heureusement, sinon, bien sûr, nous aurions explosé. Dans un certain nombre de pays les choses ne se sont pas mal passées. Dans certains pays, il y a eu retard de la natalité sur la mortalité et explosion. C'est le cas de l'Angleterre, grâce à quoi vous avez pas mal « d'english speaking people » à travers le monde, pas simplement en Angleterre. Et puis, vous avez le cas de la France qui, elle, je dirai, a ajusté trop court et qui, par conséquent, a fait galoper en quelque sorte sa natalité en avant de sa mortalité, et voilà ce que cela a donné...

Vous constatez qu'à partir de 1885 et de 1885 à 1914 la

France est un petit peu en dessous. Nous avons d'ailleurs représenté une deuxième ligne qui correspond au coefficient net de reproduction de 0,90 ; si vous voulez, il y a un premier clignotant, qui est à 1,0 et puis franchement le clignotant rouge « Attention, danger ! » qui est à 0,90. Vous remarquez que jusqu'en 1910, la France n'est jamais en dessous de 0,95. Elle ajuste mal, elle ajuste un peu en dessous, mais elle est presque au compte.

Je vous ferai remarquer également qu'en 1916, naturellement pour les très jeunes gens il s'est passé un phénomène très légèrement perturbant. Je suis né après 1916, mais à côté de Verdun... Et vous voyez qu'il y a vraisemblablement un lien de cause à effet entre le 1,21 qui serait pour Hambourg un succès à l'heure actuelle, et les événements qui se passaient ; et maintenant si vous prenez la France de 1920 à 1940, qui nous a toujours été présentée et à juste raison comme la grande malade, vous voyez la situation : elle est toujours au-dessus de 0,90, c'est-à-dire qu'elle est toujours dans une situation plus brillante que la situation actuelle, par conséquent, sans même tenir compte des incidents des derniers mois qui montrent que nous sommes en train de crever un plafond !

D'autre part, je tiens à vous faire remarquer une chose fort importante, qui, pour moi, constitue véritablement une clé d'explication, et je m'étonne qu'il faille que ce soit un pauvre type de littéraire comme moi qui soit assez stupide pour insister sur une notion aussi évidente ; et c'est pourquoi je préfère au coefficient net de reproduction les naissances cumulées par femme : en 1880, les Françaises ont 3,3 enfants ; en 1885, elles en ont 3 et ce n'est plus tout à fait suffisant pour remplacer la génération. Mais prenez la France catastrophique de 1920, et surtout celle de 1930 à 1940 : vous avez 2,1 à 2,2 enfants par femme. Cela veut dire que la France continue, je dirai, à ajuster trop rapidement sa fécondité sur les possibilités de la médecine de l'époque.

Mais supposez, par impossible, que la France soit restée à 2,15 par exemple, qui a été le chiffre le plus mauvais, celui de 1935, eh bien on pouvait imaginer — et finalement c'est ce qui s'est produit, beaucoup plus tôt que prévu, grâce à la révolution des antibiotiques — on pouvait imaginer que le moment viendrait et ce moment est venu où cette fécondité assurerait au moins la croissance zéro.

C'est la raison pour laquelle le chiffre de 2,10 constitue véritablement la ligne à partir de laquelle tous les phénomènes changent de sens. Il est évident que, quoi qu'il arrive, lorsque vous êtes à 1,85, rien ne peut faire que vous n'ayez pas une population déclinante, avec des problèmes énormes concernant la retransmission du message et tout phénomène aboutissant à l'allongement de la vie, qui serait, bien sûr, un phénomène extrêmement bénéfique sur le plan individuel, devient dans ces conditions un phénomène nocif, un phénomène toxique quant au corps social.

Quand vous êtes à 1,85, tout allongement de la vie humaine aboutit non pas à vous rapprocher du remplacement, mais à surcharger tout simplement votre corps social de non producteurs, de non actifs, et par conséquent à vous mettre dans une situation plus fragile encore.

C'est la raison pour laquelle toute comparaison qui est faite entre une situation qui est celle du monde industriel actuel, très exactement (et il n'est pas exclu que les parties les plus industrialisées du tiers-monde nous rattrapent dans cette situation), c'est-à-dire toute comparaison entre les situations d'en dessous de 2,10 et les situations d'ajustement trop rapide qui fut celle de la France, ou celle de l'Angleterre, mais au-dessus de 2,10, montre qu'il y a véritablement, comme vous pouvez le voir, entre ces phénomènes un changement de nature.

C'est ce changement de nature que je voudrais évoquer maintenant dans un troisième point qui va être bref.

J'en ai fini avec les images. J'aurais pu vous en présenter d'autres, mais je pense que cela suffit.

La boucle implosive.

J'en viens simplement pour terminer à ce que j'appellerai « la boucle implosive ». Qu'y a-t-il de radicalement neuf, et qu'est-ce qui fait que, quelle que soit la dose d'aspirine que vous administrez au malade, vous ne le guérez pas ?... Si vous voulez le guérir, si vous estimez que la vie vaut la peine d'être vécue (c'est un problème d'ordre métaphysique), il faudra faire autre chose qu'une médication de morphine ou même d'aspirine. C'est ce que j'appelle « la boucle implosive ».

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

En 1970, dans tous les pays industriels, et je prends l'exemple de la France — M. Calot ne me contredira pas parce que je tire ces données de la revue *Population* et qu'il veille à ce que *Population* ne publie que des choses extrêmement sûres et extrêmement vérifiées — donc en 1960, dans toute la France, un certain nombre de sondages sont faits auprès des populations, bien sûr, et aussi auprès des jeunes accouchées. Je passerai rapidement sur les premiers, c'est une chose traditionnelle : en gros, autour de 1960, les Français et les Françaises faisaient à peu près 2,8 enfants et quand vous leur demandiez ce qu'ils voulaient, ils vous donnaient une réponse qui était autour de 2,8 ou 2,9.

Donc, en 1960, avant la « révolution contraceptive », vous arriviez à cette situation vraiment paradoxale, mais faussement paradoxale : c'est que les populations faisaient, grosso modo, le nombre d'enfants qu'elles voulaient, à condition bien évidemment de ne pas les faire quand elles le voulaient. C'était évidemment la règle d'or.

Ce qui veut dire que certains, qui en auraient voulu trois, en avaient quatre, parce que la méthode Ogino n'est pas absolument sûre, surtout quand on envisage, au fond de sa conscience, qu'après tout ça ne serait pas tellement une catastrophe si ça venait comme ça, « sans réfléchir », comme dit Mme Bretecher, dans un jour de lucidité, dans le *Nouvel Observateur*. Et naturellement, il y en avait qui en voulaient deux et qui en avaient zéro...

C'est grâce à cela que vous arriviez à cette chose extraordinaire qui fait que — dans la mesure où je sais, d'ailleurs, qu'avant 1960 les séries sont insuffisantes — qui fait que vous avez une corrélation extrêmement étroite entre le désir d'enfants et le nombre d'enfants actualisés dans les pays industriels.

Voilà ce que la prétendue « révolution contraceptive » a détruit... pour la raison suivante. En 1960, les Françaises font 2,8 enfants ; vous interrogez les jeunes accouchées, vous demandez : « Cet enfant-là, l'avez-vous désiré ? » Vous avez 51 % de oui et 49 % de non.

Sur ces 49 %, vous demandez : « Si vous aviez eu le moyen de l'éviter, l'auriez-vous évité ? » Par un miracle extraordinaire, qui prouve que quatorze millions de neu-

rones fonctionnent, quelquefois correctement, je vous donne la réponse : elle était « bien sûr, on l'aurait évité. » C'est à ne rien y comprendre, n'est-ce pas !

Donc, si vous appliquez le résultat de l'enquête de 1960 à la situation actuelle, vous avez le passage de 2,8 à 1,4.

C'est pourquoi je suis étonné de pouvoir lire dans certains cas, sous certaines plumes — elles ne sont pas ici représentées — que, véritablement, le chiffre de 1,4 rencontré en Allemagne est un chiffre aberrant, parfaitement farfelu, non significatif et qui était un accident qui se réglerait tout seul !

Il était programmé dès 1960 ! Donc, vous pensez : c'est rassurant, vous allez vous arrêter sur 1,4. Eh bien, non, parce que, depuis 1960, (je schématise), je pourrais en faire la démonstration dans le détail mais j'ai presque dépassé mon temps, depuis 1960, toutes les enquêtes vous montrent : premièrement, que quel que soit le niveau de la fécondité ou de la natalité, la fécondité a baissé de moitié en douze ans, sauf en France, qui est un cas relativement favorable, mais il a baissé de plus de moitié aux Etats-Unis et au Canada, et il a baissé de moitié en Allemagne, donc vous pouvez accepter mon approximation.

Deuxièmement, quel que soit le niveau de fécondité, vous avez toujours la même réponse à peu de chose près : vous avez la moitié d'enfants non désirés. C'est logique et normal, pour la raison suivante :

Saint-Thomas d'Aquin, qui est mort depuis maintenant 704 ans, aurait dit la chose de la manière suivante et comme c'est une structure très importante pour la pensée de l'Occident, je reprendrai cette formule de Saint-Thomas d'Aquin : « La nature des hommes (avant la révolution contraceptive) est d'être féconds... » et pour ne pas être féconds, il faut donc faire quelque chose de ponctuellement positif.

Le discours accompagnateur de la révolution contraceptive.

La révolution contraceptive correspond très exactement à la mise en circulation, en 1960, de l'Enovid, aux Etats-Unis, première présentation de la pilule. Je précise tout

de suite qu'il s'agit d'un médicament fort anodin, qui peut-être fort utile dans certains cas, puisque c'est aussi un médicament contre la stérilité ; ce qui est grave, c'est le discours accompagnateur.

Que dit le discours accompagnateur ? Il a fini par programmer cette notion que dans la surnature du civilisé vous avez en quelque sorte comme commune donnée la stérilité et que pour ne pas être stérile, il fallait faire quelque chose. Je schématiserai alors de la manière suivante :

Je vous ai dit tout à l'heure que vous aviez deux mémoires, une mémoire génétique et une mémoire culturelle. Vous avez aussi deux cerveaux, un cerveau profond et un cerveau superficiel. Dans l'ancien système, qui a duré 40 000 ans, c'est le cerveau profond qui commandait à la reproduction et le cerveau superficiel pouvait, en quelque sorte, la maîtriser.

A partir du moment où vous avez, grâce à une technique tout à fait remarquable d'ailleurs, encore qu'elle soit dangereuse quand on en abuse, lorsque vous avez fait passer la stérilité au niveau de la structure biologique profonde de votre être, il faut qu'il y ait une procédure engagée par le cerveau superficiel pour entamer la naissance.

C'est la raison pour laquelle, depuis 1965, dans toutes les courbes on voit éclater une divergence jamais observée. Jusqu'en 1965, en gros, dans les pays industriels, les populations actualisaient les enfants qu'elles avaient désirés. A l'heure actuelle — et nous avons observé en France d'ailleurs que le nombre d'enfants désirés qui était passé de 2,9/2,8 à 2,4, était remonté à 2,6/2,7 récemment, mais cela ne s'est absolument pas marqué par une remontée sensible des naissances — vous avez un décrochement extrêmement profond entre les enfants fabriqués et les enfants prétendument désirés.

Si vous voulez la clé de ce problème, je vous dis : tournez-vous vers l'Italie. Il y a quelques mois, deux sondages ont été faits en Italie : le premier demandait aux femmes italiennes ce qu'elles pensaient de l'avortement ; elles ont répondu massivement que l'avortement était une forme de l'assassinat avec préméditation. Ce qui me paraît parfaitement logique et cohérent et qui montre encore une fois que certaines structures tiennent bien. Et puis, deuxième question : est-ce que vous pensez vraiment que

l'on peut mettre un enfant au monde dans le monde actuel ? Et la réponse est venue, massive, absolument écrasante : naturellement, non ! Je crois que là vous touchez très profondément la mécanique implosive dans laquelle vous êtes entrés.

Alors, ai-je besoin de dire qu'à l'heure actuelle vous avez un arsenal complet ; cet arsenal comprend :

En premier lieu, la contraception hormonale ; je précise ceci, qui est de la petite histoire, pour la France : croyez-vous qu'il y avait besoin en France de voter la loi Neuwirth pour qu'un médecin puisse inscrire sur une ordonnance un produit qui, après tout, peut être un produit contre la stérilité ? Il y avait besoin, bien sûr, de faire de la publicité pour que cette possibilité soit largement connue.

A partir de là, dès que la contraception hormonale a été votée dans un pays, afin de réduire le fléau qu'est l'avortement, immédiatement vous avez eu la loi qui libéralise l'avortement. On est pour le libéralisme.

En troisième lieu, comme naturellement la contraception est mal supportée, il faut recourir à l'avortement, et comme l'avortement est mal supporté — ce n'est pas le docteur Henriot qui me contredira — vous avez la stérilisation.

A l'heure actuelle, vous avez 25 % de la population en âge de procréer, aux Etats-Unis, qui est stérilisée. Et comme il est prouvé qu'au bout d'un certain temps la stérilisation entraîne une chute de l'appétance sexuelle, eh bien je dirai que, véritablement, le cercle est bouclé sur le zéro, qui est le zéro de la vie et le zéro du désir. Voilà la situation.

Je ne suis donc pas surpris de constater que jusqu'à ce jour il n'y ait pas eu de mouvement de reprise. En réalité, je tiens à donner tout de suite le fond de ma pensée et de mon propos. Je viens de prendre une fois de plus la responsabilité, devant les gens du Club de l'Horloge, d'apparaître comme un obscurantiste.

Nous n'avons pas eu le temps de réponse.

En vérité, je ne suis pas tellement un obscurantiste et en ce qui concerne notamment le processus de la révolu-

tion hormonale, nous avons seulement demandé que l'on marque des étapes et que l'on prenne son temps. Les sociétés humaines sont capables de tout accepter, à condition que vous leur donniez un temps de réponse. Le drame, c'est que nous n'avons pas eu le temps de réponse.

C'est précisément parce que ces armes nouvelles — qui je le précise, peuvent être extrêmement positives — ont été mises en place exactement comme un projet Manhattan ou un projet Apollo, comme si le sort de l'humanité dans l'instant en dépendait, et le sort de l'humanité, certes, en dépend, mais c'est comme le passage algébrique, sauf que c'est exactement l'inverse de ce qui avait été prévu et attendu qui s'est produit : ça n'a pas eu d'effet sensible sur le tiers-monde, ça a eu un effet catastrophique sur le monde qui l'avait programmé. Je ne vous le dissimulerai pas, je pense profondément que cela nous prouve qu'il y a une certaine logique à l'intérieur de ce monde et qu'il est normal, si vous voulez, qu'ayant craché très fort en l'air, ça nous revienne dessus... vous m'excuserez, en vertu d'une formule mathématique qui devait s'écrire, dans ma jeunesse : $1/2$ de GT^2 .

Le grand Lénine, quand il ne savait que penser — ça lui arrivait souvent — écrivait un ouvrage qu'il intitulait : *Que faire ?* Que faire ?... Tout ce que je peux vous dire c'est qu'il ne sera pas facile de s'en tirer ! Ça doit quand même être possible. La preuve en est que dans les pays de l'Est, on a fait quelque chose. Je sais bien que les conditions sont sensiblement différentes, mais je tiens à dire une chose : c'est qu'en présence d'un cancer maintenant généralisé, vous ne vous en sortirez pas, même en augmentant les doses d'aspirine ! Il faudra par conséquent inventer. Et puisque nous avons inventé, sans marquer les étapes, la révolution contraceptive, il faut maintenant inventer sans marquer les étapes, la correction en faveur de la vie.

Malheureusement, nous n'avons pas de temps, il faudra agir tout de suite et agir massivement, si nous voulons survivre.

Je voudrais quand même faire une ultime suggestion, parce qu'encore une fois j'ai joué le rôle des affreux, des méchants, des horribles, et je vais vous présenter une solution d'affreux, de méchant et d'horrible.

LA CRISE DEMOGRAPHIQUE FRANÇAISE

Je vais à nouveau vous montrer le graphique sur la France et, à partir du graphique sur la France, je vous ferai une suggestion respectueuse, s'adressant à Messieurs les députés et sénateurs ici présents :

Voilà la France. Comme vous le voyez, il s'est produit ici un formidable phénomène, de 3 à 1,84. Que s'est-il passé ?... Il s'est passé beaucoup de choses, mais j'observe qu'il y a une cause à laquelle on ne pense pas en général, et c'est pourquoi finalement la révolution contraceptive est plus difficile à dominer que vous ne le croyez.

En effet, tout dépend de la manière selon laquelle vous obtenez le chiffre fatidique de 1,84 ou de 2 et quelques.

De 1920 à 1940, 67 % des Français de moins de 20 ans étaient issus de familles de 3, 4 et $N + x$ enfants. Si bien qu'avec un coefficient de suite, fût-il insignifiant, le système portait en lui sa propre auto-régulation.

Le plus clair de la situation actuelle, c'est que nous avons un éventail qui se referme sur le 1 et sur le 2 et que dans la mesure où vous avez un système plus homogène que le système ancien, il a beaucoup moins de possibilités naturelles de s'autoréguler, parce que même si le coefficient de suite est très faible il existe quand même et par conséquent rappelez-vous une chose : c'est que, par définition, les gens qui n'ont pas d'enfant n'ont pas de descendants et que ceux qui n'ont qu'un enfant, ont finalement, socialement et sociologiquement, très peu de descendants. Or, parmi les jeunes, ce sont quand même des gens qui ont des parents et qui souvent ont même des frères et des sœurs, qui indiquent que, pour eux, la devise de la République, complétée en 1848, a un sens ; parce que, véritablement, la fraternité, dans un pays où il n'y a que des fils uniques, est une notion assez difficile à faire comprendre. Bon. (*Applaudissements*). Et par conséquent, vous n'avez pas cet élément correctif.

Alors, je propose à Messieurs les députés et sénateurs une solution qui, éventuellement, respecterait au maximum la liberté, et je suis frappé de voir que, par une sorte de pudeur curieuse, cela n'est dans aucun système ; en fait, c'est la raison profonde de la situation en Allemagne et en Amérique...

Casser la tirelire pour favoriser la vocation de parents.

Vous voyez apparaître la vocation de « non parents » ; c'est parfait, je l'accepte. Mais pourquoi ne pas favoriser par des moyens économiques massifs l'apparition de la vocation véritable de parents ? de vrais parents. Cela suppose que vous cassiez la tirelire, éventuellement pour 10 ou 15 % de la population. Après tout, si vous voulez avoir des retraites, si les Allemands veulent avoir des retraites, ce sont des retraites que les Turcs et les Pakistanais seront venus leur payer sur leur territoire... sans aucun problème d'ordre politique, cela va sans dire.

Alors, je vous propose éventuellement, au nom de la liberté, de faire en sorte que ceux qui ont la vocation de transmettre généreusement la vie ne soient plus désormais les cireurs de bottes et les traîne-godillots de ceux qui ont choisi autre chose, c'est-à-dire, finalement, de ne pas s'inscrire dans l'espace-temps.

Il est bien évident qu'il nous reste peu de temps. Nous avons deux milliards et demi d'années derrière nous, mais je suis pleinement rassuré et je tiens à vous rassurer : l'aventure humaine continuera, parce que, quoi qu'il arrive, dans un coin quelconque du tiers-monde, il y aura une souche qui repartira... Mais voyez-vous, parce que je suis un vieil homme, parce que j'ai eu pas mal d'enfants, et pour beaucoup d'autres raisons, au fond de mon cœur et de moi-même, je préférerais quand même que ceux qui verront la suite des événements soient ceux qui ont pas mal contribué à faire de nous ce que nous sommes, et ceux qui sortent de ces pays de l'Europe, de cette Méditerranée basculée vers le nord où il y a 9 000 ans, dans le Sud-Liban, pour la première fois, on a inventé l'agriculture, l'agropastorale, et où il y a un peu plus de 3 000 ans, dans ce Liban aujourd'hui massacré, on a inventé l'alphabet.

C'est un rêve, et je reconnais que si je croyais à la raison raisonnable, il aurait peu de chance d'être réalisé !

Je vous remercie. (Vifs applaudissements).

II

LES POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES ETRANGERES

M. Gérard CALOT,
Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques

— Mesdames et Messieurs, M. le Professeur Chaunu vient de nous dire que Lénine aurait exprimé, dans une phrase, qu'il n'est pas facile de s'en tirer, ce qui correspond un peu à ma situation maintenant, car je ne pourrai pas suivre le Professeur Chaunu sur les hauteurs de la passion où il nous a conduits.

Je vais seulement vous présenter quelques remarques de démographe sur cette évolution de la fécondité dont il est vrai qu'elle présente beaucoup de caractères inédits et, là-dessus, je rejoins le professeur Chaunu, tant en Europe occidentale et en Amérique du Nord, que dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est.

L'analyse des différences internationales dans ce domaine est capitale ; en effet, faute de pouvoir expérimenter à la manière du biologiste ou de l'agronome, le démographe doit se contenter, bien sûr, de mettre à profit les circonstances, les occasions que l'histoire ou la géographie lui offre pour essayer, à travers toutes les différences et donc les difficultés d'analyse, de déterminer, de comprendre les mécanismes de la nature, les liaisons causales en matière de fécondité.

La démarche qu'il convient d'adopter devant l'évolution récente et l'évolution à plus long terme, me paraît comporter quatre étapes :

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

En premier lieu, c'est la mesure du phénomène et l'exposé des faits. Comment appréhender ces évolutions ? Quels instruments d'observation utilise-t-on ? Quels sont les résultats de l'observation ? Que sait-on des évolutions anciennes et récentes selon les différentes catégories observables, les catégories d'âges, les catégories régionales, les milieux sociaux, les pays ? Selon quelles modalités la baisse récente s'est-elle réalisée ?

En second lieu, l'analyse causale : est-ce que les différences observées à travers les chiffres permettent de dégager ou non les traits généraux de la fécondité ? et surtout, de relier les inflexions, les changements, à des causes ou à des événements particuliers ?

Troisième domaine d'analyse : les conséquences, non seulement à court terme bien sûr, mais surtout essentiellement à long terme, puisque c'est dans le long terme que, fondamentalement, la démographie s'inscrit. La synthèse de cette réflexion sur les conséquences débouche ensuite sur l'appréciation qu'il convient de porter à l'égard des évolutions.

Enfin, quatrième domaine de réflexion : dans la mesure où cette synthèse sur les conséquences conduit à souhaiter un retournement des tendances spontanées, quels moyens peuvent être mis en œuvre qui permettraient de faire correspondre un objectif avec la réalité ? Quelle est la nature de ces moyens ? Quelle est leur légitimité ? Quels sont leurs effets secondaires et, enfin, quelle est leur efficacité ?

Je vais me limiter, faute de temps et en recoupant certains des aspects évoqués par le professeur Chaunu, je m'en excuse, aux points 1 et 4, c'est-à-dire l'exposé de la situation et les moyens, à la lumière des expériences française et étrangères.

Sur le premier point, vous me pardonnerez quelques développements de nature un peu méthodologique.

La théorie de la fécondité.

La fécondité, finalement, comment la mesure-t-on ? Evidemment, la chose la plus simple consiste à interroger un ensemble de femmes ayant atteint 50 ans, ayant terminé

LES POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES ETRANGERES

la période féconde de leur vie et à leur demander le nombre d'enfants qu'elles ont eus. On mesurera ainsi la fécondité par la proportion de celles qui n'ont pas d'enfant, ou qui ont un enfant, ou deux, et on résumera leur descendance par une moyenne : le nombre moyen d'enfants par femme, ce qu'on appelle la descendance finale : c'est le nombre moyen d'enfants qui sont nés au cours de l'existence de ces femmes.

Les inconvénients d'une telle mesure, qui ne souffre guère de contestation dans sa définition, sont principalement d'obliger à une observation extrêmement tardive et seulement lorsque les jeux sont faits ; mais d'autre part, lorsqu'on s'intéresse à une période déjà ancienne de la fécondité, on dispose d'informations sûres et incontestables. Actuellement, les femmes de cinquante ans sont nées en 1928 et elles ont eu l'essentiel de leurs enfants entre vingt et trente ans, donc entre 1958 et 1968, et la mesure de la fécondité se rapporte par conséquent à une période déjà ancienne. Pour pallier cet inconvénient, on essaie de recourir à une autre méthode de mesure.

Au préalable, je dois dire qu'il y a un équivalent de la descendance finale : au lieu d'interroger à cinquante ans un ensemble de femmes sur le nombre d'enfants qu'elles ont eus et d'en calculer la moyenne, on peut également, à chaque année de la période féconde de leur vie, établir ce que sont les taux de fécondité par âge, soit le rapport femme-enfants à vingt ans, à vingt-deux ans, à vingt-cinq ans, etc. L'addition de ces taux de fécondité qui représente le total d'enfants pour chaque femme, redonnera donc le même chiffre que la descendance finale.

Peut-on caractériser, du point de vue de la fécondité, l'année dernière ? Et qu'est-ce que cela voudrait dire ?

L'année dernière, se trouvaient en âge de fécondité des femmes très différentes : des femmes qui avaient déjà un passé, celles qui avaient trente ans, celles qui avaient vingt-cinq ans, qui avaient déjà un passé en matière de fécondité ; d'autres, au contraire, entraient dans la période féconde.

Peut-on déterminer un nombre d'enfants en 1977, alors qu'aucun ensemble de femmes ne peut connaître toute sa vie féconde, cette année-là ?

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

L'indicateur conjoncturel.

On sent bien qu'il y a là un problème, et pourtant on recherche un indicateur conjoncturel de ce que peut être la fécondité en 1977, et c'est là que les démographes ont mis au point un instrument qui consiste à établir ce que serait le nombre d'enfants si à chaque âge les comportements observés pendant l'année 1977 devaient se maintenir tout au long d'une vie féconde.

Prenons un cas volontairement caricatural : l'année 1916, dont a parlé le Professeur Chaunu, avec 1,2 enfants par femme. On calcule ce qu'aurait été la descendance d'un ensemble de femmes qui auraient vécu toute leur vie féconde pendant la guerre de 1914 et dans les circonstances précises de l'année 1916. On sent bien que là on aura un indicateur qui ne sera pas parfait, qui ne reflètera pas nécessairement de façon fidèle la réalité du moment. C'est un handicap, en matière de diagnostic démographique, parce que si cet indicateur de la fécondité, ce nombre des naissances réduites par femme, dont le professeur Chaunu a montré ce qu'avaient été ses évolutions, si cet indicateur fournit un reflet imparfait de la réalité, qui sera mesurée un beau jour par la descendance finale, alors attention aux erreurs de diagnostic et aux jugements qui pourront être portés sur la base de cet indicateur imparfait.

L'histoire de la fécondité en France.

Alors, quelle a été l'histoire de la fécondité en France ? Je remonterai à un siècle et demi, parce qu'antérieurement les données statistiques sont assez fragiles et surtout parce que, finalement, il y avait peu de choses à dire sur les changements en matière de fécondité. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, dans les pays d'Europe occidentale, la fécondité est une sorte de fatalité biologique, avec un nombre moyen d'enfants par femme de l'ordre de 4 à 5, qui correspondait à un équilibre fécondité-mortalité.

C'est en France, à la fin du XVIII^e siècle que l'on voit apparaître les premiers signes d'une baisse de la fécondité. En France, le phénomène de la baisse de la fécondité a été

LES POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES ETRANGERES

antérieur à la baisse de la mortalité, alors que dans d'autres pays elle a été légèrement postérieure, mais tous les pays d'Europe occidentale, tous les pays développés même, sont entrés dans ce processus avec des décalages plus ou moins grands.

Ce qui frappe, dans l'évolution de la fécondité, c'est l'extrême analogie entre tous les pays développés, malgré les décalages.

Pour la France, ce sont les femmes nées dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle qui ont enregistré les premières variations et le phénomène s'est très largement amplifié au cours du XIX^e siècle. Autrement dit, après le taux de 4 à 5 enfants par femme, la fécondité est tombée jusqu'à un minimum correspondant en gros aux femmes nées à la fin du siècle dernier, à 2 enfants seulement, et compte tenu des taux de mortalité de l'époque, ce nombre était inférieur au niveau de remplacement de la génération.

Ensuite, pour la France encore, on assiste à une remontée importante, et de 2 enfants par femme pour les femmes nées en 1900, on passe à 2,6 pour les femmes nées en 1930.

Ensuite, c'est le début de la chute en terme de descendance finale, que l'on peut évaluer à peu près, avec une certaine sécurité pour les femmes nées jusque vers 1950 ; elles ont vingt-huit ans, et compte tenu de leur comportement jusqu'à maintenant, on peut donner une estimation qui n'est pas trop fragile de ce que sera leur descendance finale : on peut dire qu'après le maximum de 2,6 atteint par les femmes nées en 1930, on devrait passer environ à 2,1 qui est le niveau de remplacement actuel et qui sera dans l'avenir le plancher du niveau de remplacement, on passera à 2,1 pour les femmes nées en 1950.

Ultérieurement, on ne peut pas dire, compte tenu des observations disponibles, ce que sera la courbe. On peut seulement indiquer que les tendances à la baisse sont soutenues, sont marquées, et que l'on va passer probablement en dessous de la ligne de remplacement.

Voilà pour la descendance finale.

Comment l'indicateur conjoncturel de la fécondité se compare-t-il à la descendance finale ?

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

Eh bien, plus ou moins bien et plus ou moins bien seulement, à la fois en niveau comme en tendance ; on observe des divergences. Par exemple, nous avons vu sur les graphiques du professeur Chaunu l'indicateur conjoncturel atteindre environ 3 enfants par femme en 1947, descendre à 2,7 puis remonter à 2,9 en 1964, et chuter très rapidement pour atteindre environ 1,8 en 1975, chiffre qui se maintient depuis deux ou trois ans.

Nous avons 2,7 qui correspondait au niveau des années 1950-55 et 2,9 en 1964. Mais ce sont des tendances qui n'ont jamais été observées par aucune génération ; ceci pour montrer, et je ne veux pas entrer dans le détail du pourquoi, que l'indicateur conjoncturel peut amplifier, peut exagérer l'importance des fluctuations.

Une situation inconnue en période de paix.

Autrement dit, je ne veux pas dire que nous ne sommes pas entrés dans une situation toute récente ; jamais dans une période de paix les indicateurs conjoncturels ne sont parvenus à des valeurs aussi basses qu'à l'heure actuelle. Le professeur Chaunu en a indiqué un certain nombre, sur lesquels je ne reviendrai pas. Ceci est indiscutable, jamais le chiffre de 1,4 n'a été vu en période de paix, jamais on n'a vu de chiffre inférieur à 1,7 en période de paix, sauf dans les années toutes récentes : l'Allemagne est à 1,4 environ depuis 1973, depuis cinq ans. Et si l'on fait des calculs concernant des sous-populations en Allemagne, pour les femmes de nationalité allemande en Allemagne du Nord, on aboutit à des chiffres inférieurs encore.

Autrement dit la situation est nouvelle, en termes d'indicateurs conjoncturels, c'est indiscutable, mais sur la base d'un indicateur qui demeure néanmoins un indicateur tout à fait fragile. Mon sentiment est que des valeurs aussi faibles que 1,4 ou 1,2, comme on en observe en terme d'indicateur conjoncturel, correspondent à des valeurs en terme de descendance finale, en terme de comportement réel, qui sont à la limite du plausible à l'heure actuelle, me semble-t-il ; nous n'avons pas de référence historique, le professeur Chaunu a eu raison d'insister là-dessus ; néanmoins, les minima que l'on a enregistrés dans le passé

et pour quelques générations seulement, sont de l'ordre de 1,8. Donc, descendre durablement à des valeurs aussi faibles que 1,4 est à la limite du plausible, me semble-t-il.

Je reviens sur la comparaison entre les différents pays d'Europe. En Europe occidentale, l'allure de la courbe de la descendance finale a été à peu près la même dans tous les pays, avec des décalages. Mais le minimum de deux enfants atteint par les femmes nées vers la fin du siècle dernier, a été sensiblement le même : 1,8 en Angleterre, 2 en France, autour de 1,8 également pour l'Allemagne et pour la Suède.

Ensuite, en Europe occidentale, dans tous les pays, on a enregistré une reprise pour les générations nées entre 1920 et 1930.

Le phénomène universel en Europe occidentale est la baisse, qui est claire en terme de descendance finale, qui amène les générations les plus récentes pour lesquelles on puisse faire un calcul à peu près sûr, au niveau du remplacement. Cette forme d'inflexion est à peu près commune à l'ensemble des villes.

A quelques mois d'intervalle...

En terme d'indicateur conjoncturel, les choses sont plus frappantes encore : à quelques mois d'intervalle, tous les pays d'Europe occidentale ont vu l'indicateur conjoncturel fléchir, selon des modalités qui ne sont pas radicalement différentes, certains pays étant plus en avance, avec une baisse un peu plus marquée, mais les similitudes l'emportent néanmoins sur les différences, largement.

Comment se situe la France dans ce concert général de l'Europe de l'Ouest ? Je reviendrai sur l'Europe de l'Est dans un instant.

La baisse, en France, a été un petit peu moins précoce, un peu plus tardive et un petit peu moins marquée. Le professeur Chaunu a donné des chiffres, je n'ai pas d'observation à formuler à cet égard.

Au début de la baisse de la fécondité, seuls les démographes ont été à même de repérer le phénomène. Pour-

quoi ? Parce qu'en terme de nombre absolu de naissances, un autre phénomène jouait dans le sens de la compensation, sur le nombre annuel des naissances, c'est en effet qu'en écho à la reprise des années 1946-47, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants augmentait d'une année à l'autre, en même temps que le nombre moyen d'enfants mesuré par l'indicateur conjoncturel baissait ; si bien que, grosso modo, le nombre absolu des naissances restait stable ou à peu près stable, et ce jusqu'en 1972.

L'opinion publique a été prévenue, et c'est dommage qu'elle l'ait été si tardivement, parce que le phénomène était décelable et avait été mesuré bien avant : l'opinion publique a été prévenue seulement à partir de 1973-74, lorsque les deux phénomènes ne se sont plus compensés. On a enregistré alors en l'espace de deux ans, de 1973 à 1975, une diminution extrêmement brutale du nombre absolu d'enfants et c'est là que le phénomène est apparu de façon extrêmement visible et éclatante. Néanmoins, le phénomène réel précédait.

Dans l'ensemble la comparaison que l'on peut faire entre les différents pays du point de vue de l'allure du phénomène, du point de vue des modalités d'expression, conduit à mettre en lumière cette convergence. Autrement dit, ce doivent être les mêmes causes qui ont produit simultanément et de façon comparable, les mêmes effets.

L'Europe occidentale, malgré un certain nombre de disparités entre les pays, est vraiment, du point de vue de la fécondité, embarquée à bord du même bateau, et c'est extrêmement frappant.

La nécessité d'efforts massifs.

Quel corollaire peut-on tirer d'une telle observation ? Eh bien, que vraisemblablement ces facteurs communs sont des facteurs profondément enracinés dans la civilisation, indépendants de toute spécificité nationale.

Lorsqu'on réfléchit à ce qu'était la situation européenne dans les années 1964-65, on peut voir apparaître des divergences, bien sûr : la conjoncture économique était loin d'être la même dans l'ensemble des pays et notamment

entre l'Angleterre dépressive (et qui l'est encore) et l'Allemagne fédérale où la crise économique n'était pas apparue encore en 1964 et de loin !

Les appartenances religieuses étaient différentes ; les politiques en matière familiale étaient différentes, entre la France et l'Angleterre, par exemple ; les taux de participation des femmes à l'activité professionnelle étaient radicalement différents si l'on songe à la France ou à l'Allemagne d'un côté, aux Pays-Bas de l'autre, où les taux d'activité féminine sont moitié de ceux de la France. Sur le plan de la législation en matière de contraception ou d'avortement, les pays présentaient également des disparités. Et pourtant, les mêmes phénomènes se sont produits, à peu près à la même époque, selon des modalités relativement comparables.

C'est vraisemblablement la preuve que les mêmes causes sont à l'origine des mêmes effets et appartiennent au domaine le plus profond de ce qui fait notre civilisation occidentale et ne sont pas dues à des événements particuliers survenus dans tel ou tel pays.

Cela signifie vraisemblablement aussi qu'une partie importante du phénomène sera difficile à redresser, dans la mesure où il dépend du patrimoine commun. S'il était dû à des causes superficielles et nationales, on pourrait espérer les contrarier facilement. Mais dans la mesure où il s'agit d'attitudes profondément ancrées dans les mentalités collectives et font partie du patrimoine commun de la civilisation de nos pays d'Europe occidentale, seuls des efforts massifs permettront de redresser la situation.

La disparition des familles nombreuses.

Je voudrais tout de même préciser que cette baisse de la fécondité se traduit, pratiquement, par la disparition des familles nombreuses en France. Les familles sans enfants, contrairement à ce que l'on pourrait penser, sont devenues très rares ; c'est tout juste si la proportion des couples qui demeurent sans enfant est supérieure au minimum que représente la stérilité physiologique, ce qui est un aspect étonnant de la situation actuelle en France. En Allemagne, ces pourcentages sont supérieurs.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

Ceci veut dire qu'au moins en France, ce n'est pas là un refus de l'enfant tout court, un refus primaire et brutal de l'enfant en lui-même. C'est le refus, pour résumer rapidement, du troisième enfant et des enfants suivants. Et c'est un point capital.

Donc, la proportion des familles sans enfant demeure très faible, celle des familles avec un enfant a beaucoup augmenté, celle des familles de deux enfants est restée relativement stable et le nombre de familles de trois enfants ou plus a brutalement diminué. Les familles nombreuses, disons au-delà de quatre ou cinq enfants, sont en train de disparaître, tout simplement.

Quelles réactions les différents gouvernements d'Europe occidentale ont-ils eues à l'égard du phénomène ?

Je crois que nous devons à la vérité de dire que, dans un bon nombre de pays — je pense aux pays du Nord, à l'Angleterre, aux pays scandinaves, à l'Allemagne — dans les pays germaniques et anglo-saxons, les gouvernements ont réagi avec soulagement et satisfaction au phénomène, ceci doit être noté ; les gouvernements, et je ne dis pas l'opinion publique, parce que les choses sont toujours hétérogènes, mais une partie de l'opinion publique, ont réagi avec satisfaction. Il s'agissait généralement de pays à haute densité démographique, densité très largement supérieure à celle de la France, le triple en ordre de grandeur. Les raisons étaient donc liées aux préoccupations touchant l'environnement, la pollution, l'écologie, et aussi aux préoccupations de solidarité mondialiste.

Il est certain, aux Pays-Bas notamment, qu'une sorte de sentiment de solidarité à l'égard du tiers-monde s'est manifesté en refusant que les pays développés donnent un mauvais exemple aux pays en voie de développement, en maintenant une fécondité soutenue, alors que des efforts sont faits par les pays en voie de développement eux-mêmes pour freiner leur propre exubérance démographique.

Le cas extrême : l'Allemagne fédérale.

Mais depuis quelques mois seulement, on voit enfin se dessiner des inquiétudes. En Allemagne fédérale, le mer-

LES POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES ETRANGERES

credi 18 octobre 1978, pour la première fois le Cabinet fédéral s'est réuni pour discuter d'un rapport qui lui a été présenté sur la situation démographique de l'Allemagne fédérale.

L'Allemagne est le cas extrême à l'heure actuelle à l'échelle des grands pays avec environ 1,4 enfant par femme. Il n'y a absolument aucun doute que le spectre du nazisme hante les esprits en Allemagne fédérale; j'étais en Allemagne fédérale la semaine dernière et j'ai rencontré un député qui me disait : « Je ne veux pas et ne peux pas parler de politique de population, parce que cela me fait penser au nazisme. »

Néanmoins, les esprits changent peut-être, notamment par réaction à l'attitude qui a été adoptée en Allemagne de l'Est, et le gouvernement fédéral a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1979, le congé de maternité en Allemagne fédérale serait porté à six mois. Par ailleurs, les prestations familiales ont été légèrement relevées dans la période récente.

Au Luxembourg, le plus petit pays de l'Europe des neuf, la baisse est la plus profonde avec 1,2; eh bien, l'Assemblée nationale a consacré un débat d'une demi-journée, il y a deux semaines environ, à l'examen de la situation démographique et à la discussion d'un rapport dont je suis l'auteur d'ailleurs, sur la situation démographique du Grand-Duché.

En France, vous savez que le Conseil Central de Planification s'est soucié de l'évolution de la situation démographique dès 1974 et qu'un certain nombre de mesures ont été prises, qui cherchaient à offrir des débuts de solution. Néanmoins, il est bien clair qu'on est loin d'avoir réussi, les courbes sont là pour le prouver, je n'insisterai pas sur ce point.

Les manipulations démographiques de l'Europe de l'Est.

J'en arrive, parce que l'heure passe, à l'Europe de l'Est. L'histoire de l'Europe de l'Est, en matière de descendance finale, se différencie de celle de l'Europe de l'Ouest sur un point fondamental : la baisse de la fécondité qui remonte

à la fin du XVIII^e siècle en France, n'est apparue dans la plupart d'entre eux que dans le premier quart du XX^e siècle.

Autrement dit, la courbe que je vous ai décrite il y a un instant pour l'Europe de l'Ouest, avec la grande baisse du XIX^e siècle, la remontée ensuite sur trente années de 2 à 2,6 pour la France, puis l'inflexion actuelle, cette courbe est légèrement différente en Europe orientale, parce que la fécondité a baissé plus tardivement et il n'y a pas eu la remontée temporaire, cette oscillation vers le haut, cette remontée trentenaire. Actuellement, les courbes sont à peu près à l'horizontale, à des niveaux de fécondité comparables à ceux de l'Europe de l'Ouest.

Mais si la fécondité a baissé un siècle à un siècle et demi plus tard qu'en France, c'est que les traditions en matière de contraception — et je ne parle pas de la contraception orale chimique, qui dans l'ensemble représente plus un changement de technique, me semble-t-il, qu'un changement radical — cette contraception, dans les pays de l'Europe de l'Est n'existait pas. Et lorsque, dans les années 1950, pour des raisons idéologiques et suivant l'exemple de l'Union soviétique, les démocraties populaires ont libéralisé l'avortement, celui-ci est devenu très rapidement le moyen de régulation des naissances.

On a enregistré des chiffres en matière d'avortement, en Europe de l'Est, qui sont absolument extraordinaires. Le cas le plus frappant est celui de la Roumanie : en 1965, d'après des chiffres qui ont beaucoup surpris à l'époque, mais dont tout donne lieu de croire qu'ils doivent être exacts, on avait un rapport de 400 avortements pour 100 naissances.

Lorsqu'on examine la structure démographique des femmes qui recouraient à l'avortement dans les pays de l'Est, comparée à celles des pays scandinaves ou de l'Angleterre, on constate des différences massives : en Europe de l'Est, il s'agissait de femmes ayant déjà un, ou deux ou trois enfants ou plus, et des femmes mariées, alors que dans les pays scandinaves, la majorité était fournie par les femmes célibataires et des femmes jeunes. Donc, l'avortement était véritablement devenu le moyen de régulation des naissances.

Les premiers gouvernements qui s'en sont souciés ont

LES POLITIQUES DEMOGRAPHIQUES ETRANGERES

été ceux de Roumanie, de Bulgarie, de Hongrie ensuite ; dans ces pays, l'autorisation d'avorter est obtenue d'une commission administrative ; à ce moment, en droit ou en fait, en modifiant ou pas la législation, ces pays sont revenus sur la libéralisation de l'avortement, en rendant celui-ci plus strict notamment dans le cas de femmes qui n'avaient pas d'enfant, ou qui n'en avaient encore qu'un ou deux.

Dans ces pays, n'ayant pas de tradition de contraception et où l'avortement, comme je l'ai dit et j'y insiste, est devenu le principal moyen de régulation des naissances, on a vu immédiatement la natalité réagir à la décision politique.

Le cas le plus spectaculaire, et j'ajouterai à titre personnel au moins, le plus scandaleux, est celui de la Roumanie, qui a fait exploser — et c'est une explosion extraordinaire — le nombre des naissances en le multipliant, au bout de neuf mois, par 2,8. Que l'on songe à ce que représente pour un pays, et ceci pour une faible durée, une multiplication par 2,8 du nombre des naissances : d'une part, on a accouché dans les couloirs des maternités, c'est évident ; le taux de mortalité infantile a explosé vers le haut, et les enfants nés ainsi seront des sacrifiés dans toute l'histoire de la Roumanie. J'ai vu déjà ce qui se passait en 1974 à Bucarest : ces enfants-là n'avaient cours qu'à mi-temps dans les écoles primaires parce qu'il n'y avait ni professeurs, ni locaux pour les accueillir. Une telle manipulation démographique, à l'échelle de vingt millions d'habitants, n'a aucun précédent et j'espère qu'il n'y en aura pas d'analogue dans le futur !

En tout cas, dans l'ensemble, les pays d'Europe orientale — mise à part l'Allemagne de l'Est sur laquelle je vais revenir — ont simultanément rendu l'avortement plus strict et ont pris des mesures en faveur des familles. Si bien qu'il est difficile de faire la part, dans cet accroissement des naissances, de ce qui résulte du retour en arrière en matière d'avortement, et de ce qui résulte des mesures d'incitation en faveur de la famille.

Pour ce qui est de la Roumanie, les causes sont claires : c'est le retour en arrière en matière d'avortement qui a été déterminant. Pour la Bulgarie également. La Hongrie n'a pas voulu revenir de façon trop voyante et brutale sur

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

l'avortement, mais il n'empêche que le gros de l'augmentation du nombre des naissances, obtenue en 1974, et qui était de 22 % par rapport à l'année précédente, provient des naissances rendues obligatoires pour des femmes n'ayant qu'un ou deux enfants à qui on a refusé beaucoup plus fréquemment l'avortement.

En Allemagne de l'Est, le salaire maternel.

En revanche le cas de l'Allemagne de l'Est, où la remontée des naissances est plus récente, me paraît être le premier exemple d'un pays qui modifie essentiellement sa législation et sa pratique dans le sens d'une politique incitatrice massive en faveur des familles de deux enfants ou plus, puisque le congé maternité est d'un an, avec maintien du salaire à peu de chose près pour les femmes mettant au monde un deuxième enfant ou plus. Eh bien, ce pays a obtenu au bout de deux ans une réaction qu'il faut imputer de façon évidente au changement de sa législation, et cette réaction a été massive. Ceci est indiscutable.

La question qui se pose est évidemment de restituer cet événement dans un contexte de fécondité, c'est-à-dire dans le long terme.

Et c'est là peut-être que je me séparerai un peu du professeur Chaunu : l'indicateur conjoncturel est un instrument imparfait. Son étude, au mois le mois, peut donner lieu à des interprétations très discutables et je pense qu'il faut regarder les choses avec un certain recul.

Pour ce qui est du phénomène de l'Allemagne de l'Est, malheureusement les démographes ne pourront conclure à coup sûr que d'ici une dizaine d'années, pour savoir s'il s'agit d'une simple anticipation, d'un simple changement dans le calendrier des naissances, certaines femmes ayant décidé tout de même d'avoir des enfants — il y en a encore qui naissent, Dieu merci ! — et de les avoir plus tôt pour profiter de la loi, ou s'il s'agit d'un comportement modifié de façon définitive.

Malheureusement, rien, ou pratiquement rien, ne nous permet de conclure avant une dizaine d'années dans ce domaine, et c'est le drame des démographes : la fécondité

humaine s'étale sur une durée de trente-cinq années au total ! disons d'une bonne dizaine ou quinzaine d'années du point de vue effectif. C'est là l'ordre de grandeur de l'espace-temps qu'il faut considérer pour juger les phénomènes.

Faut-il baisser les bras ?

En conclusion, peut-être serez-vous déçus de ce que je viens de vous dire.

Lorsque la baisse est apparue, sur la base de l'indicateur conjoncturel vers 1965-66, le diagnostic était difficile à faire. Il n'était pas certain qu'il s'agisse d'une baisse profonde, d'une baisse véritable. Ce pouvait être un changement dans le calendrier. Et on l'avait observé dans les années 1955-65, alors que l'abaissement de l'âge au mariage avait conduit à une remontée de l'indicateur conjoncturel, par un phénomène mécanique dont il fallait être conscients. Le chiffre de 2,9 enfants par femme de l'année 1964 était un chiffre très exagéré. Aucune génération n'a eu 2,9 enfants. Celle qui en a eu le plus en a eu 2,6.

Ceci pour dire que la compréhension des phénomènes est très malaisée dans ce domaine.

Faut-il pour autant, sous prétexte que le gros du phénomène est lié profondément aux mentalités collectives, à l'esprit de civilisation du moment, faut-il pour autant baisser les bras et chercher à aménager la situation, si j'ose dire, à se préparer à faire face, avec le minimum de conséquences dommageables, à un phénomène inéluctable, ou convient-il d'essayer de redresser la situation ?

... Ou prendre des mesures de très grande ampleur ?

Eh bien, même s'il ne faut pas nourrir, à mon sens, d'illusions excessives sur la prise qu'offre à l'action volontariste le phénomène de fécondité, je suis néanmoins convaincu que pour faciliter les conditions d'une reprise, pour essayer d'éviter de tomber à des niveaux trop faibles,

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

une action est possible, même avec le type d'action qui a été celui des cinquante années qui sont derrière nous.

Mais pour redresser de façon notable et substantielle les courbes, il ne fait à mon sens aucun doute que ça n'est pas par des mesures ponctuelles et mineures qu'on y arrivera, mais seulement par une « paquet » de mesures, comme on dit en anglais, mesures prises simultanément et de très grande ampleur. (Vifs applaudissements).

III

NATALITE ET AMENAGEMENT DU TEMPS

M. Alfred SAUVY
Professeur au Collège de France

Avant d'aborder mon sujet essentiel — le moyen spécifique de relever la natalité en France, et avec elle la jeunesse — je veux, sans amour-propre, rappeler quelques phrases écrites il y a vingt ans.

Une prévision en 1958.

Dans *La Montée des jeunes*, écrite en 1958, j'avais noté : « En France, comme dans tous les pays occidentaux, même dans ceux où la contraception ne rencontre aucun obstacle législatif, naissent des enfants qui n'ont pas été initialement voulus ; en raison de l'imperfection des moyens contraceptifs, des contraintes qu'ils imposent, des naissances surviennent qui n'auraient pas eu lieu si la volonté avait pu s'exercer efficacement au bon moment. Leur nombre est très élevé, plus encore que ne le croient les propagandistes de la contraception. »

Ces lignes ont été écrites avant même l'enquête du Dr Solange Siebert qui a montré que ces grossesses non désirées dépassaient le chiffre de 40 %.

J'ajoutais :

« Si un contraceptif était trouvé, par exemple « la pilule » qui assurerait une stérilité temporaire (elle n'était pas

connue en France), la situation serait bien différente, car les enfants résultant d'une négligence ou d'un instant d'optimisme, ne viendraient plus au monde dans la même proportion. Telle grossesse pourrait être retardée de mois en mois, d'année en année, jusqu'à l'âge où la femme deviendrait stérile. Il s'agit donc, en France, en particulier, d'un équilibre précaire : d'une part, une reprise qui n'est pas due en totalité à une cause permanente, d'autre part, des procédés contraceptifs qui se perfectionnent. »

« Toute réduction volontaire et bien apparente des compensations accordées à la famille aurait une influence stérilisante, l'impression prévaudrait, en effet, que l'enfant n'est plus aussi bien accueilli qu'avant et qu'il n'est plus aussi nécessaire à la société. »

Ceci a été écrit en 1958, avant donc l'apparition de la pilule et les événements se sont malheureusement déroulés exactement de la façon annoncée.

Bien sûr, la connaissance des causes ne donne pas nécessairement le remède. Il y a des causes irréversibles : il n'est pas question, bien entendu, de revenir sur les procédés contraceptifs, ni sur les pratiques antinatales. Mais il s'agit d'en connaître les conséquences.

Le sophisme sur le chômage.

L'opinion sait qu'il y a une rechute de la natalité, et sans avoir bien à l'esprit la notion de renouvellement, sait qu'il y a un problème. Toutefois, elle ne juge pas que le cas soit grave ; certains, même, jugent l'évolution avantageuse, par une série de contresens qui vont tous dans la même direction : l'opinion s'imagine par exemple volontiers que le chômage est dû à un excès du nombre d'hommes. Ainsi la société, par sa maladresse, parvient à éliminer des hommes en plein désir d'activité et, une fois qu'elle les a évincés, elle les accuse d'être de trop.

Rappelons que le pays qui a le plus de chômeurs est aussi le moins peuplé, le Canada, et que des pays comme la Suisse ou les Pays-Bas, beaucoup plus peuplés, comptent moins de chômeurs. Il faut donc détruire cette légende qui peut nous conduire très loin.

Un début euphorique.

Les premières conséquences de la baisse de natalité sont euphoriques : la nation et l'Etat ont moins de dépenses¹ aussi bien dans les familles qu'à la Sécurité sociale ou l'enseignement et immédiatement, presque automatiquement, les sommes économisées sur les enfants sont dépensées à d'autres fins.

Aucun ménage n'a évidemment été embarrassé pour trouver l'emploi de l'économie réalisée sur le troisième ou le deuxième enfant. A la Sécurité sociale, où le déficit est important, ainsi que les besoins des malades, l'économie faite a été absorbée sans qu'on y fasse même attention. Le gain réalisé sur les allocations familiales, sur les enfants, a servi pour les malades et pour les vieux.

Les retraites menacées.

Seulement, cette Sécurité sociale va elle-même être menacée. C'est un point que les Français ne comprennent pas encore, parce qu'on ne le leur a jamais dit, jamais expliqué. Je pense à cette journaliste du *Monde*, importante et éclairée, qui écrivait dans son journal : « Mais qu'est-ce qu'on nous raconte avec cette histoire de retraite?... La mienne, je l'ai gagnée par mes cotisations, je la gagne tous les jours par les prélèvements que l'employeur fait sur mon traitement. » Elle n'a pas ajouté que la menace sur la retraite était une invention des démographes, mais ce n'était pas loin.

Je lui ai écrit :

« Madame, vous vous imaginez sans doute que M. Giscard d'Estaing place votre argent dans une tirelire tous les ans, et que lorsque vous aurez 65 ans, il va briser votre tirelire pour votre retraite... Les choses ne se passent pas ainsi. Quand j'étais actif, j'ai travaillé pour les retraites des plus âgés que moi ; maintenant je vous remercie très vivement de votre cotisation, elle sert à payer ma retraite.

1. Voir annexe II.

LE DEFÍ DEMOGRAPHIQUE

Lorsque vous serez vous-même... au soir, à la chandelle, avec le besoin de vivre, si vous n'avez pas de jeunes pour travailler pour vous, vous ne pourrez plus subsister... » (Applaudissements).

C'est là un phénomène bien clair qui devrait être expliqué et dont le déroulement devrait être calculé. Mais pour le moment, la Sécurité sociale ne calcule rien, sinon son déficit comptable. Elle n'a pas de véritable service statistique. Il y a beaucoup à faire de ce côté, et ce ne serait pas très difficile de regarder, de prévoir la suite, car elle est « écrite » longtemps à l'avance.

Devrais-je ajouter que l'emploi de l'ordinateur, si nécessaire qu'il soit dans certains cas, a des conséquences très dangereuses ? Il fait perdre aux hommes trop près de leur machine une qualité bien précieuse qu'on appelle le jugement. Tout récemment — je le dis en passant — nous en avons eu un exemple édifiant. L'indice qui touche le plus le gouvernement, en ce moment, c'est celui des salaires. Toute la politique est basée là-dessus, à tort ou à raison, ce n'est pas mon affaire. Or, les services statistiques du ministère du Travail se sont trompés grossièrement. Ce chiffre explosif aurait pu provoquer une crise politique. Les dirigeants de ce service n'ont pas eu l'idée de vérifier approximativement, avec quelques chiffres partiels, parce qu'ils ont perdu la faculté de jugement en se cristallisant sur leur machine... Il n'y a rien de plus dangereux que de perdre le contact avec le réel. (Applaudissements).

Revenons à l'ignorance profonde de l'opinion. Si quelqu'un me dit : « Moi, je préfère qu'il y ait moins d'enfants », l'avis est clair. Dans divers pays occidentaux, en Angleterre, aux Pays-Bas, il y a effectivement des hommes qui disent : « Si nous avons moins de retraite, nous nous y adapterons et travaillerons plus longtemps. » Un tel point de vue est défendable, mais en France la réalité est simplement ignorée ou refusée.

L'engouement mystique en France en faveur de la retraite, but en soi, a été dénoncé dans des termes magnifiques il y a plus de cinquante ans par Péguy. Cette hypnose de la retraite est d'ailleurs une conséquence même du vieillissement, dont je vais parler.

Le nombre des hommes.

La question du nombre plus ou moins grand d'habitants d'un pays peut être débattue ; les Hollandais disent par exemple : « Nous n'avons plus un hectare disponible quand nous voulons construire un aéroport, un stade, un hôpital, etc. » C'est évidemment un argument plausible dans ce pays.

Mais en France, la densité est quatre fois plus faible qu'aux Pays-Bas. La baisse de la natalité va entraîner un vide dans les campagnes, campagnes déjà dépeuplées... La situation de ces futurs déserts ne peut absolument pas être comparée à celle des zones non peuplées aux Etats-Unis, ou en Australie, parce que ce sont nos régions peuplées qui ont été abandonnées. Laissant sur le terrain tout argument sentimental, je dirai que les frais généraux subsisteront, ces campagnes imposeront des charges importantes, résultant de l'héritage du passé. Dans ces contrées à peu près vides d'habitants, il y aura toujours des routes, des canalisations électriques, téléphoniques, etc. Il faudra assurer un gardiennage, une police, etc. Nous aurons aussi une charge notable du fait de la diminution du nombre d'habitants.

Il est souvent allégué que nous trouverons, par contre, certains avantages du côté de l'énergie ; je reviendrai tout à l'heure sur ce point si mal compris.

En tout cas, les frais généraux de la nation reposeront sur un moins grand nombre d'épaules ; ce sera le cas, par exemple, de cette télévision qui se garde de mettre l'accent sur ce sujet ; la diminution des redevances signifiera réduction de personnel. Quant aux journaux quotidiens, à la limite de la rentabilité (à Paris du moins), une réduction de 10 % sur le nombre des lecteurs leur sera fatale à moins qu'ils ne réduisent de 10 % les salaires, ou leur personnel... Telles sont les conséquences bien visibles et il y en a bien d'autres.

Il faut tout analyser : les avantages et les inconvénients. Cela n'a pas été fait de sorte que les Français ne voient, à première vue, que les avantages apparents, en imaginant par exemple qu'il y aura moins de chômeurs. Illusion fatale : quand il y aura moins de jeunes à se diriger vers

le marché de l'emploi, il y aura plus de chômeurs ; je ne veux pas m'étendre sur ce point qui ne semble paradoxal qu'aux personnes figées dans l'arithmétique. Pourquoi la natalité avait-elle remonté ? Il est courant de dire que des mesures économiques et financières ne suffisent pas. Bon argument pour refuser celles-ci. La reprise de 1942 à 1964 n'a sans doute pas résulté de simples calculs financiers. Dans l'ensemble de la société s'est répandue une impression collective : l'enfant était désormais accueilli, alors que jusqu'à ce moment il avait été refusé par la société. Ne voyait-on pas affiché dans certaines maisons : « Ici on n'accueille ni les enfants ni les chiens » ?

L'impression collective d'accueil a résulté du Code de la Famille et du fait que tous les partis politiques l'ont accepté, tous ont voté la loi de Sécurité sociale, etc.

Et que de détails ne pourrait-on citer ! Prenons par exemple la carte de priorité pour les femmes, mères de trois enfants. Certes, aucune femme ne s'est dit : « Je vais avoir mon troisième enfant pour avoir une carte de priorité », mais dans l'ensemble de la collectivité, la femme qui, dans la société d'avant-guerre, était mal considérée, comme quelqu'un qui ne sait pas y faire, a été vue sous un angle différent. Nous qui aimons tellement les privilèges, après avoir fait une révolution pour les détruire, nous avons admiré cette femme qui avait un privilège pour monter dans l'autobus, etc., à une époque où les files d'attente étaient fréquentes et symboliques.

Il faut donc créer une impression d'accueil ; elle résultera davantage de mesures massives et globales plutôt que de petites choses. Lâcher un jour telle ou telle satisfaction ne créera pas cette impression. Il faut un choc, un choc psychologique.

Le vieillissement.

Avant de revenir sur le moyen que je propose, je voudrais insister sur les conséquences morales du vieillissement. C'est un point très peu connu et que la plupart des hommes cherchent à fuir parce que l'idée n'est pas plaisante : le vieillissement crée, j'en laisse l'explication aux psycho-

logues, une espèce d'analgésie, d'anesthésie en vertu de laquelle la société touchée reste insensible.

Voyez le rapport rédigé aux Etats-Unis, il y a six ans, alors que la natalité avait déjà baissé notablement. Ce rapport *La population de l'avenir des Etats-Unis* a été rédigé par un grand nombre d'hommes remarquables. Mais sur les quelques trois cents pages de ce livre, il y en a à peine une demie sur le vieillissement pour nier son influence. Cette phrase étonnante d'ailleurs est la suivante : « Dans les pays qui ont donné le pouvoir aux jeunes, l'aventure a conduit à l'oppression ». Les rédacteurs pensaient-ils aux nazis ou à quoi ?... Je ne sais, mais visiblement le désir était vif de fuir la question, de ne pas l'examiner.

L'analyse sérieuse que tout le monde pourrait faire du xx^e siècle français, de la Grèce, de Rome et d'autres précédents, montre que le vieillissement est le mal le plus redoutable pour une société. On peut même dire que c'est le seul puisqu'il ne peut être combattu dans ses conséquences. La société peut guérir de toutes sortes de maux, mais elle ne peut pas guérir du vieillissement si elle ne s'y prend pas à temps.

Comment relever la natalité ?

J'en viens maintenant aux moyens de relever la natalité défaillante.

Il faut bien rappeler qu'il y a maintenant quarante ou cinquante ans, la plupart des bons esprits jugèrent le relèvement impossible : « Mais monsieur, vous n'y pensez pas, on ne peut pas relever la natalité d'un pays, c'est une illusion, on ne peut pas changer la mentalité des hommes... » Certains allaient jusqu'à se résigner aux pires conséquences : « La race blanche disparaîtra, c'est dans le sens de l'histoire, les Romains ont disparu devant les Barbares, et nous disparaîtrons à notre tour. » Il y avait donc pleine résignation devant les faits.

Il est toujours permis de débattre sur les moyens et les mécanismes mais nous avons vu que la natalité a remonté dans des conditions que personne n'avait prévues. Et

moi-même, qui avais préconisé le Code de la Famille, je ne soupçonnais pas l'ampleur de la reprise.

Le travail de la femme.

Depuis quarante ans et même vingt, les choses ont un peu changé, la question des prestations familiales reste bien entendu importante et je ne voudrais pas la sous-estimer, mais elle n'est plus la question fondamentale, tout au moins celle sur laquelle on peut agir avec force. Qu'il faille rendre aux familles, aux enfants, ce qui leur a été enlevé — c'est-à-dire la moitié — va de soi. Mais ce n'est plus maintenant le seul moyen, ni probablement le moyen principal.

Le travail de la femme joue non seulement matériellement, mais moralement. L'idée que la société ne peut plus avoir d'enfants du fait de l'égalité des sexes, peut jouer même sur les femmes qui ne travaillent pas. D'ailleurs, aux Pays-Bas où les femmes travaillent peu, la natalité n'en a pas moins profondément tombé.

Il reste incontestable qu'un effort pour que le troisième enfant ne soit plus la charge que nous connaissons maintenant pourra modifier la situation. Nous sommes bien loin de la paysanne d'autrefois qui avait un troisième enfant sans difficulté pour l'élever. L'effort à faire n'était pas prévu dans le Code de la Famille, puisque l'idée était de favoriser le retour de la femme au foyer. Tout cela a changé.

Les mesures des pays socialistes.

M. Calot nous a indiqué les mesures prises par les pays socialistes de l'Est et nous a bien dit que nous, occidentaux, ne savons pas déterminer dans quelle mesure les moyens adoptés ont été efficaces, car il a pu y avoir des restrictions à l'avortement restées très discrètes, non inscrites dans les lois, mais il faudrait peut-être passer quelques mois dans un pays de l'Est avec les habitants pour en juger convenablement.

Le certain, c'est que les hommes politiques ont pris

l'affaire en main et estimé qu'il y avait un grand danger à continuer dans la voie de la faible natalité. Il y a dix ans, les pays de l'Est étaient en dessous de nous, et nous étions bien fiers de notre situation ; aujourd'hui, les rapports sont à l'inverse ! Ce sont les pays de l'Est qui ont repris le chemin de la vie et nous qui l'avons perdu.

Respect des pratiques antinatales.

Nous ne pouvons pas penser une seconde à revenir sur l'avortement ou sur la contraception. Ce sont des moyens entrés dans les mœurs. On peut, certes, discuter sur les conséquences de l'avortement sur le plan physiologique, mais elles ne sont pas suffisamment graves pour provoquer un changement d'attitude. Il ne paraît pas possible en France, pas plus qu'en Angleterre ou en tout autre pays, de revenir sur les libertés accordées. Ainsi les moyens employés par les Soviétiques ne sont pas à conseiller chez nous.

Le moyen proposé.

Nous devons donc forcer encore davantage sur les procédés humains : donner au ménage le moyen d'avoir son troisième enfant, sans que celui-ci bouleverse la situation de la famille.

Le moyen-type consiste à donner à la mère (ou parfois au père) un congé de longue durée, loin des six semaines ou deux mois. Maintenant, le congé doit aller jusqu'au moment où l'enfant va non pas à la crèche (moyen de garde fort discuté sur divers points), mais à la maternelle où il trouve un milieu, un environnement très favorable.

La crèche et ses dangers.

Il faut veiller à la facilité avec laquelle nous disons : il n'y a qu'à mettre les enfants à la crèche. C'est un procédé très commode en paroles. Les pays de l'Est en reviennent

largement et ne manquent jamais, dans leurs publications, d'en souligner les dangers. La crèche ne résoud pas tous les problèmes, mais seulement quelques-uns. L'enfant se trouve tous les jours avec une mère différente, ce qui n'est pas favorable, car il a besoin, au moins pendant les dix-huit premiers mois, de voir cette mère (ou une femme qui en tient lieu ou peut-être un homme) qui l'assiste pour surmonter les frayeurs de la première année de la vie.

D'autre part, lorsque l'enfant est malade, qu'il a la gorge blanche, ou rouge, de la fièvre... il n'est pas question de l'envoyer à la crèche en l'enveloppant étroitement. D'ailleurs, la crèche le refuserait...

Qu'arrive-t-il à ce moment ? M. Calot a, comme tant d'autres, reçu des coups de téléphone de ce genre : « Monsieur le directeur, mon enfant est malade, je viendrai à dix heures au lieu de neuf heures... » Mais M. Calot, ou le directeur en question, sait très bien qu'elle ne viendra pas de la journée ! Il y a donc une nécessité, dans les premières années, d'octroyer un congé de longue durée.

Un refus injustifié.

Je regrette que dans le rapport fait par le Conseil économique et social le congé de longue durée ait été ajourné, refusé comme trop coûteux, et ce pour deux raisons :

La première est qu'on trouve toujours de l'argent pour ce qu'on veut faire et qu'on n'en trouve jamais pour ce qu'on ne veut pas faire. C'est une loi générale facile à observer ! (Applaudissements).

Deuxièmement, le Conseil économique et social a l'habitude pour toute question d'être financièrement libéral. J'ai fait partie pendant vingt-sept ans de cette honorable assemblée, qui n'a pas les responsabilités budgétaires que connaît le Parlement. Et pourtant, le Parlement est, lui aussi, tenté de faire plaisir et se trouve en quelque sorte heureux de trouver un gouvernement pour résister ; le Conseil économique et social, lui, n'a même pas le scrupule que peut avoir le Parlement puisqu'il n'a aucune responsabilité financière. Le débat porte sur l'hôtellerie, les forêts, etc., le rapporteur remet en général un très bon

rapport, qui conclut à un certain nombre de dépenses à engager dans ce secteur, dépenses que tout le Conseil approuve.

Et voilà que, dans le domaine qui justement devrait avoir une première priorité, le rapporteur a dit : il y a un moyen, mais il coûterait trop cher.

Utiliser les vents contraires.

Le marin médiocre ne sait utiliser que les vents favorables ; le bon marin sait tirer profit des vents contraires ; nous sommes servis de ce côté. Ces deux années de congé de maternité, rémunérées à 60 % (comme un retraité, comme un chômeur) seraient assorties d'une garantie d'emploi et de l'avancement normal, s'il s'agit d'une société, de la fonction publique, etc.

Or, voici le point fondamental : cette indemnisation coûterait très peu dans le cadre individuel et même rien sur le plan général. Je ne crois pas avoir la réputation d'un doreur de pilule et j'ai toujours été plutôt du côté de ceux qui préconisent les remèdes déplaisants. Mais songez que nous avons en France une inactivité considérable dont il faut « profiter ». Notre économie croule sous le poids de l'inactivité et de l'improductivité ; un jour ou l'autre, nous nous en apercevrons.

Il faut se servir de ce que l'on a. Nous avons une forte inactivité, servons-nous en. Certes, je ne peux pas ici vous donner des chiffres précis, c'est un principe que je suggère puisque nous rémunérons un grand nombre d'inactifs (la C.G.T. n'a sans doute pas tort lorsqu'elle dit qu'il y a plus de chômeurs qu'on le dit en réalité) ; de nombreux Français sont inactifs parce qu'ils ne trouvent pas de travail. Nous leur donnons de quoi subsister. Nous avons donc un grand nombre de personnes inactives, rémunérées à 60 % par la société.

Si la mère d'un troisième enfant recevait deux années de congé maternité rémunérées, elle serait remplacée par un inactif ou par une inactive (chômeuse ou retraitée prématurée) à laquelle il n'y aurait plus besoin de verser les 60 %. Sans méconnaître les difficultés de l'application

juridique, il y a une possibilité, pour la première fois en France, de faire une réforme considérable susceptible d'assurer la survie du pays, sans que, paradoxalement, elle coûte à la nation. Le moins qu'on puisse dire, je pense, est que ce moyen devrait être étudié de très près.

Qu'il y ait des obstacles, c'est certain. Pour les commerçants, les paysans, les professions libérales, des adaptations sont à prévoir. Mais le principe essentiel est de déplacer l'inactivité existante, en faire une inactivité bénéfique à la nation.

Seulement le troisième enfant.

Bien entendu, ce congé ne serait pas accordé à toutes les mères, à tous les parents. Le premier enfant, il ne faut pas en tenir compte. Ceux qui parlent de donner des allocations au premier enfant ne connaissent rien à la question ou sont démagogues à souhait. Le premier enfant vient toujours en France, en très grande quantité. Il coûte d'ailleurs peu à la famille, et n'empêche le travail que très temporairement.

La femme continue à travailler avec le premier enfant, et souvent avec le deuxième. Mais le grand problème, c'est le troisième enfant.

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que tous les Français aient trois enfants. M. Calot l'a bien fait observer tout à l'heure. La France n'a jamais été au régime de trois enfants par famille, jamais à aucune époque de son histoire. Au temps où il en naissait en moyenne cinq ou six, la moitié mourait avant la puberté. Et dans la grande période des générations nées il y a trente ou quarante ans, la descendance finale n'a jamais dépassé 2,6.

Il suffirait donc qu'une fraction des ménages qui ne laissent pas venir le troisième enfant parce qu'il y a trop d'obstacles, revienne sur sa position.

Il naît environ 200 000 troisièmes enfants actuellement. Il faudrait porter ce chiffre à 260 000 ou 270 000. La différence n'est pas considérable.

Naturellement, il faudrait accorder les avantages à toutes les femmes qui ont un troisième enfant, parce qu'on ne

peut pas savoir quelles sont celles qui n'auraient pas eu le troisième enfant si elles n'avaient pas eu les avantages. Il faut donc donner ces avantages à tous les ménages de trois enfants.

Une conversation Est-Ouest.

Cette idée, elle m'est venue au cours d'une conversation à Prague, avec le directeur du Plan de Tchécoslovaquie. Il se trouvait dans un moment de franchise ; sans doute me jugeait-il incapable de rédiger ensuite des articles anti-communistes, dans la presse capitaliste. Quoi qu'il en soit, notre conversation a pris une tournure plaisante : nous nous sommes aperçus que nous avions à peu près les mêmes problèmes ; il se trouvait devant la même situation, avec cette différence que, comme les Hongrois, les Soviétiques, etc., les Tchèques accordent la retraite aux femmes à 55 ans. Nul ne sait d'ailleurs pourquoi.

Je lui ai fait observer : « La retraite à 55 ans, pourquoi ? Pourquoi désavantagez-vous la femme ainsi, au moment même où ayant marié ses enfants, elle a envie de vivre professionnellement et socialement ? En somme, monsieur le directeur, vous mettez la femme au foyer ! Vous n'avez qu'à « profiter » de ces femmes que vous mettez à la retraite à 55 ans ; ne les chassez qu'à 56 ou 57 ans et ainsi vous aurez les ressources disponibles pour accorder le congé de longue durée pour le troisième enfant. »

La réponse a été assez curieuse : « Vous avez raison, mais l'opinion publique acceptera-t-elle ? » Je pense que l'opinion publique, cela voulait dire le Parti, c'était un euphémisme. (Rires, applaudissements).

Un risque parmi d'autres.

Je ne voudrais pas pousser des cris d'alarme, mais parmi les conséquences possibles, on peut évoquer une phrase prononcée par M. Boumediène : « Un jour, des millions d'hommes quitteront les parties méridionales du monde pour faire irruption dans les espaces relativement accessibles de l'hémisphère nord, à la recherche de leur survie. »

Ce n'est pas là un argument à employer maintenant, il risquerait même d'avoir un effet à contresens. L'argument serait qualifié de réactionnaire rappelant l'Allemagne, la guerre, la chair à canons, etc., etc. Mais nous pouvons tout de même nous rappeler qu'il naît plus d'Algériens que de Français.

Certes, de telles menaces sont à longue échéance. Le vieillissement est plus proche, plus sûr, plus sournois.

L'énergie concrète et l'autre.

Dès qu'il est question d'énergie, l'opinion courante s'exprime aussi. Moins nous serons nombreux, plus la sélection sera facile. C'est toujours l'idée arithmétique. Permettez-moi de rappeler une anecdote.

Au XVIII^e siècle, vers 1760, un homme vraiment clairvoyant a remarqué que l'industrie commençait à se développer et la population à augmenter. Dès lors, il a annoncé : le monde va manquer de bois. Les hommes vont détruire les forêts pour consommer de plus en plus de bois, de sorte qu'un jour nous n'aurons plus de bois, ni pour nous chauffer, ni pour faire la cuisine. En pleine logique, il voyait très juste. Seulement, c'est à ce moment qu'on a découvert le charbon. Découvert, n'est pas le mot. car il était déjà connu des Romains, mais c'est à ce moment que la pression nécessaire s'est manifestée et que les hommes ont cherché à exploiter cette ressource. Faut-il ajouter qu'une société n'a jamais progressé dans la facilité, mais toujours dans la difficulté ?

Ne croyez pas que je sois un apôtre de la souffrance, mais s'imaginer que nous pourrions progresser dans la facilité est une idée contraire à tous les enseignements de l'histoire.

Seulement une observation : ces hommes du XVIII^e siècle qui ont exploité le charbon, c'était une population jeune. Si ces hommes avaient été vieux, s'il s'était agi d'une population âgée, ils seraient morts de froid sans bois ni charbon.

Ce sont les jeunes, c'est grâce aux jeunes qu'une population peut agir et l'emporter. Dans une population âgée, même les jeunes n'ont plus d'initiative, car c'est une

maladie collective. Au contraire, dans une population jeune, tout le monde pense à créer. Voyez ce que font ces pays d'Extrême-Orient qui déjà nous concurrencent, et pensez à ce qu'ils vont faire.

Avoir pour idéal de voir les derniers égotants se partager les derniers litres d'essence est la forme la moins intelligente du suicide ! (Applaudissements). Il n'y a aucun salut possible en dehors de la jeunesse et le plus étonnant est qu'il faille énoncer une telle évidence ! C'est sur elle que je conclurai. (Vifs applaudissements).



IV

ECOLE ET FAMILLE

Docteur Annie LESUR
ancien ministre

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir invitée aujourd'hui pour traiter de la famille et de l'école, et pour que nous puissions en parler ensemble. J'y suis d'autant plus sensible que votre club est un club de réflexion et qu'il est composé de responsables à de hauts niveaux de la Nation.

Deux institutions complémentaires.

Il faut définir l'école et la famille comme deux institutions et ce que nous pouvons comprendre, c'est que le problème de l'école rejoint le problème de la famille ; c'est en somme le problème de la vie même des institutions de notre époque moderne.

Cette complémentarité entre l'école et la famille, tout à fait indispensable à l'équilibre de l'enfant, n'existe pas de façon spontanée. Il nous appartient de la concevoir, de la construire, de la faire vivre. Pour ce faire, il nous faut des parents qui existent, qui soient une réalité vivante, qui soient des responsables. C'est pourquoi la famille est une institution fondamentale pour l'épanouissement de l'homme et pour l'équilibre de notre société.

Il est du devoir de l'Etat de fortifier l'institution familiale par une politique globale de la famille. Cette poli-

tique sera seule capable, à travers tous les ministères concernés, de lui assurer ses droits propres : droit à la liberté de construire sa vie, droit au temps, droit à l'espace, et cela implique d'instituer comme une règle politique la solidarité de la nation tout entière envers les citoyens ayant des charges familiales, pour leur permettre d'assumer des responsabilités affectives, biologiques, sociales, éducatives, économiques, responsabilités pour lesquelles on saisit l'importance du cadre de vie, de la profession, du niveau culturel, des ressources, de la santé et du logement.

Il est nécessaire et urgent de construire l'insertion du système scolaire dans le tissu social. Cette insertion devra se faire dans trois directions : vers le milieu local, vers les élèves eux-mêmes et, pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, vers les familles.

Accorder toute sa place à la participation des familles.

Le système scolaire doit accorder toute sa place à la participation des familles dont le rôle est en étroite complémentarité avec celui des enseignants dans l'action éducative. Rien de plus naturel, dans une société libre où l'Etat refuse à revendiquer le monopole de la formation de la jeunesse et à lui imposer ses dogmes.

Les dispositions de la nouvelle réforme ont pour objet d'institutionnaliser et de régler les relations entre les maîtres et les familles. Les deux sont appelés à collaborer dans l'intérêt des enfants, sans que soient amoindries l'autorité et la responsabilité pédagogique des enseignants. Cette collaboration existera à tous les niveaux du cursus scolaire, et la diversification et la personnalisation des procédés pédagogiques seront grandement facilitées à tous les niveaux, par les échanges d'informations que constitue l'essentiel de ces procédures.

Il en sera de même pour les mécanismes d'orientation dont on pense, à juste titre, qu'ils y gagneront plus de souplesse et d'efficacité. (...)

La participation des parents à l'école représente aujourd'hui notre objectif. Elle se renforce, actuellement, dans

tous les pays industrialisés. Cet effort rejoint le souci croissant des responsables de l'éducation, qui est d'améliorer l'efficacité du système scolaire pour parvenir à une plus grande égalité des chances. Un trop grand décalage de style entre les deux types d'éducation, scolaire et familial, peut provoquer de graves déséquilibres chez l'enfant, surtout lorsqu'il vient de milieux défavorisés, et n'oublions jamais que c'est un grand pourcentage dans notre nation.

Bien que l'utilité de cette participation soit partout reconnue, elle rencontre de nombreux obstacles matériels, mais surtout psychologiques. La mobilisation indispensable des parents exige une campagne vigoureuse et constante d'information. L'indifférence de certains, pour la plupart appartenant à des catégories sociales défavorisées, est surtout faite d'ignorance et de crainte de participer : participation à un monde qui leur paraît étranger, parce que les enseignants ressentent souvent la présence de partenaires nouveaux comme une atteinte à leurs prérogatives et à leurs compétences.

D'autre part, les enseignants ont acquis en général une instruction plus poussée que les parents, leur langage déconcerte les parents d'un milieu inférieur, le contact s'établit mal. Les uns adoptent le mode officiel de comportement, qui réduit les autres à un rôle d'enfants. Les parents sont troublés par le souvenir de leurs propres années d'études, ce qui s'exprime par des inhibitions et un manque d'assurance.

Comment faire ? Il faut susciter la participation en rendant l'école plus familière aux parents, par exemple en l'intégrant dans des équipements polyvalents, avec des services médico-sociaux pour l'enfance mitoyens de l'école ; des clubs de sports ou de loisirs ouverts aux adultes peuvent aussi donner aux parents l'occasion de fréquenter l'école.

Cette forme de participation implique aussi la formation des partenaires, car il ne suffit pas que les parents soient désireux de participer, il est nécessaire qu'ils soient bien accueillis à l'intérieur de l'école. Pour cela, la préparation des futurs maîtres à la coopération avec les parents est indispensable. Cela suppose l'apprentissage de la dynamique de groupe, l'étude des problèmes juridiques que

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

pose la participation des parents, les problèmes de surveillance, de responsabilité, de santé.

Prendre des décisions crée un sentiment de confiance.

Soulignons que la participation des parents à la prise de décisions n'a pas pour seul objectif de les intéresser à la vie scolaire, mais de profiter de leurs avis éclairés. En effet, les rapports américains consacrés à ce sujet émettent l'hypothèse que les parents qui se sentent impuissants à influencer sur le cours des choses ne peuvent se comporter en éducateurs efficaces. Ils estiment que le fait de prendre des décisions crée un sentiment de confiance en soi dont profitent indirectement les enfants.

La gestion associative est donc moins un problème de structure que d'évolution des mentalités des partenaires. Mais cette finalité que nous recherchons implique de programmer une nouvelle architecture scolaire, adaptée, et de faire passer nos projets de loi concernant l'ouverture de l'école à d'autres fins que l'enseignement et en dehors des heures scolaires.

Si, comme je le crois, vous êtes d'accord sur ces vues générales concernant la famille et son adaptation à la formation du citoyen moderne et responsable, cette ambition doit être la vôtre, parce qu'elle est nécessaire dans le monde actuel où le bon fonctionnement du système éducatif implique à tous les niveaux, de la maternelle à la terminale, une participation active des familles dans un esprit de respect mutuel et de coopération. (Applaudissements).

V

PREMIER DEBAT

(extraits)

M. le Président

— Merci, Madame le Ministre, pour cette communication sur les questions familiales, qu'on ne peut pas séparer, bien évidemment, du problème démographique.

Si vous le voulez bien, il nous reste une petite demi-heure pour le débat sur les diverses communications présentées ce matin.

J'ouvre donc la discussion.

M. Alain Plantey

Conseiller d'Etat, écrivain, Ambassadeur, Secrétaire général adjoint de l'Union de l'Europe occidentale.

J'appartiens au Conseil d'Etat et je voulais indiquer que je me rallie tout à fait à ce qu'a dit le professeur Sauvy. Seulement, comme mes activités m'ont amené à parler et à écrire sur les problèmes de la fonction publique et du service de l'Etat, je voudrais faire observer que l'Etat est, en France, de loin le plus grand employeur, en particulier de femmes.

Si l'on veut aborder le problème posé par le troisième enfant, et puis par les enfants ultérieurs, dans le cadre de l'emploi de la femme, il faudrait poser le problème de savoir si l'Etat ne devrait pas être le premier à réformer les réglementations et les pratiques du service public, de

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

façon à accentuer un mouvement déjà lancé mais tout à fait insuffisant qui consiste à offrir à la femme, mère de famille, des conditions de vie, de travail, de carrière qui aillent dans le sens des observations faites par le professeur Sauvy.

Pour ma part, je pense que si nous voulons aborder de façon pratique et concrète le problème de la démographie, nous ne pouvons pas éviter le problème du travail féminin, c'est évident. Il faut reconnaître que la femme est tout à fait en droit, pour de multiples raisons, de chercher à se réaliser, notamment sur le plan du travail extérieur à la famille. Mais dans ces conditions, il faut très certainement, au moins en ce qui concerne l'Etat, donner le mouvement ; et donner le mouvement, cela consiste à permettre à la mère de famille de se réaliser en particulier dans la fonction publique.

M. le Président

Merci pour ces remarques. Est-ce que le professeur Sauvy veut répondre ?

M. Sauvy

Non, je n'ai rien à ajouter.

M. Le Gallou

Le professeur Sauvy est obligé de partir maintenant.

M. le Président

Merci encore, Monsieur le Professeur, d'avoir bien voulu participer à notre colloque.

(Applaudissements).

M. le Président

Il y a plusieurs questions écrites qui nous sont parvenues, mais avant d'y répondre je voudrais donner la parole au Sénateur Henriet qui l'a demandée.

M. Henriet

Sénateur du Doubs

Depuis longtemps je suis un lecteur des travaux de M. le Professeur Chaunu, acquis à la défense de la démo-

graphie française. Je peux rejoindre ce qu'a dit tout à l'heure M. Chaunu et ce qu'a dit aussi un éminent membre du Conseil d'Etat pour ce qui concerne les mesures à prendre afin de mettre un terme à cette démographie actuelle et parmi les mesures à prendre, il y a notamment le maintien de la mère au foyer pour élever son enfant, bien sûr, et aussi pour en commander de nouveaux.

Il faut informer le public : il existe une loi qui s'appelle « le congé maternel d'éducation », qui donne à la mère qui veut élever son enfant le droit d'obtenir un congé sans perdre son emploi, et c'est là le point important, pendant deux ans.

Alors, j'ai fait remarquer au Parlement que cette femme qui prend son congé libère un emploi et que dans cet emploi on peut mettre un chômeur. On fait ainsi l'économie d'une indemnité de chômage. Et j'en ai fait le calcul.

Si bien que j'ai déposé devant le Parlement une proposition de loi — et j'espère que mes collègues députés sauront défendre cette proposition — aux termes de laquelle il apparaît possible, sans dépenses nouvelles, de maintenir une femme chez elle pour élever son enfant pendant deux ans, avec un salaire minimum qui pourrait être de 1 000 ou 1 500 francs par mois. Et ceci coûtera d'ailleurs beaucoup moins cher que de payer le chômeur auquel elle a laissé sa place¹.

Je compte donc sur les députés pour défendre cette proposition de loi, que le Sénat n'a pas encore examinée, mais que la commission des Affaires sociales du Sénat, à laquelle j'appartiens, a déjà approuvée et qui viendra un jour prochain — je le souhaite — devant l'Assemblée du Sénat.

(Applaudissements).

M. Madelin

Député de l'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Sénateur, j'ai reçu votre proposition de loi hier, je l'ai regardée avec beaucoup d'attention et j'en

1. A noter que 53 % des chômeurs sont des femmes ; et que ce chômage est pour les 3/4 celui de femmes n'ayant pas atteint l'âge de fécondité maximale (moins de 24 ans) ou l'ayant dépassé (plus de 39 ans).

parlais à M. Sauvy avant qu'il ne parte en lui disant tout le bien que je pensais de cette proposition qui rejoint ce qu'il disait. Soyez persuadé que lorsqu'elle viendra devant le Parlement, elle trouvera beaucoup de parlementaires pour appuyer cette excellente initiative.

Si ma mémoire ne me trompe pas, vous avez chiffré l'incidence sur l'emploi, et vous disiez, je crois, que cela pourrait affecter trois cent mille emplois ?...

M. Henriot

Oui. C'est M. Beullac, alors ministre du Travail, qui avait fait l'étude et me l'a communiqué.

Par conséquent, en même temps que cette loi maintiendra une femme près de son enfant, elle libèrera près de trois cent mille emplois. Ce qui vaut tout de même la peine, dans une période où le chômage devient de plus en plus grave !

M. le Président

Nous passons aux questions écrites.

Question : est-ce que le fait pour une femme d'avoir ses enfants jeune ne l'entraîne pas à en avoir au moins un de plus ?

Toutefois, si elle est jeune, on peut penser qu'elle n'a pas eu le temps de recevoir une formation professionnelle ou d'entrer dans la vie active.

Dans ces conditions, est-il envisagé de prendre des mesures favorables pour les femmes jeunes qui n'ont jamais travaillé et qui arrivent à leur troisième enfant ?

M. Calot

Oui. On pense toujours, en matière de fécondité, au délai disponible, au facteur temps.

Il est vrai, par exemple, que selon l'âge au moment du mariage, le nombre d'enfants n'est pas le même. Une femme qui se marie plus jeune aura davantage d'enfants, un peu plus d'enfants... la différence n'est pas énorme, mais très nette cependant.

En fait, ce n'est pas une question de temps, c'est un phénomène de sélection commune : c'est-à-dire que les

familles qui sont destinées à avoir un grand nombre d'enfants sont aussi celles qui sont formées à un âge relativement précoce, et notamment dans certains milieux sociaux où la fécondité élevée, relativement élevée, et la nuptialité précoce vont de pair.

Ceci a pu être mesuré sur des populations modernes, en rapport avec le niveau de mortalité actuel, qui ne pratiquent aucune contraception, et dont l'âge au mariage est sensiblement celui de nos sociétés, disons de vingt à vingt-cinq ans : eh bien, le maximum physiologique observé, compte tenu de tous les accidents de stérilité qui se produisent au niveau individuel ou des couples, est de l'ordre de dix à douze enfants par femme. Ce qui signifie qu'avec deux, on est extrêmement loin du maximum et que, par conséquent, le facteur temps n'est pas un facteur décisif !

Néanmoins, vous avez raison. Lorsque des enfants sont différés en raison de circonstances particulières, une crise économique notamment, ces enfants différés à l'origine, ne seront pas nécessairement remplacés parce qu'il y a un certain nombre de phénomènes qui interviennent, ne serait-ce que la stérilité acquise, ou le revirement de décision, et qui font qu'ultérieurement tout enfant différé n'est pas nécessairement rattrapé. Et inversement, tout enfant qui est anticipé peut correspondre à un léger accroissement par rapport à ce qui se serait passé normalement.

M. le Président

Encore deux questions.

M. Belin Milleron

Un mot très bref pour me féliciter d'un passage commun à deux exposés, celui de mon collègue Pierre Chaunu et celui de mon ami Calot. C'est au titre du Collège des Recherches Avancées que je me place, puisque M. Calot fait partie de ce collège, dont je m'occupe.

Il s'agit de la question des changements de nature dans les phénomènes démographiques, que l'un et l'autre ont signalés.

M. Chaunu a montré comment, à partir de 1965, ce phénomène étrange s'est profilé comme une ombre mortelle et ce qui m'intéresse justement c'est que l'opinion n'a rien

vu de ces questions là. Alors, je pose le problème, effleuré aussi d'un mot par M. Sauvy tout à l'heure : est-ce qu'il ne faut pas, à la racine de nos difficultés, prévoir quelque chose comme une éducation du jugement ?

M. Chaunu

Bien évidemment, Monsieur, je partage votre point de vue. Vous savez que je l'ai souvent moi-même défendu et en règle générale — mais ça n'était pas mon propos puisque je parlais en tant qu'historien aujourd'hui —, en règle générale dans les livres et modestes interventions que j'ai pu faire, quand j'arrive au « Que faire ? » je dis toujours : premièrement, informer.

Et je dis aussi : consacrer au moins autant de moyens à faire connaître la réalité dans laquelle nous sommes entrés, qu'on a mis de moyens pendant dix ans pour placer, coûte que coûte, le discours accompagnateur de la révolution contraceptive.

Car il est bien évident que dans ce qui s'est produit depuis 1965 — ce qui est d'ailleurs tout à fait logique — ce qui est en cause, ce n'est pas l'objet qui a été mis en circulation, ce sont les moyens déployés pour placer cet objet. Il est évident que, pendant dix à quinze ans, l'opinion publique de l'Occident, de tous les pays qui bénéficient du réseau le plus formidable de moyens d'information, ont été matraqués ! Il y a eu un conditionnement. Et je pense combien scandaleux, combien stupide, a pu être le conditionnement réalisé par les moyens de communication de masse. Et particulièrement, en 1973 et 1974, au Luxembourg, l'ensemble des citoyens et des citoyennes de ce pays étaient persuadés que ceux qui n'utilisaient pas tout de suite, massivement et sans discernement, les nouveaux gadgets mis au service des concitoyens, étaient des infrastructurés mineurs, des individus retardés, des avariés, et véritablement on a complexé la maternité comme il n'était pas possible de le faire !

Alors, moi, ce qui me surprend, tout compte fait, ou ce qui ne me surprend pas, parce que je suis assez historien pour ne pas être surpris, c'est qu'en dépit de tout, nous avons encore le nombre d'enfants que nous avons. Ce qui montre qu'au fond, au fond de nous-mêmes, certains comportements doivent être solides pour avoir résisté à

une opération aussi monstrueuse de déformation de l'information ! (Applaudissements).

Question : A-t-on posé le problème fondamental des modifications de comportement et d'intentions, et s'inquiète-t-on suffisamment de ce que pensent les femmes ?

M. Calot

Effectivement, la discussion souvent, en matière de fécondité, est plus masculine que féminine, alors que la biologie a donné une importance plus grande au sexe féminin qu'au sexe masculin en ce domaine.

Oui, bien sûr, on s'en inquiète et on essaie de mesurer, à travers les enquêtes d'opinion, les réactions de la population dans son ensemble et de la population féminine d'âge fécond en particulier.

Je dois dire qu'en général des inflexions se produisent dans l'opinion simultanément dans toutes les catégories d'âges et de sexes. C'est-à-dire que le nombre idéal d'enfants, tel qu'on le mesure dans nos enquêtes d'opinion, s'infléchit non seulement lorsqu'on analyse les réponses des femmes en âge d'avoir des enfants, mais également celles de femmes qui ont dépassé cet âge, ou celles des hommes. C'est donc un phénomène collectif, qui ne touche pas les seuls acteurs féminins de la fécondité.

Maintenant, est-ce que les parents eux-mêmes, les pères, les mères, ont le sens des raisons fondamentales qui font que, par rapport aux générations d'il y a cinq ou dix ans de même âge, ils ont moins d'enfants ?... Est-ce que finalement les couples perçoivent eux-mêmes les modifications qui font qu'ils sont à la base de la baisse de la natalité ?

Ceci, on peut en douter. En tout cas, ce que je peux indiquer au vu des résultats d'enquêtes, c'est que la population a bien le sentiment qu'entre le premier et le second enfant, puis le troisième enfant et plus, il y a une très grande différence de nature.

Les raisons qui peuvent expliquer qu'un couple s'arrête à un ou deux enfants, de l'aveu des personnes enquêtées, sont : la volonté d'une plus grande indépendance des parents, le désir de profiter de la vie du couple le plus longtemps possible, moins de contraintes, etc. Autrement

dit, c'est davantage l'argument qualitatif qui est mis en avant que pour le troisième enfant ou plus. Dans ce dernier cas, c'est de loin l'aspect économique qui est invoqué, et ceci aussi bien par les familles qui ont beaucoup d'enfants que par celles qui en ont très peu, ou pas du tout. Le sentiment selon lequel la famille nombreuse commence à trois est dû au fait que le passage de deux à trois est vraiment le seuil le plus important. C'est un fait qui apparaît, en effet, à l'ensemble de la population.

Cela ne veut pas dire que pour autant l'opinion publique — sans information préalable — soit prête à accepter qu'un effort massif soit limité aux seules familles ayant trois enfants ou plus... Là, l'information est certainement indispensable.

L'idée selon laquelle l'aide serait réservée à certaines catégories est une idée mal reçue à l'heure actuelle. Et je suis tout à fait convaincu qu'en ce domaine un effort d'information sur les conséquences devra être fait, avec beaucoup de précautions. Il s'agit d'insister sur les conséquences concrètes et réalistes et de ne pas trop invoquer la morale, il faut prendre des précautions pour éviter des réactions de rejet.

En revanche, on peut faire passer un message montrant que la situation actuelle n'est pas bonne pour les gens qui ont des retraites à percevoir, tout simplement. Il y a un certain nombre de conséquences que l'on peut faire apparaître dans un débat, mais il ne faut pas choquer.

M. Chaunu

J'ai également quelques questions, je serai bref, on me rappelle une question d'horaire.

Michel Lévy¹ — je le remercie et je suis flatté — me dit ceci : si l'on rapproche les constatations suivantes : sous-fécondité de l'empire romain, baisse de la fécondité en France au XVIII^e siècle, malthusianisme en Angleterre et vague de stérilisation aux Etats-Unis contemporains, on

1. *M. Michel Lévy*, administrateur de l'INSEE en mission à l'Institut national d'études démographiques, est rédacteur en chef de la revue *Populations et sociétés*.

peut dire que tout pays dominant est porté à la sous-fécondité, sans doute parce qu'il dispose de main-d'œuvre à bon marché : esclaves, partenaires dominés, etc.

C'est une question énorme et magnifique ! Je pense, M. Michel Levy, qu'on pourra peut-être s'en entretenir longuement si vous le désirez dans les colloques de *Population* que vous dirigez.

En gros, je partage tout à fait votre point de vue, cela me paraît, disons, assez facilement démontrable. Il y a incontestablement corrélation.

Je ne veux pas lancer la démonstration en ce qui concerne l'Empire romain ou les cités grecques : il semble qu'il y ait eu un équilibre qui était obtenu avec deux comportements démographiques différents. Et finalement, le phénomène de bascule, d'implosion et d'auto-destruction du système s'est produit précisément quand la population urbaine a crevé un certain seuil pour des causes assez comparables aux nôtres, ou lorsque la dilatation de l'espace contrôlé par l'Empire romain a rendu impossible l'arrivée de ces esclaves produits par d'autres systèmes qui leur permettaient de survivre.

C'est une situation qui n'est pas sans rappeler la nôtre avec les travailleurs immigrés qui sont les bouche-trous et qui nous permettent de vivre dans une facilité apparente, comme le pétrole artificiellement bon marché avant 1973.

C'est un très grand débat, et je crois que vous avez formulé là une loi historico-démographique qu'il me paraît tout à fait nécessaire de creuser.

J'ai là encore une question précise et fort intéressante de M. Alain Bru qui pose un problème brûlant :

Question : comment obtenir des transferts sociaux considérables en faveur des familles nombreuses, alors que ces familles représentent un dixième des électeurs ?

Bien évidemment ! Mais il y a une chose certaine : si l'on aide les familles qui désirent avoir plus d'enfants, ou qui accepteraient de remplir cette mission, par là même, on n'embête pas les autres, et c'est peut-être la solution la plus libérale, puisque c'est celle qui permet...

On a toujours parlé du « droit » à la contraception ;

c'est très vrai, on a le droit de refuser les enfants, mais je ne vois pas non plus pourquoi on n'aurait pas le droit de les accepter ?

Il y a un point sur lequel je serais d'accord — je ne pense pas qu'ils soient nombreux dans la salle et je le regrette — avec nos amis marxistes, c'est notamment sur une certaine critique des libertés purement formelles. Je suis pour les libertés formelles, mais je ne suis pas contre les libertés réelles.

Et alors, le droit d'avoir des enfants, affirmé comme ça, ex abrupto, s'il doit s'accompagner d'une prolétarianisation, il est bien évident que grâce aux progrès de la pilule, vous n'aurez plus beaucoup d'amateurs !

Donc, en dépit de tout, je pense qu'après tout on peut considérer qu'il y aurait une sorte d'auto-régulation.

En réalité, avant 1940, il y avait une sorte d'auto-régulation du système qui se faisait, parce que vous aviez un petit nombre de familles nombreuses et au bout d'un certain temps, les seuls survivants étaient les fils de familles nombreuses ; et avec un très léger coefficient de suite, vous aviez tout simplement le fameux mystère : le cycle trentenaire, ce n'est pas autre chose, c'est l'auto-régulation, tout simplement, avec le fait que vous avez, à ce moment-là, un éventail beaucoup moins refermé.

Si vous voulez que l'éventail soit refermé, il faudra, évidemment, que vous fassiez en sorte que tout le monde, ou presque tout le monde, choisisse entre deux et trois... et cela paraît encore plus difficile que d'aider éventuellement ceux que la nature a portés à une générosité permettant à la vie de s'accomplir.

Question : Peut-on croire à la notion magique de la crèche ?

Il est évident que c'est le système le plus coûteux ! Il y a une mythologie de la crèche qui a permis tout simplement de déculpabiliser ou qui a servi à compenser la mythologie du progrès intellectuel, moral et social des populations par le biais de la contraception. Cela fait partie, je dois le dire, de ces vaches sacrées dont je sais très bien, si j'étais un bon « public relations » ce que je dirais. Je

vois que M. Bru, qui a rédigé ce papier, pose simplement la question : il doit penser comme moi, et comme moi faire plutôt une réponse réservée.

Je sais que les petites ouvrières, dans mon coin, ne sont pas fanatiquement motivées pour, au bout de six semaines ou deux ou trois mois après leur accouchement, rouler à six heures du matin un enfant dans une couverture pour aller, au nom de la libération de la femme, le porter tout naturellement dans une crèche qui, quelle que soit sa qualité, fait penser parfois en raison du coefficient sonore qu'on y trouve, à l'enfer de Dante ! Il est vrai que c'est une lecture qu'on ne fait plus beaucoup maintenant, en dehors de l'Italie.

Comment obtenir du ministère des Finances que les familles ne soient pas systématiquement défavorisées ?

Ce serait peut-être une question qu'on pourrait poser utilement aux parlementaires et éventuellement aux anciens ministres qui sont dans cette salle...

Question : A-t-on étudié la relation : proportion des femmes au travail et fécondité ?

M. Calot a déjà répondu. En dépit de tous les efforts faits, il est bien évident que, pour des raisons que M. Calot a très bien définies, les femmes au foyer ont quand même sensiblement plus d'enfants que les autres. Il faut simplement que les femmes fassent leur choix. Mais il ne faut pas nécessairement que les femmes au foyer soient les cireuses de bottes et les esclaves bénévoles à bon marché de l'ensemble de la collectivité !

Il faut bien reconnaître qu'il est normal et naturel, puisqu'il y a une fonction de reproduction, qu'à partir du moment où il y a un très large secteur social, il faut que cette fonction de reproduction soit beaucoup plus largement prise en charge.

A cet égard d'ailleurs, je me permets de dire une chose évidente au sujet du transfert par rapport au volume du produit national brut. Il existe des courbes très bien faites par l'I.N.E.D.

Lorsque la France — de 1945 à 1950 — était pauvre, lorsqu'elle n'avait pas de chemins de fer, lorsqu'elle reconstituait ses maisons, ses écoles, lorsque, comme l'a dit M. Sauvy tout à l'heure, on faisait la queue devant les

magasins et qu'il y avait des cartes de priorité, on transférait 22 % du p.n.b par habitant aux familles.

A partir du moment où l'on s'est mis à parler de la Jeunesse — avec un grand J — et un roulement de gorge, etc., on a tout naturellement repris progressivement l'argent des enfants... et on peut toujours discuter, mais le volume des transferts est maintenant de 6 %.

Peut-être M. Calot me corrigera-t-il (en plus ou en moins, je ne sais pas), mais il y a en tout cas un très grand vol. Et quelquefois, il m'arrive, devant des auditoires beaucoup moins bien élevés que celui réuni ici, de dire, et c'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que les voleurs sont devenus les assassins !

Encore une question de Mme Delattre, sur un aspect psychologique.

Je dois dire que je suis profondément d'accord avec la question que me pose Mme Delattre, puisqu'en vérité elle insiste énormément sur le problème de la sécurité pour les mères de famille.

Et je dois dire que dans la campagne que j'ai menée à droite et à gauche, il y a là un argument que j'emploie. Il faut que je vous dise le fond de ma pensée : c'est l'une des choses qui me révoltent et qui me révoltent vraiment au tréfonds de mon être. C'est que dans ces pays, dans ces pays gorgés, dans ces pays gavés, dans ces pays gros et gras et luisants, il est bien entendu que tout le monde a droit à une retraite, sauf naturellement les pauvres bonnes femmes qui ont porté dans leur ventre, dans leur cœur, la génération des imbéciles qui paieront les retraites de ceux qui n'ont pas eu d'enfant ou qui en ont eu très peu.

Cela est scandaleux, c'est absolument inadmissible et ce n'est pas la peine de nous parler d'une société, fut-elle libérale, ou sociale démocrate, ou je ne sais quoi, qui n'a pas ce minimum de pudeur, je dois le dire, et qui ne se souvient pas, avec Albert Camus, de cette parole d'homme, car c'est une parole d'homme, peut-être phalocrate : « Ma mère d'abord ! » (Vifs applaudissements).

M. le Président

Merci, Messieurs, nous allons être obligés de suspendre compte tenu de l'heure. Nous reprendrons à 14 heures 45.

VI

ASSURER LA CONTINUITE DE LA NATION

M. Jacques GODFRAIN
Député de l'Aveyron

Il est important que des chercheurs universitaires, comme ceux qui ont pris la parole ce matin, associent leur réflexion à celle que nous-mêmes, élus, pouvons avoir dans un certain nombre de circonstances et c'est un peu l'illustration, que je trouve au sein du Club de l'Horloge aujourd'hui, de cette phrase de Bergson qu'un « homme complet est celui qui agit en homme de pensée et pense en homme d'action. »

S'il fallait, à l'élu que je suis, dégager quelques premiers enseignements de ce qui a été dit dans la matinée, je dirais que plus que jamais, pour notre pays, l'heure est à l'action, et une action qui soit résolue.

En effet, trois constatations s'imposent à nous : d'abord, le mythe de la surpopulation mondiale est un mythe dangereux pour un Etat comme la France. C'est au contraire un risque de diminution de la population mondiale qui nous menace.

Enfin, la France doit relever ce véritable défi démographique qui nous est lancé.

L'illusion de la surpopulation mondiale : un mythe incapacitant.

Première constatation : la crainte d'une surpopulation mondiale n'est pas fondée.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

En effet, observons le taux de fécondité des pays en voie de développement dans les années 1960 et le taux d'accroissement de la population mondiale. A cette époque-là, certains ont bâti des extrapolations hardies, qui frisent, quand on regarde les chiffres, l'absurdité.

2 % par an, entre 1965 et 1970, ça donne sept milliards d'habitants en l'an 2000, quarante milliards en l'an 2100, quatre-vingt-dix milliards d'habitants en cinq siècles, ce qui prouve que cette extrapolation faite au début des années 60 ne peut tenir.

Cette prospective apocalyptique a donné naissance à toute une psychose de la surpopulation, reposant sur l'hypothèse de la constance de la fécondité dans le monde et surtout dans les pays du tiers-monde.

Or, à l'inverse, la fécondité diminue dans tous les pays, en particulier dans ceux du tiers-monde, en ce moment. Par exemple, sur quatre-vingt-huit pays en voie de développement, pour lesquels on dispose de statistiques fiables, la natalité a diminué dans soixante-dix-sept d'entre eux. Le même phénomène se produit en Chine où, en 1940, il y a trente-huit ans, il y avait 40 naissances pour 1 000 habitants et où, en 1977, il y avait 28 naissances pour 1 000 habitants.

Les prévisions de l'O.N.U. pour l'an 2 000 sont, en vérité, régulièrement révisées à la baisse :

- en 1968, 6,5 milliards prévus,
- en 1977, selon les experts de l'O.N.U., nous étions à peine à plus de six milliards.

La surpopulation mondiale, vue par le Club de Rome, n'est donc en réalité qu'un mythe et un mythe paralysant, qui nous a pendant longtemps empêchés de voir que les pays industrialisés connaissaient, au contraire, un véritable effondrement catastrophique de leur natalité.

Deuxième constatation : c'est en réalité une baisse de la natalité qui nous menace. Les populations d'Europe, Union soviétique comprise, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et la Nouvelle-Zélande représentaient, en 1920, un tiers de la population mondiale. En 1973, ces pays ne représentent plus qu'un quart de la population mondiale et, en l'an 2000, ils ne représenteront plus qu'un cinquième. Soixante-quinze ans plus tard, en 2075, ces pays ne repré-

senteront plus qu'un huitième de la population mondiale ! Donc, en un siècle, la part du monde développé issue de l'Europe aura diminué de moitié.

Pour la seule Europe (toujours Union soviétique comprise), la population passera de 19 % de celle du monde en 1973 à 9,4 % en 2075, et la plupart des pays occidentaux connaissent cette même chute vertigineuse de leur natalité. Il s'agit d'un phénomène général, de tout le monde industrialisé, qui s'est déclenché progressivement dans les différentes aires culturelles, dès 1955 dans les pays dits de l'Est, dès 1960 en Amérique du Nord et à partir de 1960-65 en Europe occidentale.

L'Europe est particulièrement touchée : certains pays n'assurent déjà plus le renouvellement de leur population, à savoir l'Allemagne fédérale, l'Autriche, le Luxembourg.

Alors que la natalité des pays développés chute rapidement, celle des pays en voie de développement se maintient ou se réduit, mais se réduit moins rapidement.

Ainsi, il naît aujourd'hui plus d'Algériens que de Français, et la proportion des moins de 20 ans est de 32 % en France et de 56 % en Algérie.

L'expression « pays du tiers-monde » est donc de moins en moins adéquate, puisqu'ils représentent plus des deux-tiers de la population mondiale aujourd'hui.

Les effets d'une réduction relative de la population des pays développés en milieu européen, qui frappe par son ampleur et sa rapidité, ses conséquences, ses effets, sont catastrophiques. Si rien n'est fait pour enrayer ce processus, comme le dit le professeur Chaunu, le plus grave qui se soit déclenché sur cette planète depuis la chute de l'Empire romain, si rien n'est fait, les lendemains qui attendent notre génération risquent d'être particulièrement apocalyptiques.

En effet, le monde développé — et en tout premier lieu l'Europe — est démuné de ressources naturelles abondantes. Ce serait donc son effacement politique, culturel, militaire, économique, au sein d'un monde en croissance relativement constante. Et quand on connaît l'apport du monde industrialisé et des peuples européens au développement des arts, de la science, de la culture dans le monde, on mesure les conséquences que provoquerait leur inéluctable sortie de l'histoire.

Une catastrophe géopolitique ?

Le monde développé sera menacé par une catastrophe géopolitique, à plus ou moins longue échéance. L'examen des courbes de naissances dans le monde montre que les pays développés vont constituer un ensemble de plus en plus vide, dans un monde de plus en plus plein. Quelques exemples de densité de populations le prouvent :

-- l'Union soviétique compte 11 habitants au kilomètre carré ; l'Espagne, 68 ; la France, 94 ; l'Inde, 168 ; le Liban, 276 ; le Japon, 283 ; je mets à part les Bermudes, avec 1019.

L'existence d'un tel vide géo-politique, face à un peuplement croissant ne peut que créer des tensions internationales dangereuses pour la continuité, la survie, l'indépendance du monde développé, ainsi que pour la paix entre les nations.

Relever le défi démographique.

Troisième constatation : la France doit relever ce défi démographique.

En effet, notre pays connaît non seulement une chute de natalité, mais encore une antériorité dans la baisse de la natalité depuis un siècle environ, qui explique la plus faible densité de population de notre pays par rapport à ses voisins.

Elle connaît aussi un deuxième phénomène : la surnatalité masculine, dont on a parlé ce matin.

A la fin des années 40, il y a eu un espoir de reprise de la natalité française, mais il fut vite déçu, tout comme dans les pays européens voisins. Avec un chiffre de 720 000 naissances en 1976 — il y a deux ans — et un taux de fécondité de 1,8, le remplacement des générations ne se fait pas. Avec un excédent des décès sur les naissances dans vingt-trois départements et dans six régions françaises, le renouvellement ne se fait pas non plus !

Ainsi, notre pays connaît une situation démographique désastreuse, d'autant que nous accueillons des travail-

leurs étrangers qui d'ailleurs sont les bienvenus, et qui représentent environ 7,5 % de notre population. Ceux-ci, représentant 7,5 % de notre population, sont à l'origine de plus de 10 % des naissances constatées en ce moment en France.

Première conséquence : non seulement l'équilibre démographique n'est plus assuré, mais il y a déséquilibre à l'intérieur du pays ; l'inertie considérable des mouvements de population nous oblige à prendre des mesures face à une situation qui doit être considérée comme dangereuse. En effet, les risques de la persistance d'une telle situation sont énormes.

Que signifie une moindre population pour la France ? D'abord, un moindre dynamisme économique, notamment parce que la charge des inactifs et des personnes âgées ne fera que croître, ce qui aboutit en particulier à la faillite, à plus ou moins longue échéance, des mécanismes redistributifs d'assistance sociale, avec toutes les conséquences sociales que l'on peut imaginer.

Deuxième conséquence : un poids politique moindre en Europe et dans le monde, contredisant ainsi le destin et la vocation internationale de notre pays, comme le déclarait le président du mouvement auquel j'appartiens, Jacques Chirac.

Les périodes de déclin démographique ont été des périodes de régression économique et d'amointrissement politique. On le voit, le déclin démographique de notre pays met en cause la continuité même de la nation française.

Ces considérations ne doivent pas rester désabusées, mais au contraire nous inciter à l'action et, comme je le disais en commençant, à une action vigoureuse.

Le mouvement auquel j'appartiens se sent directement lié, vous le comprenez, à l'avenir de notre pays et à l'occasion des récentes consultations qui ont eu lieu, on a pu constater que ceux qui en particulier ont rédigé le Programme Commun n'avaient pour souci, en matière démographique, que la rédaction de quelques lignes dans cet ouvrage. Et l'ignorance dans laquelle à ce moment-là, les citoyens étaient tenus en matière de problèmes démographiques, nous a amenés à proposer un certain nombre de choses qui, nous allons le voir, s'inscrivent assez bien dans

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

un programme en vue du relèvement de la démographie qui est indispensable.

Contre l'attitude individualiste.

Nous nous inscrivons en effet en faux contre l'attitude individualiste, hérité du XIX^e siècle, au nom de laquelle l'Etat doit assister passivement au déclin démographique du pays, doit non seulement y assister, mais doit même s'interdire d'intervenir en la matière.

Au contraire, nous faisons de la solidarité et de la communauté les maîtres mots de notre action. Nous entendons donner le pas à des préoccupations communautaires sur les égoïsmes particuliers. La continuité du pays suppose une survie démographique, comme la survie de toutes les communautés humaines, et celle-ci concerne tous les Français. Aucun homme d'Etat ne peut y rester indifférent.

Il est heureux de constater d'ailleurs que, depuis quelques mois, l'unanimité des mouvements politiques français retiennent comme sujet principal, soit d'inquiétude, soit d'action, les problèmes de la démographie.

Quant à nous, nous refusons un dogmatisme collectif, ainsi qu'un individualisme d'une autre époque, et très tôt, nous nous sommes attaqués au défi démographique auquel nous sommes actuellement confrontés. Nous voulons, en effet, intensément, une politique de vie.

Une politique familiale hardie.

Pour nous, les voies du redressement passent, avant tout, par une politique familiale hardie. En effet, nous savons qu'un effort a été entrepris depuis plusieurs années sous l'impulsion du général de Gaulle. Des mesures ont été prises, jusqu'à ces dernières années, pour encourager la maternité par l'allocation post-natale pour frais de garde, par la généralisation des prestations familiales. Des mesures ont été prises aussi pour améliorer la protection sociale de la mère et de la future mère, comme l'extension du congé de maternité, la couverture du risque maladie,

par la création du congé post-natal, par la création de l'assurance vieillesse des mères de famille. Des mesures ont été prises également pour protéger aussi la mère de famille dans son activité professionnelle : par exemple, protection de l'embauche et du licenciement.

Toutefois, il convient de faire la synthèse de tous ces efforts disparates et de poser maintenant les bases d'une véritable politique globale et cohérente de la Famille.

Car tout ne se réduit pas, à l'heure actuelle, à des difficultés pécuniaires. Il faut également modifier l'ensemble du contexte psychologique dans lequel doivent évoluer les familles.

C'est ainsi que nous proposons quatre grands objectifs :

— d'abord, mettre en place un véritable statut social de la mère de famille, notamment afin de lui reconnaître des droits propres en matière d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, ou de formation professionnelle.

Un congé-éducation rémunéré.

— Deuxièmement, créer des conditions matérielles propres à permettre à la femme de faire un véritable choix, un libre choix, entre exercer une activité professionnelle ou se consacrer à son foyer et à ses enfants. Pour assurer cette liberté de choix, nous proposons un certain nombre de mesures, parmi lesquelles un congé-éducation rémunéré, qui pourrait être accordé à partir de la seconde naissance à toutes les mères de famille se consacrant à l'éducation de leurs enfants, qu'elles aient ou non exercé une activité professionnelle préalable.

— D'autre part, nous estimons que le système actuel des allocations familiales doit être simplifié et amélioré. Comment ? En particulier, les différentes prestations existantes seraient fusionnées en une seule, attribuée sans condition de ressources. Par ailleurs, la progression devrait croître au même rythme que celle des salaires.

— Sur le plan fiscal, alors que le taux du quotient familial serait réaffirmé, sinon amélioré, la fiscalité locale, notamment la taxe d'habitation, pourrait être allégée.

Enfin, la formule du travail à temps partiel serait encouragée et développée.

— Troisième point : il s'agit aussi de promouvoir une véritable politique du logement familial, notamment en favorisant la construction de logements jumelés qui permettraient aux familles de se rassembler, ou en classant comme prioritaires les familles devant agrandir leur logement du fait d'une naissance.

— Quatrième point : un effort particulier de solidarité devait être entrepris en faveur des parents isolés, des parents d'enfants handicapés ou des orphelins.

Naturellement, il conviendrait de compléter ces actions par une amélioration de l'environnement familial, par un développement de l'investissement public notamment.

Voilà quelles sont les principales lignes d'action de politique familiale que préconise le Rassemblement, politique qui devrait être appliquée avec d'autant plus de vigueur et de fermeté que son utilité sociale, comme nous l'avons vu ce matin, est amplement justifiée, et de plus en plus justifiée.

Faire preuve d'esprit de justice.

C'est à ce propos que nous avons étudié les alinéas du texte de loi suggéré par le Club de l'Horloge. Ce texte de loi, dans sa majeure partie, nous semble intéressant, moyennant quelques aménagements de détail.

Nous avons remarqué, en particulier, qu'il est heureux de confier au législateur le soin de rappeler solennellement, dès l'article I^{er}, que la famille constitue la cellule de base de la communauté humaine et de souligner, dans cet article I^{er}, que le lieu où les libertés individuelles peuvent s'exercer, face au progrès de la socialisation, est la famille.

Nous avons également noté dans ce texte de loi — qui, je pense, vous a été distribué — que la responsabilité qui incombe au pouvoir politique vis-à-vis du renouvellement régulier des générations dans la nation, est primordiale.

Au titre III, nous avons apprécié que le rôle irremplaçable de la mère de famille soit souligné, nous y avons été

particulièrement sensibles. Un statut social est prévu, lui garantissant le libre choix — je le répète — entre sa maternité et son activité salariée.

Enfin, au titre V de ce texte, nous avons relevé également : le fait de compenser les charges qui pèsent sur les revenus des ménages élevant des enfants ; de simplifier et assainir le régime des prestations qui leur sont versées et de créer de meilleures conditions de justice dans la répartition des revenus, donc toute une série d'objectifs qui sont conformes à nos vœux.

A l'article 6 du titre II, nous avons enfin noté avec satisfaction que la proposition du Club de l'Horloge souhaitant que la politique du logement soit mieux adaptée aux besoins, correspondait exactement au souhait que nous avions.

Donc, nous sommes d'accord avec l'ensemble de ce texte et nous pensons, avec mon collègue Madelin, qu'il peut-être nous pourrions prolonger cette journée par une réunion plus élargie et plus technique sur le plan législatif, afin de faire progresser ce texte en vue de le déposer sur le bureau de l'Assemblée, avec l'approbation du Sénat, puisque nous avons la chance d'avoir un sénateur parmi nous.

Voilà quelques constatations sur le plan démographique, quelques affirmations aussi sur le plan de l'action que nous avons à mener en tant que parlementaires.

Je voudrais conclure dès maintenant, en souhaitant que le gouvernement reprenne à son compte les dispositions de loi contenues dans ce texte. Ce projet regroupe l'essentiel des mesures qui permettraient de jeter les bases d'une politique familiale nouvelle, dont nous avons abondamment besoin.

Mais il faut souligner que de telles propositions ne pourront porter leurs fruits qu'à deux conditions :

En premier lieu, il faut faire preuve d'esprit de justice envers les familles et les aider dans leurs efforts. Elles supportent la charge du renouvellement des générations, ce qui profite à l'ensemble de la communauté nationale, il est juste dans ces conditions que la solidarité nationale s'exerce à leur profit, jusqu'à ce que, à tout le moins, leurs charges soient compensées, sinon récompensées.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

La confiance devant l'avenir.

En second lieu, il faut garder à l'esprit — comme l'affirme Pierre Chaunu dans *La Peste blanche*, — que « l'attitude devant la transmission de la vie est à la confluence de tout. »

En d'autres termes, c'est la confiance dans l'avenir qui constitue le plus sûr agent de renouvellement démographique. La natalité est le reflet de la confiance, ou de la défiance envers l'existence que l'on mène, et dans ses valeurs.

Or on ne peut que constater — et cela est apparu dans la Conférence mondiale sur la population qui se tenait à Bucarest en 1974 — un contraste inquiétant entre l'optimisme et la volonté de vivre des pays pauvres, et l'état d'esprit de renoncement et d'abandon des pays riches ! Il est clair que, tant que les peuples européens n'auront pas confiance dans leur avenir, comme dans les valeurs de leur société, un renouveau démographique restera utopique.

Notre pays doit jouer un rôle dans ce renouveau. A cet égard, il y a nécessité de faire sentir à nos compatriotes quelque grand destin national, qui donne à chacun confiance en l'avenir. Cette nécessité s'impose chaque jour un peu plus. Il faut forger une volonté nationale, qui régisse directement la France et son comportement futur.

Cette responsabilité incombe à l'homme politique dont l'action, plus que jamais, ne peut se réduire à la maîtrise de simples techniques, mais doit comporter une véritable dimension mythique.

Comme l'a dit récemment Soljenitsyne, dans son discours de Harvard, « le tournant qu'exige la société, c'est le tournant qui implique, chez chaque responsable politique, la découverte d'une nouvelle flamme spirituelle. » (Vifs applaudissements).

VII

PROJET POUR LES FEMMES FRANÇAISES

Mme Christiane PAPON
Présidente de Femme-Avenir

Je tiens d'abord à remercier le président du Club de l'Horloge d'avoir bien voulu donner la parole à une deuxième femme sur ce sujet capital qui, je crois, concerne les femmes au premier chef, qu'est une politique démographique pour la France.

Je dois, quant à moi, vous entretenir d'un « projet pour les femmes françaises ». Mon exposé s'inscrit dans le cadre d'une réflexion grave, partie d'une tragique constatation : la France d'aujourd'hui se meurt lentement et, avec elle, la quasi totalité des nations les plus chargées de richesse et de liberté.

Redoutable paradoxe, s'il en est, que celui-là. Ainsi la quête essentielle de tant de destinées humaines, à savoir celle des biens matériels et des pouvoirs, aboutit, dès lors qu'elle est satisfaite, au refus de la vie, pourtant devenue plus facile et plus confortable.

Cette apparente contradiction soulève de très nombreuses questions, et autant de réponses diversifiées qui ont trait aussi bien à la philosophie qu'à la morale, aux finalités de la société, aux objectifs des civilisations.

Une révolution dans la vie des femmes.

Je ne retiendrai, pour ma part, qu'un certain nombre de faits précis qui se rattachent tous à une seule constata-

tion, mais elle est d'une importance centrale au regard du problème soulevé aujourd'hui : la vie des femmes françaises a subi, en l'espace de quelques décennies, une véritable révolution et la société française n'a pas su, ou n'a pas pu encore, en tirer les conséquences inéluctables et les enseignements. Et c'est sans doute en partie pour cela que la France, aujourd'hui, est en voie de dépeuplement.

La révolution dans la vie des femmes françaises tient pour l'essentiel aux faits suivants, au nombre de six :

Premièrement : l'espérance de vie des femmes est passée, entre le début du siècle et aujourd'hui, de quarante-huit ans à soixante-seize ans.

Deuxièmement : le temps nécessaire pour mettre au monde trois enfants viables a été considérablement réduit ; autrefois, il fallait toute une vie alors qu'aujourd'hui, dans la plupart des cas, la famille est constituée avant que la mère ait atteint l'âge de trente ans.

Troisièmement : l'industrialisation de la France a été accélérée donc brutale ; elle a eu pour effet d'arracher les femmes laborieuses (aussi nombreuses aujourd'hui d'ailleurs qu'il y a cent ans), à la terre, à l'artisanat, au petit commerce, pour les précipiter vers les ateliers et les bureaux, c'est-à-dire hors de chez elles, hors de leur foyer. Effet secondaire mais qui ne peut pas être négligé, de l'industrialisation, le travail de la femme restée au foyer a cessé d'être producteur. Lorsqu'elle faisait le pain, le savon, les tissages, les bougies, les confitures, les tricots, les vêtements, du temps qu'elle entretenait le feu, elle produisait... Aujourd'hui, chez elle, elle consomme. Mais la femme au foyer rend toujours des services qui, s'ils étaient évalués au prix du marché, représenteraient environ un tiers du produit national brut de la France.

Ceci est d'ailleurs une autre histoire et nous y reviendrons tout à l'heure.

Le quatrième facteur de révolution dans la vie d'une femme, c'est évidemment la pilule contraceptive. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que des moyens ont été donnés aux femmes de maîtriser efficacement leur fécondité, et que les femmes usent ou non d'ailleurs de ces moyens, c'est encore une façon d'exprimer un choix et de l'exercer seules.

PROJET POUR LES FEMMES FRANÇAISES

Le cinquième facteur, c'est l'instruction. Les femmes ont désormais massivement accès à l'enseignement secondaire, à l'université, voire même à Polytechnique et à l'E.N.A. et tout savoir — nous le savons bien — est un nouveau regard sur le monde, ainsi qu'une prise de conscience.

Le sixième et dernier facteur, c'est enfin l'information quotidienne, au moyen de l'audiovisuel, et demain de la télématique, au sein même du foyer. Je dirai même : information et formation quotidienne, sans évoquer l'ensemble des autres « mass media ».

Donner la préférence à l'acte de vie.

Immense révolution donc, intervenue dans la vie d'une femme, qui dispose aujourd'hui, tout à la fois, d'un regard sur le monde et d'un pouvoir sur la vie. La femme peut donner la vie, la femme peut refuser la vie. Et le premier devoir de la société, je vous le demande, si elle veut se survivre à elle-même, n'est-il pas de donner la préférence à l'acte de vie sur l'acte de mort ?...

Si notre société a élargi ainsi le champ de ses libertés, elle aurait dû aussi, dans le même temps, agrandir celui de ses responsabilités, c'est-à-dire qu'elle aurait dû accompagner efficacement la volonté de la femme d'être mère, et non pas l'en pénaliser du point de vue financier, du point de vue professionnel, du point de vue social et du point de vue politique. Car pénaliser la mère de famille, c'était hier une faute, ou une injustice, mais c'est aujourd'hui, en plus, un acte suicidaire.

C'est pourquoi le mouvement *Femme Avenir* propose pour les femmes françaises un projet qui s'articule en fonction des deux objectifs essentiels suivants :

Le premier objectif, c'est la compensation des charges familiales, et notamment celles de la maternité, la majoration significative de la valeur morale et matérielle du travail effectué au foyer.

Le deuxième objectif, c'est un meilleur accueil de la société envers la famille, et notamment l'enfant et la mère de famille à laquelle la société doit reconnaître la possibilité de choix effectif — et souvent alternatif — entre

le travail professionnel et le travail au foyer, et à laquelle la société doit également reconnaître la possibilité de participer effectivement à sa gestion et à son organisation.

Ces deux objectifs correspondent aux deux parties de mon exposé.

Ne plus considérer les mères de famille à leur foyer comme des « inactives ».

Premier objectif donc : la compensation des charges familiales, et notamment des charges de maternité, et la majoration significative de la valeur morale et matérielle du travail effectué au foyer.

En fonction de cet objectif à atteindre, la première proposition du mouvement *Femme Avenir* est la suivante : la société française doit reconnaître et la comptabilité nationale doit prendre en compte et intégrer dans le p.n.b. la valeur économique des services effectués au sein du foyer. Les estimations récentes la chiffrent aux environs de 30 % du produit national brut, en conséquence de quoi les femmes au foyer, et singulièrement les mères de famille, ne devront plus être répertoriées par les services de la comptabilité nationale dans la rubrique des « inactifs », car si les mots ont un sens et sont le reflet d'une société, quelle injustice pour les mères de famille !

Deuxième proposition : la mise au point — on l'a dit tout à l'heure — d'un véritable statut de la mère de famille, ainsi que celui de l'éducatrice ou de l'éducateur, appréhendant la vie d'une femme dans sa globalité et lui assurant une continuité qui lui permette, si elle le désire, de passer sans pénalisation et alternativement de la condition de mère au foyer à celle de mère travaillant professionnellement.

Ce statut doit donc lui conférer des droits propres, notamment, on l'a dit, en matière d'assurance maladie, prestations familiales et assurance vieillesse, priorité de logement, formation professionnelle continue, priorité dans l'utilisation des équipements collectifs et sociaux, notamment en faveur des mères de famille de trois enfants et plus.

PROJET POUR LES FEMMES FRANÇAISES

Il convenait en outre de créer, en faveur des mères au foyer, un régime d'assurance obligatoire dans le cadre d'instances paritaires.

Le taux des pensions de reversion devrait être progressivement majoré, pour être porté à un taux voisin de 65 %.

Troisième proposition : la société française doit adopter une politique familiale d'ensemble simple, claire, populaire, c'est-à-dire incitatrice d'accueil à l'enfant, par l'adoption d'un système de prestations familiales fondé sur une unité de base et un barème de coefficient multiplicateur fortement progressif, fonction du nombre et de l'âge des enfants.

Quatrième proposition : ne plus plafonner les allocations familiales, mais les soumettre à l'impôt sur le revenu, moyennant d'ailleurs un relèvement approprié des abattements et des tranches de barème.

En attendant la mise en vigueur de ce système d'ensemble concernant les prestations familiales, il est urgent de revaloriser les allocations familiales à partir du troisième enfant, ainsi que le complément familial, tout en élargissant ses conditions d'attribution.

L'alternance travail professionnel/travail au foyer.

Et j'en viens au deuxième objectif essentiel poursuivi par le mouvement *Femme Avenir* : un meilleur accueil de la société envers la famille, à laquelle la société doit reconnaître la possibilité de choix effectif et le plus souvent alternatif, entre le travail professionnel et le travail au foyer, et à laquelle la société doit, en outre, reconnaître la possibilité de participer effectivement à sa gestion et à son organisation, d'où :

— Cinquième proposition : promouvoir les valeurs féminines dans la société tout entière, pour son équilibre et son enrichissement. Promouvoir une meilleure répartition des tâches au foyer, rendue possible par une réduction significative de la durée du travail, ainsi que pour son aménagement sur une durée annuelle.

Ce partage des tâches au foyer rendrait d'ailleurs cré-

dible toute revalorisation réelle du travail manuel et pourrait en outre apparaître comme bénéfique au niveau de l'éducation des enfants, dont, au dire des plus éminents spécialistes en puériculture, le soin ne devrait pas être exclusivement laissé à la mère, mais revenir à la fois à la fois à la mère et au père de famille.

Sixième proposition : aménager systématiquement l'environnement des familles de manière à favoriser l'épanouissement de l'enfant, notamment par la pratique des sports, ce qui entraîne la nécessité de transformer les plans d'occupation des sols et d'en modifier les priorités, pour y introduire une réponse aux besoins vitaux de l'enfant.

Il faut remplacer la majorité des parkings de plein air par des places de jeux et des espaces verts. Est-ce trop demander, en effet, que de préférer l'enfant à la voiture ?...

Il faut encore massivement développer le nombre des crèches, des aides familiales, des garderies, et favoriser la création des mini-crèches, gérées par des groupements d'usagers.

Septième proposition : la société doit permettre, plus encore, doit faciliter la participation des femmes, notamment des mères de famille, à sa gestion et à son organisation : j'ai dit tout à l'heure la révolution qui s'était opérée dans la vie d'une femme, qui détient désormais le pouvoir majeur et irréversible de donner ou de refuser la vie, mais à laquelle les autres pouvoirs, politiques, économiques, sociaux et culturels, restent toujours en majeure partie refusés.

Comment dès lors imaginer qu'une femme responsable acceptera longtemps d'accomplir cet acte d'espoir, cet acte de confiance dans l'avenir d'une société qu'est le fait de mettre un enfant au monde, si dans cette même société elle ne participe pas au pouvoir de décider et d'orienter son avenir ? Tout se tient et tout se sait dans le monde d'aujourd'hui. La participation est sans doute l'un des chemins de l'avenir dans lesquels les femmes entendent, elles aussi, progresser.

La non-participation politique des femmes est plus qu'une faute politique, plus qu'une injustice, elle est aussi, sur le plan démographique, un acte suicidaire. Cette non-

PROJET POUR LES FEMMES FRANÇAISES

participation est encore et surtout un acte de défiance de la société envers les femmes auxquelles celles-ci répondent et répondront de plus en plus, consciemment ou non d'ailleurs, par un acte de défiance envers cette même société.

Huitième proposition : *Femme Avenir* demande, en conséquence, de prévoir des quotas temporaires et progressifs de l'ordre de 30 % sur les listes de candidats aux élections et par exemple au Parlement européen, dans la composition de l'ensemble des organismes de gestion et dans la composition des organismes paritaires.

La femme est l'avenir de l'homme.

En conclusion, je dirai que l'homme et la femme doivent participer ensemble du haut en bas de l'échelle, à la vie en société, afin que celle-ci devienne plus équilibrée, plus chaleureuse.

Hommes et femmes doivent travailler ensemble, que ce soit au niveau de la cellule de base de la société qu'est la famille, ou que ce soit au niveau des plus hautes instances de la société qu'est le gouvernement.

Ils doivent encore participer — cela semblerait d'ailleurs aller de soi — à tous les niveaux intermédiaires : politiques, économiques, sociaux et administratifs.

Un projet pour les femmes françaises, c'est un projet pour un changement profond de notre société. Les Françaises d'aujourd'hui portent en elles les espérances d'une mutation sociale qui est une chance pour tous. Il faut que nous sachions la saisir. (Applaudissements). Comme l'a dit le poète : « La femme est l'avenir de l'homme », mais elle est aussi celui de la société. (Vifs applaudissements).



VIII

DEUXIEME DEBAT

(extraits)

Mme Mitchu Dufour

journaliste, secrétaire de rédaction de *Famille Chrétienne*

Que pensez-vous de la façon dont on a utilisé l'explosion démographique qui se produisait ailleurs pour sensibiliser l'opinion occidentale ?

En tant que député, que pensez-vous faire pour contre-carrer une telle opération ?

M. Jacques Godfrain

(...) J'ai bien insisté, en particulier sur la nécessité, pour les élus que nous sommes, qui devraient être les seuls comptables de la façon dont le pays est mené, de tenir compte de ce dont nous sommes redevables aux « racines du passé », si vous me permettez l'emprunt de ce titre... et de rendre compte de la façon dont nous préparons les racines du futur !

L'instant présent ne doit pas être seulement la poursuite de ce qui a été fait par nos ancêtres, mais également la préparation de l'avenir.

Nous sommes donc comptables de notre passé, et nous nous devons d'honorer les fondements de la société qui nous a fait naître. C'est la raison pour laquelle lorsque nous disons — et je l'ai dit tout à l'heure — que nous devons concevoir une politique familiale en vue d'assurer la pérennité de la nation, cela ne veut pas dire que l'ex-

plosion démographique dans les pays sous-développés soit mauvaise en soi, mais seulement que si elle se faisait au détriment des valeurs que nous défendons, ce serait dangereux pour ces valeurs-là.

Et cela rejoint la deuxième question posée ; je la lis :

Question : Les deux intervenants, de manière « louable », ont mis l'accent sur certaines réformes structurelles propres à favoriser la famille. Ne pensez-vous pas que la question des valeurs de la société soit primordiale ? A quoi bon faire des enfants, donc se projeter dans l'avenir, dans une société marchande, dominée par les seules valeurs économiques ?

Cela rejoint ma conclusion qui était que, si toutes les mesures financières et matérielles qui sont prises, sont nécessaires, elles sont loin d'être suffisantes. J'ai indiqué que la flamme porteuse d'une société dynamique, d'une société qui croit en son avenir, avait sans doute autant d'effet, sinon plus, sur l'attitude des couples face à la vie, face à leur progéniture, que les mesures matérielles, et je m'associe donc tout à fait à ce qui sous-tend la question qui m'est posée : le simple aspect matériel est insuffisant.

Cette question est déjà une réponse à celle que vous me posiez précédemment.

Question : Certaines de vos propositions entraînent des dépenses sociales supplémentaires. Nous savons que le budget de la Sécurité sociale va déjà être très largement déficitaire. Avez-vous pensé au financement de ces mesures ?

Mme Papon

Effectivement, nous préconisons une politique qui aura un certain coût. Mais il faut savoir ce que l'on veut. Et si l'on veut une politique démographique, il faut savoir, évidemment, que cela va coûter quelque chose et il faut se demander où l'on va prendre l'argent.

Je fais tout d'abord remarquer que dans la branche « Allocations familiales » de la Sécurité sociale, les possibilités financières de cette branche n'ont jamais été utilisées totalement. Je propose (et le Club de l'Horloge

DEUXIEME DEBAT

fait des propositions en ce sens) qu'on utilise totalement le financement de cette branche.

Ensuite, il y a une chose qui m'a toujours un peu choquée : les indemnités de maladie que l'on verse ne sont pas assujetties aux cotisations sociales ; on arrive à ce paradoxe que quelqu'un qui ne travaille pas, en conséquence, touche plus que celui qui travaille. Je proposerais donc que ces indemnités maladie soient soumises aux cotisations sociales. Il y a là une source de financement appréciable.

Encore une chose : on m'a aussi parlé des quotas et on a suggéré l'idée que ceux-ci semblaient n'être pas très constitutionnels...

C'est vrai, je le reconnais. Ceci dit, étant donné qu'aucune amélioration n'a pu être constatée au Parlement depuis vingt-cinq ans, il faut peut-être s'interroger sur une manière efficace d'obtenir un résultat.

Et peut-être peut-on tourner l'aspect non constitutionnel de cette mesure, en disant : « Il faudrait que 75 % des listes comportent des personnes du même sexe. » (Applaudissements).

Mme de Saint-Pulgent,
Conseiller de tribunal administratif

Ce qui me frappe dans ce que l'on vient de dire, c'est la question des quotas.

Sur ce point, je crois que M. Godfrain aurait pu répondre : quand on pose la question, il n'y a pas tellement de femmes candidates aux élections pour des fonctions de responsabilité.

J'ai une anecdote assez amusante à ce sujet : lorsque j'étais stagiaire de l'E.N.A. en Seine-et-Marne, le préfet avait reçu des instructions précises du ministère de l'Intérieur pour proposer au moins 10 % de femmes pour les décorations. C'était l'époque où tout le monde s'agitait beaucoup sur ce problème.

Eh bien, ce fut dramatique pour ce préfet, car il n'avait absolument pas de quoi proposer 10 % de femmes pour ces promotions, et il arrivait à faire des propositions injustes pour les hommes, car les malheureuses femmes

susceptibles d'être décorées étaient dans une position hiérarchique inférieure à celle des hommes.

Même problème pour les partis politiques. (...)

C'est un problème, bien sûr, mais un problème un peu second par rapport à celui de l'aménagement du temps féminin, car c'est là la grande raison : si l'on ne trouve pas de femmes candidates, c'est parce qu'elles n'ont pas de temps, elles ont à assumer une double vie et leur demander une triple vie est encore beaucoup plus difficile ! (Applaudissements).

C'est pourquoi j'avais commencé à dire que l'on pose toujours assez mal le problème de l'égalité entre l'homme et la femme. C'est la même chose sur le plan professionnel. Il y a une période de la vie féminine pendant laquelle la femme n'est pas disponible pour des responsabilités politiques ou quasi-politiques, et pas tellement non plus pour des responsabilités professionnelles ; c'est, je dirai, la période biologique pendant laquelle elle met au monde des enfants et les élève, parce que même si l'on arrive à imaginer une division du travail au foyer entre l'homme et la femme, on n'a pas encore imaginé comment on pourrait diviser le problème de la maternité !

Je suis désolée d'évoquer mon cas, puisque j'ai une activité professionnelle — et je suis tout à fait d'accord avec Mme Papon, on ne peut pas dire « les femmes qui travaillent et les femmes qui ne travaillent pas », — les femmes qui ont un métier sont obligées, et c'est mon cas, de refuser une certain nombre de responsabilités. Je suis à l'époque où l'on a des enfants, je désire en avoir. Donc, par la force des choses, je ne suis pas disponible ; va-t-on me dire que je suis plus mal accueillie que les garçons de mon âge, et que si je ne suis pas responsable de ceci ou de cela, c'est parce que je suis une femme ? Eh bien, ça n'est pas vrai. C'est parce que je refuse, parce que ma situation de femme m'amène à refuser.

Il faut faire très attention à cela, quand on examine la situation sociale de la femme. Je ne crois pas que la femme soit aussi défavorisée qu'on le dit. Il faut que la société comprenne que la femme est moins disponible, pendant certaines années de sa vie, et c'est là que ce qu'a dit Mme Papon sur le temps que l'on met à faire des

enfants est très important. Il faut accepter de voir la femme moins disponible, surtout pour les employeurs, au début de sa vie professionnelle et qu'on aménage un rat-trapage, en quelque sorte, au moment où la femme devient plus disponible, lorsqu'ayant élevé ses enfants elle a encore devant elle une longue période de vie professionnelle.

Pour les femmes n'ayant pas eu d'activité professionnelle avant d'avoir des enfants, et qui désirent consacrer toute une partie de leur vie à élever leurs enfants, un problème se pose également, car il faut qu'elles puissent être récupérées ensuite, si elles le désirent, dans le système du travail extérieur.

Malheureusement, ces dernières années, on a un peu faussé le problème, soit en mettant trop l'accent sur la femme au travail et en négligeant cet aspect de la femme au foyer, soit en accentuant trop ce problème de l'égalité qui a pris une coloration politique un peu désagréable, très éloignée, je crois, de la réalité des choses.

Sur le problème de la pilule, une chose me frappe beaucoup : vous avez dit que la pilule a permis à la femme de maîtriser sa fécondité. Je suis désolée de m'inscrire en faux, car elle ne permet de maîtriser que dans un sens... Si elle permet de refuser de faire des enfants, elle ne permet pas d'en avoir lorsqu'on a des problèmes et elle a même tendance à accentuer les problèmes...

Là aussi, il y a une évolution, je crois. De graves problèmes se posent pourtant dans ce domaine actuellement, car on s'est préoccupé du problème de la maîtrise de la fécondité dans le sens d'avoir moins d'enfants ou de les avoir quand on veut, mais beaucoup moins dans l'autre sens, à savoir la lutte contre la stérilité, qui devient très importante dans le monde actuel.

Là aussi il faudrait essayer d'orienter les mentalités en parlant moins des problèmes d'avortement et de naissances difficiles, et en parlant davantage des problèmes de stérilité des jeunes femmes et de stérilité du couple, qui commencent à devenir très importants. (Applaudissements).

Mme Papon

Nous pourrions dialoguer très longtemps sur ce sujet. Nous sommes, je crois, en partie d'accord sur beaucoup de points.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

J'ai parlé tout à l'heure d'une société qui devait réserver un meilleur accueil à l'enfant ; nous avons pratiquement le même point de vue en ce qui concerne le fait qu'une femme n'a pas toujours la même disponibilité qu'un homme, c'est parfaitement évident. C'est tellement évident que j'ai chiffré cette non-disponibilité, puisque j'ai dit que dans notre société, qui doit être juste et participative, le pourcentage de femmes dans les responsabilités devrait être de 30 % (or, de 30 à 50 %, il y a 20 % de différence !), vous voyez que j'ai fait un chiffrage assez large de cette notion de non-disponibilité, puisque j'ai prévu 20 % pour la maternité.

Cet aspect est d'ailleurs bien davantage un état d'esprit, je dirai, ou une perspective que je recommande, pour obtenir une participation plus grande des femmes, pour qu'elles soient plus nombreuses à assumer des responsabilités dans la société, ce qui fait que, du même coup, cette société deviendra plus accueillante à l'enfant.

Il faut que la mère de famille soit mieux intégrée, en tant que telle. Vous dites que vous êtes une femme de vingt-cinq ou trente ans, et que vous ne pouvez prendre trop de responsabilités, mais lorsque vous aurez quarante ou quarante-cinq ans, je crois que vous serez à même de rendre de multiples services à la société en vous intégrant davantage, en jouant un rôle politique. Et c'est à ce moment-là surtout que le problème se posera pour vous, lorsque vous aurez atteint quarante ans. (Applaudissements).

M. Madaule

Je représente ici l'Union Nationale des Associations Familiales, mas je ne vais pas parler au nom de cette Union, je vais m'exprimer à titre personnel.

Je voudrais revenir sur le problème de la condition sociale de la mère de famille, point qui a paru absolument central à deux des conférenciers de ce matin, M. Chaunu et M. Sauvy. Ils veulent améliorer la condition sociale de la mère de famille (...)

Je crois que pour assurer le véritable statut social de la mère de famille, il faut imaginer d'élever la condition sociale de celles qui, pour des raisons de maternité et d'édu-

cation de leurs enfants, ne pourront pas, pendant une certaine période, exercer une activité professionnelle.

Toutefois, si l'objection financière n'est pas dirimante, il y a une objection de principe qui est beaucoup plus grave et qui divise les femmes entre elles.

Les unes indiquent que la promotion sociale de la femme doit se faire par le biais de l'activité professionnelle et dans ces conditions elles estiment qu'une mesure comme le salaire maternel de la mère de famille, qui serait attribué seulement dans certains cas et pour des périodes limitées, risquerait d'être une mesure dissuasive pour l'emploi féminin. C'est en particulier l'argument qu'a employé Mme Sullerot au Conseil Economique et Social. J'ai devant moi l'avis qui a été adopté sur la politique démographique. Cet avis est opposé à l'octroi d'un salaire de valeur nettement dissuasive accordé aux mères demeurant au foyer pendant deux ou trois années après une naissance. « Cela porterait préjudice aux chances d'éducation-formation d'emploi des femmes, etc. »

Dans ce conditions, et si l'on n'organise pas un statut social meilleur pour les femmes qui, pour des raisons familiales, doivent pendant des périodes longues de leur vie rester au foyer, les jeunes femmes qui doivent faire un plan de carrière se diront : « Dès que j'aurai trois enfants, je vais rester bloquée, je serai dans une condition défavorisée, je n'aurai aucune perspective d'un meilleur statut social, puisque les autres femmes s'y opposent, au nom de la promotion professionnelle. Dans ces conditions, mon plan familial va s'arrêter au niveau de deux ou trois enfants, ce qui me paraît le plus raisonnable dans la société dans laquelle nous vivons. »

Je pense donc que nous sommes enfermés dans un cercle vicieux et il faut arriver à sauter le pas qui consisterait à attribuer — dans certaines conditions restrictives sans doute — un statut social favorable à la mère qui veut rester dans son foyer, auprès de son enfant, pendant deux ans après sa naissance.

Second point que j'aurais voulu aborder : c'est une question que M. Chaunu a abordée seulement partiellement, son exposé ayant été très rapide ; il a noté que jusqu'en 1960, le désir d'enfants qui se chiffrait à 2,9 ou 2,8 enfants par

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

femme avait été équivalent aux réalisations, à peu près. Or, à l'heure actuelle, il y a un écart très grand entre le désir d'enfants et la réalisation effective.

L'I.N.E.D. réalise des enquêtes tous les deux ans. Pour la première fois, en 1976, année de la plus basse fécondité française, le désir d'enfants a commencé à remonter. Et il y a un énorme écart, actuellement, entre le désir d'enfants manifesté par les couples de tout âge, mais surtout les couples qui sont en âge de procréer, et le chiffre effectif de fécondité qu'ils réalisent.

Cet écart montre qu'il y a une action possible pour redresser la situation (...)

IX

POUR UNE LOI D'ORIENTATION SUR LA POPULATION ET LA FAMILLE

M. Jean-Yves LE GALLOU,
Secrétaire Général du Club de l'Horloge

A première vue l'idée de proposer une loi d'orientation sur la population et la famille aurait pu paraître superflue : au plus haut niveau de l'Etat, les hommes et les femmes en charge du devenir de la Nation prennent position en faveur d'une politique familiale active et il ne se passe pas de sessions parlementaires sans que de nouvelles dispositions législatives soient prises en faveur des familles.

L'outrage du temps.

Pourtant, ce qui semble faire défaut c'est un grand projet d'ensemble fondé sur quelques idées simples adaptées aux problèmes de notre époque. Notre législation familiale continue, en effet, de reposer sur le Code de la famille de 1939, amendé au cours des années suivantes, poursuivi, repris et étendu dans l'immédiat après-guerre. Cette législation allait à l'essentiel : la compensation des charges familiales et la prise en compte de la situation particulière des familles de trois enfants ou plus. Mais elle a subi l'outrage du temps.

Premier élément : Le grand élan de générosité vers la famille a été brisé, dès 1947, la clause d'échelle mobile qui liait l'évolution des prestations familiales aux salaires a été

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

abandonnée, puis vint la détestable habitude de financer les charges croissantes de l'assurance-maladie par prélèvement sur les sommes destinées aux familles. La part des allocations familiales proprement dites et de l'allocation de salaire unique passa de 21,8 % du produit national brut à 5,4 % en 1976. Il fut un temps où le chanteur Pierre Perret vantait les charmes d'une jolie fille en disant qu'elle avait la taille aussi mince que la retraite des vieux ; on peut craindre qu'aujourd'hui ce soient les prestations familiales qui puissent servir de référence à la taille mannequin.

Deuxième élément : La cohérence d'une législation fondée sur la seule idée de compensation horizontale entre familles sans enfant et familles assumant la charge de la retransmission de la vie a été remise en cause à partir de 1967. Depuis 1970, neuf prestations nouvelles ont été créées : toutes ont été soumises à des conditions de ressources avec le cortège de mécanismes bureaucratiques que cela entraîne. A cet égard, on ne peut que partager le jugement critique de Mme Sullerot qui, dans le rapport qu'elle présenta, en juin dernier, au Conseil Economique et Social, posa la question essentielle : « Mais les allocations familiales ont-elles pour fonction de réduire les inégalités générales de revenus ? Leur vocation n'est-elle pas la réduction des inégalités entre foyers sans enfants et foyers avec enfants, la redistribution des ressources aux fins de plus d'égalité économique étant opérée par d'autres moyens ? » Voilà une vérité qu'il paraît bon de rappeler.

Troisième élément : Dans cette perspective de dispersion de la politique familiale, ont été prises au cours des dernières années une série de mesures ponctuelles, certes utiles comme l'allocation d'orphelin ou l'allocation de parent isolé mais qui pouvaient donner l'impression que la politique familiale, loin d'être conçue de manière globale, était débitée au détail et visait davantage à régler des cas particuliers qu'à traiter un problème d'ensemble ; certaines mesures ont même pu apparaître comme une prime au *malthusianisme* comme celle qui permet aux ménages sans enfant, mariés depuis moins de cinq ans, de bénéficier de l'allocation logement.

Quatrième élément : Cette législation sédimentaire où des couches idéologiques nouvelles sont venues se superposer aux orientations initiales a laissé subsister des dispositions

désuètes. Là, je voudrais prendre un exemple qui est peut-être moins un exemple qu'une image : voici le carnet de maternité qui est remis aujourd'hui aux femmes qui attendent un enfant. Vous pouvez remarquer que le graphisme n'a pas changé depuis trente ans. Manifestement, s'il y a eu une révolution contraceptive, il n'y a pas eu de révolution dans les imprimeries des Caisses primaires d'assurance maladie-maternité ! Et le contenu est un peu à l'image du contenant. On apprend, par exemple, que les pères de famille qui, au quatrième mois de grossesse de leur épouse, passent une visite médicale de prévention, peuvent recevoir une indemnité de... cinq francs ! Cela figure sur les feuilles roses que vous voyez là. Les mères, quant à elles, peuvent, pour certains examens, recevoir une prime de... deux francs ! Après la naissance, l'allocation mensuelle pour le lait est de cinq francs ! Tout est à l'avenant. Et parce qu'on est toujours en plein modernisme on parle dans ce carnet, édité actuellement, du « département de la Seine » et de la « circonscription de Seine-et-Oise »... Bien.

Alors, bien entendu, cela peut paraître un peu dérisoire. Mais est-ce vraiment le cas à une époque où l'un des risques est que la maternité paraisse un peu dépassée ? Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce carnet de maternité est à des années-lumière de l'image de la femme telle qu'elle apparaît dans *F. Magazine* !

Voilà, très brièvement tracés, les éléments critiques de la législation actuelle qui est fragmentaire, qui est complexe, qui est désuète et qui doit être profondément rénovée et remaniée. D'où l'idée d'une grande loi d'orientation sur la population et la famille.

La mobilisation des esprits et des volontés.

Je crois qu'il existe un certain nombre d'exemples de grandes lois d'orientation qui ont été prises dans d'autres domaines et qui ont porté leurs fruits.

En 1975, par exemple, une loi d'orientation a été votée, loi extrêmement lourde et complète, qui prenait une vue d'ensemble du problème. Cette loi a été suivie de très nombreux décrets d'application qui ont mobilisé aussi bien les

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

administrations que les entreprises, un certain nombre de mesures concrètes étant prises pour assurer la réinsertion sociale des handicapés. Je crois que c'est un très bon exemple de l'utilité d'une loi d'orientation. Incontestablement, ce qui a été fait a permis de grands progrès dans le sens de l'équité sociale.

Eh bien, ce qui a été fait par souci d'équité en faveur des handicapés, doit être fait en faveur des familles, à la fois pour des raisons d'équité, et aussi parce qu'il y va certainement de l'avenir et tout simplement de la survie de notre pays.

Il est temps, je crois, de prendre une grande loi d'orientation sur la Population et la Famille, qui permette de reconstruire notre législation sur la base de quelques grands principes simples et cohérents, tout en facilitant l'attention de l'opinion, pendant plusieurs années, sur les problèmes familiaux.

Je dis pendant plusieurs années, parce qu'il y aura l'élaboration de la loi, la discussion de la loi, le vote de la loi et ensuite la nécessité de voter d'autres lois précisant la première, et des décrets d'application. C'est-à-dire que véritablement, la population et la famille pourraient devenir le centre des préoccupations gouvernementales et aussi peut-être de la presse, pendant plusieurs années.

Je crois d'ailleurs que ce point de vue rejoint tout à fait ceux qu'ont pu exprimer ce matin le professeur Chaunu qui parlait de mesures massives, globales, capables de créer un choc psychologique, et aussi M. Calot, qui disait que pour avoir une certaine efficacité, il faudrait un « paquet de mesures » prises simultanément et de grande ampleur.

C'est bien de cela que nous avons besoin, ce n'est pas d'une série de petites mesures de détail qui ne changeront pas les choses. Il nous faut des mesures massives, globales et prises simultanément. Et je crois que cela pourrait être fait dans le cadre d'une loi d'orientation. C'est pourquoi nous plaidons, pour notre part, en faveur du vote d'une grande loi d'orientation.

Nous avons voulu faire une première ébauche et nous proposons quelques orientations, mais encore une fois, ce qui nous paraît essentiel, c'est moins que nos orientations soient retenues (bien sûr, si elles l'étaient cette solution

recueillerait nos préférences) mais c'est qu'une grande loi sur la population et la famille puisse être votée.

Je vais maintenant vous indiquer quelques-uns des axes que nous avons retenus dans le projet que nous avons élaboré.

Maîtriser l'avenir de ses enfants.

Premier thème : la famille est la cellule de base de la communauté française. C'est le rappel d'un principe de base.

Elle est le lieu, par excellence, où les libertés individuelles peuvent s'exercer. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que la famille doit être maîtresse de son destin, du destin de ses enfants. Elle doit avoir le pouvoir de maîtriser l'avenir de ses enfants.

Vous me direz : les familles ont ce pouvoir. C'est en partie vrai, mais des progrès peuvent être faits et je voudrais citer un exemple : nous avons actuellement, en France, une carte scolaire qui fait que si vous habitez à tel endroit, votre enfant ira dans telle école primaire, dans tel collège. Je crois que cette carte scolaire a pu être rendue nécessaire, en période de pénurie. Cette période, nous en sommes sortis pour deux raisons : d'abord, parce que nous avons beaucoup construit, et ensuite parce qu'il naît moins d'enfants. Par conséquent, loin d'être dans une situation de pénurie, nous allons nous retrouver dans une situation d'excédent.

Dans ces conditions, la carte scolaire est totalement dépassée, et l'on pourrait parfaitement donner aux parents le droit de choisir librement l'école primaire ou le collège. J'ajoute que ce droit devrait pouvoir s'exercer non pas seulement, comme actuellement, entre l'enseignement privé et l'enseignement public, mais aussi à l'intérieur de l'enseignement public. Pourquoi ? Parce qu'il est important, je crois, de donner aux familles des pouvoirs nouveaux, concrets, qu'elles puissent exercer directement sur leurs propres enfants.

On pourrait faire d'autres suggestions. J'ai voulu faire celle-là parce que c'est tout à fait possible, et c'est un pouvoir supplémentaire que nous devons donner aux familles.

Seconde idée : il faut créer dans notre société urbaine et technicienne des conditions favorables à l'accueil des enfants.

Le professeur Sauvy faisait allusion à ce que l'on pouvait voir jadis dans certains hôtels : « On n'accueille ici ni les chiens, ni les enfants ». Je crois que cette attitude-là existe encore dans les hôtels et dans d'autres endroits et qu'il y a beaucoup de choses à faire !

Il y a énormément d'efforts à entreprendre, en matière de logement et de transports, pour faciliter l'accueil des enfants. Là aussi, des principes généraux et un certain nombre d'applications figurent dans le projet qui vous a été remis ; je voudrais prendre un exemple, qui est celui des sociétés d'autoroutes.

Pour animer le voyage des usagers, ou des clients, les sociétés d'autoroutes ont posé, tout au long des tracés, lorsqu'on traverse une forêt, qu'on passe à quelques kilomètres d'un château, etc., de grands panneaux qui vous indiquent : là, il y a des renards..., prochaine sortie, château de Chambord, etc. Tout cela est très bien. Mais, à ma connaissance, aucune de ces sociétés n'a pensé à la détente des enfants, ce qui aurait pu les conduire à aménager dans les aires de stationnement ou de ravitaillement, des espaces de jeux qui pourraient contribuer à la pacification des voyages, certainement. Ceci n'a donc pas encore été fait, et ça ne coûterait pas plus cher que ces grands panneaux qui coûtent dix mille francs l'unité. C'est un simple exemple, mais il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites dans ce sens ¹.

Salariat et maternage.

Troisième thème, et là on entre peut-être dans ce qui est l'essentiel ; le débat a déjà porté sur ce sujet tout à l'heure et M. Madaule, en son nom propre et en celui de

1. Depuis le colloque, les sociétés des autoroutes Paris-Normandie et du sud de la France ont engagé la construction d'aires de jeux pour les enfants.

l'Union Nationale des Associations Familiales, a tenu des propos que nous reprenons tout à fait à notre compte : la troisième idée donc, qui est fondamentale, c'est le statut de la mère de famille. Il y a là un problème qu'il faut poser, et Mme de Saint-Pulgent y a fait allusion tout à l'heure, c'est le problème du choix entre le maternage à plein temps et l'exercice d'une activité professionnelle.

Il serait vain, me semble-t-il, d'opposer la mère au foyer et la mère salariée, parce que chacun des choix peut se justifier et aussi parce que la nation a besoin des unes et des autres. Mais il importe de créer des conditions favorables à la fois pour la mère de famille au foyer et pour la mère qui exerce une activité extérieure. Et moi non plus, je ne parlerai pas « de la femme qui travaille » ou de « la femme qui ne travaille pas », expression profondément injuste. Il y a une vérité qu'il faut accepter et qui commence à être acceptée d'ailleurs, c'est que le travail extérieur salarié et l'activité de la mère au foyer sont difficilement compatibles, parce que tout simplement les femmes n'ont pas le don d'ubiquité et ne peuvent pas se trouver simultanément à l'usine ou au bureau (je dis à l'usine ou au bureau, parce que le travail des femmes dans la réalité quotidienne, c'est d'abord cela) et avec leur enfant.

Alors, comment faire ? La première solution, c'est, je crois, d'instituer une indemnité, une allocation d'éducatrice maternelle à plein temps pour la femme qui se consacre totalement, sans autre activité professionnelle, à l'éducation et au maternage de ses enfants.

Un problème se pose alors, qui est bien entendu le montant de cette allocation d'éducatrice à plein temps. Nous proposons quant à nous (mais on peut en discuter) 30 à 40 % du SMIC par enfant de moins de trois ans, pour toute mère qui reste chez elle. Donc, 30 % pour un enfant et si un second arrive, 30 % supplémentaires, tant qu'ils ont moins de trois ans.

Ce que nous proposons aussi, et qui est peut-être encore plus fondamental, c'est que cette allocation soit au moins égale ou supérieure au SMIC pour toute femme ayant trois enfants, élevant trois enfants mineurs.

En tout cas, il s'agit de créer une allocation d'éducatrice maternelle pour les femmes qui se consacrent exclusivement à leurs enfants.

Seconde solution (qui est le corollaire de la première), faire quelque chose pour rendre le moins inconciliable possible le travail salarié avec l'activité maternelle au foyer. Le problème qui se pose en la matière, c'est d'abord l'aménagement du contrat de travail. Cela peut se traduire par une série de mesures ponctuelles : horaires souples, semaine de quatre jours, travail à temps partiel, etc., ce qui permettrait à la femme de rester avec ses enfants le mercredi. On peut aussi penser au système du bi-contrat, c'est-à-dire deux personnes se partageant le temps de travail. Il y a donc toute une série de mesures qui peuvent être prises.

Cela implique le dépoussiérage de la législation du travail qui est restée bloquée dans ses grandes orientations de l'avant-guerre ou de l'immédiat après-guerre.

J'ajouterai, concernant le statut de la mère — et ce sera mon dernier point — qu'un changement dans l'ordre des valeurs s'impose et qu'il faudrait cesser de juger les mères n'exerçant pas d'activité extérieure comme des parias de la croissance ou des laissées pour compte de l'émancipation féminine !

La priorité des priorités : la famille de trois enfants.

Quatrième idée : faire bénéficier les familles de trois enfants ou plus d'une situation morale et financière correspondant au rôle déterminant qu'elles jouent dans le renouvellement des générations.

Là, il y a toute une série de mesures qui peuvent être prises tant au niveau de la revalorisation des prestations familiales qu'au niveau de cette allocation d'éducatrice maternelle à plein temps que nous proposons, et dont nous demandons qu'elle soit supérieure au SMIC pour les femmes qui élèvent trois enfants ou plus.

En effet, s'il y a un effort financier à faire, c'est pour le troisième enfant qu'il doit être fait en priorité, parce que, comme l'a indiqué M. Calot ce matin, c'est véritablement entre le second et le troisième enfant que se place le fossé.

Mais effectivement, cela est difficile à mettre en œuvre, parce que c'est plus ou moins bien ressenti par la population, étant donné que les familles de trois enfants ou plus

représentent une minorité, et que la majorité n'est donc pas favorable à une mesure qui ne lui bénéficie pas directement. C'est cependant un problème fondamental sur lequel il faudra revenir.

Moduler les cotisations de retraite.

Cinquième thème : le problème des masses financières à dégager pour les revenus familiaux. On pourrait dire, comme l'a rappelé le professeur Sauvy ce matin, qu'en France on ne trouve jamais d'argent pour ce qu'on ne veut pas faire, mais qu'on en trouve toujours pour ce qu'on veut faire...¹ Je crois que cela est vrai et c'est un peu la manière de répondre à ceux qui opposent, comme un obstacle à toute politique familiale, les contraintes budgétaires. J'ajouterai qu'il y aura peut-être un mode de financement à creuser ; ce que nous proposons, c'est d'intervenir sur le montant des cotisations de retraite ; l'idée consiste à les moduler en fonction du nombre d'enfants du cotisant.

Autrement dit, on majorerait les cotisations de retraite de ceux qui n'ont pas d'enfants et on minorerait les cotisations de ceux ayant des enfants, ce qui reviendrait à augmenter le salaire net des familles supportant la charge de la retransmission de la vie.

Ceci n'est pas dénué de fondement, puisqu'on a bien vu que ce sont les enfants nés aujourd'hui qui, précisément, financeront les retraites de demain. Par conséquent, il est assez justifié que ceux qui n'apportent aucune contribution au renouvellement démographique soient pénalisés au niveau des cotisations de retraite, alors que ceux qui y contribuent seraient encouragés par une minoration de ce qu'ils versent. Naturellement, les droits resteraient identiques, il s'agirait simplement d'une modulation du coût du point de retraite.

1. Les économies de la dénatalité s'élèveront en 1979 à plus de douze milliards de francs. (Voir note annexe).

Vers le suffrage universel intégral ?

Sixième thème : élargir la représentation des familles dans les institutions, que ce soit le Conseil Economique et Social, les Conseils régionaux, etc. Il y a là aussi beaucoup d'améliorations à apporter.

Telles sont quelques-unes des suggestions que le Club de l'Horloge a retenu dans les six titres de sa proposition de loi d'orientation sur la population et la famille qui s'intitulent : principes généraux, libertés et responsabilités de la famille, statut de la mère, statut de la famille de trois enfants, revenus familiaux et pouvoir des familles.

J'ajoute que sur ce dernier point nous avons étudié, et nous pensons qu'il conviendra d'y revenir, l'idée du suffrage universel intégral. Si cette solution était retenue, chaque Français trouverait le droit de vote dans son berceau. Il l'exercerait lui-même à partir de dix-huit ans, et à travers son père (pour les garçons) et sa mère (pour les filles) durant sa minorité. Cette suggestion se heurte à diverses objections : d'abord le fait qu'elle n'est pas conforme à la tradition constitutionnelle française ; ensuite le malheur veut que l'un des rares exemples étrangers connus soit celui de la Belgique, cible privilégiée sinon exclusive, comme nous le savons tous, de l'humour radiophonique. Toutefois, on ne peut s'empêcher de considérer que dans notre système représentatif où le poids électoral des différentes catégories de Français joue un rôle significatif dans la répartition du revenu national, le vote plural serait un élément déterminant en faveur d'une politique familiale active, en particulier pour les familles ayant trois enfants ou plus. Sur ce point, le Club de l'Horloge a estimé qu'il était sans doute prématuré aujourd'hui de proposer le suffrage universel intégral mais qu'une telle mesure mériterait en tout cas d'être prise en considération, et de faire l'objet d'une réflexion attentive.

Il est devenu urgent d'engager une politique globale de la famille et nous avons voulu au Club de l'Horloge y apporter notre pierre, car nous avons la conviction, selon la formule de Jean Bodin, qu' « il n'est de richesses que d'hommes. » (Vifs applaudissements).

*UNE POLITIQUE DEMOGRAPHIQUE
POUR LA FRANCE*

M. Alain MADELIN
Député d'Ille-et-Vilaine

Je suis venu discuter avec vous de la proposition de loi élaborée dans le cadre du Club de l'Horloge, élaboration à laquelle le Club de l'Horloge m'a fait l'amitié de m'associer.

Je voudrais, tout d'abord, compléter ce qui a été dit à l'instant par notre ami Le Gallou et par M. Chaunu ce matin, sur l'urgence d'une grande politique familiale qui, seule, pourrait avoir un effet de choc sur l'opinion.

Je voudrais aussi remercier M. Madaule, de l'Union Nationale des Associations Familiales, des propos optimistes qu'il a tenus lorsqu'il a rappelé l'écart existant entre le désir des couples d'avoir des enfants, et les réalités. Cet écart prouve qu'une grande politique de la famille aurait des résultats, notamment sur le plan de la démographie qui a occupé l'essentiel de vos débats.

Repenser la politique de la famille.

Il est vrai que les réformes, même les meilleures, accomplies au coup par coup, depuis un certain temps en matière familiale, ne peuvent pas produire sur l'opinion cet effet de choc que nous souhaitons tous. Cela donne, comme l'a

rappelé avec beaucoup d'humour notre ami Le Gallou, cet aspect un peu sédimentaire, fragmentaire, à notre politique familiale, qui au lieu d'être une belle construction harmonieuse, offre plutôt l'aspect du bricolage...

D'où la nécessité de repenser la politique de la famille de façon globale. Pour cela, il faut une grande loi d'orientation.

Il faut une politique globale de la famille, parce que la situation actuelle — que vous avez, sur le plan démographique, parfaitement analysée depuis ce matin — nécessite une mobilisation urgente. Et il ne peut pas y avoir de mobilisation efficace sans stratégie et sans plan d'ensemble.

C'est le mérite de cette proposition du Club de l'Horloge que d'envisager la politique familiale de façon globale et je me permets d'ajouter que cette politique d'ensemble correspond parfaitement au souhait du Président de la République qui, à plusieurs reprises, a voulu que soit envisagée une politique globale, qu'il a définie comme devant traiter de tous les aspects de la situation de la famille : aspects sociaux, aspects culturels, aspects du logement et de l'éducation, et bien évidemment aussi, aspect démographique.

Reste à définir cette politique de la famille.

Je crois qu'elle doit répondre à trois objectifs, parce que la famille assure trois fonctions irremplaçables : une fonction disons démographique, une fonction éducatrice, et enfin la famille est une école de solidarité et de responsabilité.

Ce sont ces trois fonctions qu'a définies aussi le Président de la République et si je me permets d'insister en préambule sur les orientations du Président de la République, c'est pour montrer que notre action de ce jour n'a pas pour objet de dresser une sorte de catalogue de vœux pieux, mais d'entreprendre une action efficace, voulue par le Président, aux vues duquel correspond assez bien, je crois, cette loi d'orientation présentée ici par le Club de l'Horloge.

La première fonction c'est une fonction démographique. Je ne veux pas m'attarder sur cette exigence, car vous en avez déjà abondamment parlé au cours de cette journée, mais il s'agit, bien évidemment, de mettre le plus rapidement possible en place et de promouvoir une grande politique de la vie, et de mobiliser tous nos efforts pour le troisième enfant.

Les hommes politiques — et je dirai même, quelle que soit leur appartenance — ne peuvent rester longtemps indifférents aux cris d'alarme qui se multiplient pour alerter les responsables des dangers de notre déclin démographique.

Deuxième exigence : la fonction éducatrice. La famille joue un rôle très important dans l'éducation des enfants, Mme Lesur l'a rappelé. Je pense que c'est également l'un des mérites de la proposition de loi que d'insister sur l'importance du rôle éducatif de la famille.

La troisième fonction — et qui est peut-être la plus importante aux yeux du Président de la République — c'est que la famille est une institution indispensable au bonheur des Français.

Dans notre société qui devient de plus en plus individualiste, et qui, à certains égards, devient plus égoïste, où les liens de solidarité et de voisinage ont tendance à s'affaiblir, la famille demeure un des rares lieux, peut-être le seul, où peuvent se produire un certain nombre de contacts privilégiés et où les êtres trouvent l'affection nécessaire à leur épanouissement, ainsi que la solidarité dans les épreuves inévitables et les joies de la vie personnelle.

Et peut-être parce que les autres problèmes ont déjà été abondamment traités, je voudrais m'attarder plus particulièrement sur ce dernier aspect.

Je suis persuadé que dans le monde d'aujourd'hui, un peu déboussolé, désorienté, dans ce monde qui est à la recherche du bonheur, à la recherche de la solidarité, à la recherche de l'épanouissement humain, à la recherche de la liberté et de la responsabilité, dans ce monde où plus que jamais les hommes sont à la recherche de leur identité, dans cette France du troisième millénaire, qui s'ébauche aujourd'hui, je suis persuadé que la famille va jouer un rôle décisif.

Pour un nouvel enracinement.

En effet, l'un des grands maux de notre époque s'appelle le déracinement. Je suis là encore persuadé que l'avenir exige un nouvel enracinement et que la famille de ce dernier point de vue va jouer un rôle irremplaçable.

Le déracinement, pour des millions de Français, a été un déracinement géographique mais aussi un déracinement familial et culturel, un déracinement professionnel ; un déracinement qui a provoqué la destruction d'un certain nombre de corps intermédiaires et de diverses structures sociales.

Sans doute ce déracinement a-t-il été la rançon de l'industrialisation du pays, de la restructuration de l'agriculture, mais il y a eu aussi certainement, derrière ce déracinement, les excès d'un certain nombre de tendances bureaucratiques, technocratiques ou socialistes.

Je crois qu'on a donné la préférence au gigantisme à la fois dans l'habitat et dans l'industrie. La politique sociale, au nom souvent des meilleurs sentiments, a transformé les citoyens en « assujettis », en « ayants droit » qui réclament leur dû... Résultat, on voit aujourd'hui les individus coupés de leur racines, de leurs traditions, qui se fondent dans la masse et qui ressentent profondément, inconsciemment peut-être, la perte de leur identité. D'où un sentiment général de dépaysement et de malaise.

Pierre Chaunu l'a montré dans l'un de ses ouvrages : notre société souffre d'un déficit d'amour. A la suite de Pierre Chaunu, je pense qu'une franche politique familiale ne doit pas être commandée par la seule exigence démographique, mais aussi par les besoins affectifs de ce monde malade.

C'est pourquoi la politique familiale ne doit pas être seulement une politique démographique, mais aussi une politique d'enracinement.

Il y a là une aspiration qui pour être nouvelle, sous certains aspects, n'en est pas moins aujourd'hui très profonde.

Le plus haut dénominateur commun.

Vous vous souvenez peut-être d'une très intéressante enquête publiée par l'hebdomadaire *Le Point*, en septembre dernier, sur ce qu'il appelait « la grande lessive des idées ».

Cet hebdomadaire montrait comment, au-delà des étiquettes politiques traditionnelles, au-delà des clivages par-

tisans, au travers du cheminement des « nouveaux philosophes », du cheminement des « nouveaux économistes », et aussi peut-être au travers d'une nouvelle école politique qui se cherche aujourd'hui, s'affirmait une nouvelle pensée politique, sans tabous ni préjugés et au premier rang des thèmes de cette nouvelle pensée des nouvelles valeurs sociales, figurait la valeur « d'enracinement ».

D'autres valeurs basées sur ces tendances se dégageaient de cette enquête : le souci du concret, de la réalité, le souci de l'autonomie et de la liberté et également un certain nombre d'exigences morales et éthiques. Mais la première valeur dégagée était celle de « l'enracinement ».

Dans le *Figaro-Magazine* de ce jour, il y a également une enquête sur la « redistribution des cartes », sur « le formidable chassé-croisé des thèmes », sur « les nouveaux dialogues qui n'ont pas fini de surprendre », j'extrais cela de l'article du *Figaro-Magazine*. Permettez-moi de souhaiter que les problèmes de la famille, les problèmes de la démographie constituent une sorte de plus grand dénominateur commun possible, au-delà des clivages politiques, au-delà des luttes partisans.

Les Français aspirent aujourd'hui très fort à ce nouvel enracinement. Il n'est que de regarder un peu le succès de tous les feuilletons télévisés qui parlent de nos racines, ou qui retracent l'histoire d'une famille à travers plusieurs générations. Ou encore, comme le notait l'hebdomadaire *Le Point*, le fait qu'un certain nombre de livres qui ont remporté un grand succès au cours des dernières années soient des livres — et ce n'est pas par hasard — qui traitaient des « racines » : *Au plaisir de Dieu*, de Jean d'Ormesson, ou *Le cheval d'Orgueil*, de Pierre Jakez Helias, *La Nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, de Simone Signoret, ou *La Billebaude*, d'Henri Vincenot.

Cette volonté d'enracinement doit nous guider dans notre politique de la famille.

L'enracinement familial, c'est d'abord une nécessité parce que la cellule familiale est le centre de l'affectivité, c'est là

que les tempéraments s'expriment avec le plus de vérité, de liberté ; c'est là que les caractères se forment, que l'intelligence s'épanouit, là que la sociabilité s'apprend. C'est là aussi où se réalise le mélange des âges.

L'un des premiers besoins de l'enfant est certainement de posséder des racines affectives ; de multiples travaux l'ont amplement démontré ces dernières années. Or, la famille, les parents, sont bien entendu les plus fondés à donner à l'enfant ces racines. Les relations familiales sont indispensables au développement de l'équilibre de l'enfant. Les racines familiales décident du comportement futur sur le plan social de l'enfant.

Sans foyer familial équilibré, l'enfant est déraciné, instable, caractériel, voire plus tard délinquant. La famille, c'est à la fois l'accueil, le refuge, la sécurité. Après l'agitation de la vie moderne, des rues de la ville, la famille apporte le calme. Elle procure la détente et, pour reprendre un mot du Président de la République, « dans ce monde si dur, elle apporte la tendresse. »

Une véritable politique d'enracinement familial doit s'efforcer également de reconstituer les familles déracinées, déracinées parfois par la dispersion géographique, déracinées par les contraintes de l'emploi, déracinées aussi par la coupure d'avec les grands-parents.

Il est évident que sur ce dernier point, il faut donner tous les moyens aux familles de conserver les liens avec les grands-parents, ces grands-parents qui, traditionnellement, aidaient à l'éducation des enfants, assuraient leur garde et constituaient une sorte de facteur de continuité et d'enracinement culturel. Or, aujourd'hui, les grands-parents, du moins dans les grandes villes et les zones urbaines, sont rejetés hors de la cellule familiale, ils sont éloignés à la fois moralement et matériellement du foyer de leur enfants.

C'est là encore l'un des mérites de la proposition de loi du Club de l'Horloge que d'envisager un certain nombre de moyens en vue de réintégrer les grands-parents, chaque fois que faire se peut, dans la cellule familiale.

Le patrimoine familial.

Enfin, l'enracinement familial est aussi la disposition d'un patrimoine familial minimum. En effet, pour pouvoir s'exercer dans la sécurité, la liberté doit s'accompagner d'un patrimoine minimum. La liberté d'attendre, de choisir, de décider, est bien sûr renforcée par la disposition de réserves pour se protéger contre les incertitudes extérieures.

Ce patrimoine familial, le plus souvent, commence par la possession de son logement, de sa maison. Or, il est certain que la politique du logement suivie pendant longtemps a encouragé la construction à bon marché ; elle a défavorisé l'accession à la propriété et entraîné la ségrégation par classes d'âge en préférant l'habitat collectif à l'habitat individuel.

Il est certain qu'aujourd'hui l'habitat n'est pas parfaitement — c'est le moins qu'on puisse dire — adapté aux besoins des familles. Les logements sociaux, attribués en fonction des ressources, continuent à accentuer cette ségrégation entre les différentes couches sociales et entre les générations.

Lorsque la famille s'accroît — ce qui est notre souhait à tous — passer d'un F 4 à un F 5 relève d'une entreprise souvent extrêmement difficile !

Et pourtant des études de l'Institut National d'Etudes Démographiques l'ont montré, si la taille des familles détermine celle des logements, il est vrai aussi que la taille des logements détermine celle des familles. C'est pourquoi la politique du logement doit constituer un volet important d'une politique globale de la famille.

La solidarité concrète.

L'enracinement familial, c'est enfin le renforcement de l'esprit de solidarité et de l'esprit de responsabilité. L'esprit de solidarité, car la famille c'est la solidarité matérielle, la solidarité dans l'épreuve et la solidarité dans la joie, dans les projets. A notre époque, la solidarité se meurt ; plus exactement, l'esprit de solidarité est emporté par

l'égoïsme individuel de l'homme déraciné, et aussi par l'égoïsme « poujadiste » de certaines catégories sociales qui sont occupées exclusivement à défendre leurs privilèges ou à arracher au gouvernement quelques nouveaux avantages. Et puis, l'esprit de solidarité se meurt aussi, étouffé derrière une sorte de prétendue solidarité nationale, où en réalité plus personne n'est plus solidaire de personne, et où tout le monde se réfugie derrière l'Etat-providence, et attend tout de l'Etat-providence !

C'est pourquoi il est particulièrement nécessaire de développer tout ce qui annonce ou prépare l'esprit de solidarité et de ce dernier point de vue, la famille est indiscutablement l'école de base de cette solidarité.

C'est seulement à partir d'une certaine prise de conscience de cette solidarité au sein de la cellule familiale que l'on peut développer un esprit de solidarité plus collectif, plus généreux, comme le souci d'éviter les gaspillages et tous les abus nuisibles à la collectivité.

Une politique familiale doit donc viser à transformer cette solidarité nationale, un peu abstraite et théorique, en une solidarité concrète, qui engage les individus et leur donne conscience de leur participation. Je crois que nous commettrions indiscutablement une erreur si notre politique familiale continuait à laisser se développer le sentiment — si peu solidaire au fond — que l'État doit tout faire et qu'on peut tout lui demander !

L'école de la liberté.

La famille, c'est aussi l'école de la liberté et de la responsabilité. Le premier ministre le rappelait à l'Assemblée nationale au mois d'avril dernier : la famille est, par excellence, le lieu où les libertés individuelles peuvent s'exercer, face au progrès de la socialisation dans notre vie quotidienne. Elle est, dans une société où l'isolement et l'anonymat tendent à prévaloir, un rempart naturel contre la tendance à l'uniformisation, à la dépersonnalisation ou au déracinement. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'idéologies, d'ailleurs, combattent farouchement l'idée de famille — même si elles n'osent plus le faire ouvertement

aujourd'hui — parce que la famille est ce rempart naturel contre la tendance à l'uniformisation.

La famille est aussi un refuge contre les difficultés quotidiennes, mais surtout une source d'identité et de responsabilité. L'homme déraciné, qu'est-ce que c'est ? L'homme déraciné est un « ayant-droit », quelqu'un qui est éternellement instable, malheureux, qui revendique sans cesse et attend toujours plus de l'Etat-providence.

L'homme enraciné, au contraire, aspire au pouvoir de gérer sa vie, aspire aux responsabilités. C'est pourquoi l'enracinement familial est indispensable. Et c'est pourquoi aussi il nous faut tout faire, au travers d'une loi d'Orientation pour accroître le pouvoir de décision des familles.

Or, on assiste actuellement, indiscutablement, à une diminution du pouvoir de décision des familles qui sont intégrées au sein d'une sorte de réseau administratif, soumises aux décisions prises de l'extérieur. Leur marge d'action est extrêmement faible.

Cela est vrai, par exemple, à propos de l'orientation scolaire ou professionnelle, à propos de l'attribution d'un logement, du choix des heures de travail, à propos du choix du régime d'allocation de Sécurité sociale, à propos même du choix de séjour des enfants en colonies de vacances, lorsque c'est le comité d'entreprise, ou la commune, qui décide.

Il y a certainement une sorte de dépossession des familles de leur pouvoir de décision, une sorte de disparition de la famille, en tant que centre de décision.

Là encore, une des qualités de cette loi d'Orientation préparée par le Club de l'Horloge est de vouloir restaurer, le plus possible, ce pouvoir de décision des familles, et ce dans tous les domaines.

Repenser le partage des dépenses sociales.

Cette politique globale qui vous est présentée aujourd'hui suppose bien sûr une volonté politique très forte ; mais elle suppose aussi — l'un est lié à l'autre — un effort financier important.

Pierre Chaunu a eu raison de le souligner : il ne s'agit pas seulement d'une politique de solidarité à l'égard des familles, mais aussi pour des raisons démographiques, d'une stricte politique de justice sociale sur le plan économique.

Jean-Yves Le Gallou le rappelait tout à l'heure : il ne faut pas s'enfermer dans un calcul trop étroit en matière de retraites et essayer de réfléchir dans une perspective à plus long terme. Dans cette perspective, il faut tenir compte du coût de la production et de la reproduction de l'homme ; pour payer des retraites, il faut des actifs ; il faut donc aussi que ceux qui contribuent le moins à la reproduction de la vie en acquittent la contre-partie financière.

La politique de prestations sociales qui va accompagner nécessairement la politique familiale, doit obéir à deux principes :

— le premier principe, c'est qu'il faut sans doute repenser le partage entre les allocations familiales et les autres dépenses sociales.

— le deuxième principe, c'est qu'il ne faut pas oublier que les meilleures politiques sociales sont celles qui respectent les lois économiques.

Une grande politique familiale globale va entraîner un important effort financier. Mais il y a nécessairement une limite aux transferts sociaux. Le Président de la République l'a souligné dans *Démocratie française* : il y a un moment donné où il faut savoir si la part du traitement ou du salaire sur laquelle l'individu n'a aucun pouvoir de décision, doit croître indéfiniment et sans limite... Car il y a une limite au-delà de laquelle la société changerait de nature, il y a une limite de prise en charge par la société au-delà de laquelle l'individu n'est plus un être responsable, mais un être assisté charitablement par l'Etat.

C'est pourquoi je pense qu'en contre-partie de l'augmentation des dépenses de solidarité familiale, il faudra freiner, tôt au tard, l'accroissement des dépenses liées à l'objectif de sécurité, ou plus exactement — je m'explique — il faudra limiter le rôle de l'Etat dans ses dépenses de Sécurité sociale et restaurer la liberté et la responsabilité individuelles de chacun en ce qui concerne certaines dépenses.

Si l'on n'y prend garde en effet, en matière sociale, nous

allons aller de plus en plus loin dans la voie de la centralisation, dans la voie de la bureaucratisation, dans la voie de l'anonymat et, par la vitesse acquise, dans le développement, malgré nous, d'une mentalité d'assisté chez les Français.

Depuis quarante ans, nos institutions sociales au sens large du terme, se sont imprégnées de l'esprit de paternalisme, de l'esprit d'étatisme, ou de socialisme, ce qui sous un certain angle revient un peu à la même chose dans la mesure où dans les trois cas, étatisme, socialisme et paternalisme, il s'agit d'une puissance tutélaire qui vient en aide aux individus. Ainsi toutes les institutions sociales ont eu pour effet de transformer l'individu en « assujetti » en « numéro matricule » à la Sécurité sociale derrière lequel le citoyen responsable disparaît.

Personne n'est plus solidaire de personne et les Français n'ont plus vraiment le sentiment de participer à cette aide apportée aux autres ou à eux-mêmes. Ils pensent, on le voit tous les jours, que finalement ça n'est pas eux qui apportent cette aide, mais l'Etat. « C'est la princesse qui paie », comme l'on dit... Et dans les débats qui agitent l'opinion, on entend plus d'un citoyen protester à la fois parce que l'Etat ne se montre pas assez généreux, et parce qu'il est trop exigeant à l'égard des contribuables.

C'est pourquoi la politique familiale audacieuse qui est en discussion aujourd'hui, doit nécessairement englober une politique sociale rénovée. On ne peut pas différencier l'une et l'autre, parce que, finalement, les dépenses ont une limite au-delà de laquelle, encore une fois, comme l'a dit le Président de la République, « la société change de nature ».

Il faudrait distinguer le plus clairement possible dans notre politique sociale — et ça n'est pas toujours facile — ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de l'assurance. Les dépenses liées à la politique familiale font indiscutablement appel à la solidarité de la nation ; elles doivent être, je crois, comme dans cette proposition de loi, couverte essentiellement par des recettes fiscales.

Inversement, les dépenses de sécurité doivent faire appel, à mon sens, le plus possible, aux mécanismes de l'assurance, ce qui n'exige pas, a priori, l'intervention centralisée et contraignante de l'Etat. L'Etat crée l'obligation, mais

ensuite le mécanisme d'assurance peut être considérablement décentralisé et diversifié.

Je vous disais aussi, tout à l'heure, que la politique familiale ne doit pas oublier que les meilleures politiques sociales sont celles qui respectent les lois économiques et les lois du marché. En effet, en matière de politique sociale, les meilleures intentions se retournent souvent contre leurs auteurs et l'on pourrait multiplier les exemples — exemples sociaux qui n'ont pas beaucoup profité à ceux auxquels ils étaient destinés et dont d'autres, par contre, ont beaucoup profité.

Les effets anti-sociaux de la gratuité.

C'est pourquoi, dans cette politique familiale globale, nous devons nous méfier comme de la peste des effets anti-sociaux de la gratuité ; les systèmes de prestations en nature qui sont fondés sur la gratuité directe, comme la médecine gratuite, l'enseignement totalement gratuit, et toute forme indirecte de subvention, comme le blocage des loyers, etc., sont source de blocage économique et ont un effet boomerang en matière de redistribution.

Le Club de l'Horloge, dans cette proposition, a donc essayé, dans la mesure du possible, de respecter les lois économiques. Je suis d'ailleurs persuadé qu'en matière sociale il faudra certainement dans les prochaines années — au contraire de la tendance manifestée au cours des années précédentes — faire payer à l'usager le coût réel des services qu'il consomme, tout en distribuant dans le même temps, aux catégories qu'on a décidé d'aider, comme les familles, un pouvoir d'achat supplémentaire, ou mieux, des « bons d'achat » qui leur permettent d'acquérir un certain nombre de services sur le marché.

C'est ce système que vous trouvez dans la proposition de loi du Club de l'Horloge, au titre II, article 5, lorsqu'il est dit : « ... un système de bons scolaires facilitant le libre choix sera étudié et mis en place... »

En effet, la redistribution d'un pouvoir d'achat ou de décision par des « bons », permet d'attribuer à chaque famille, et aux catégories que l'on a décidé d'aider, une

certaine valeur, un certain « crédit d'éducation », ou même encore pour aller plus loin, un « crédit santé », un « crédit logement », qui seront utilisés sur le marché normal, de la même façon, pour prendre une analogie, que bon nombre de Français prennent leur repas avec des « chèques restaurant ».

Cette méthode offre deux avantages : d'abord, elle permet d'aider les familles que l'on a choisi d'aider en fonction de leurs besoins réels, sans que le système vienne fausser le mécanisme économique de marché et le mécanisme des prix ; ensuite — et c'est souligné dans la proposition — ce système permet aux familles d'exercer leur liberté et leur responsabilité en choisissant, par exemple, entre l'école laïque ou l'école confessionnelle, ou même entre telle ou telle école laïque.

« Penser famille ».

En bref, la politique familiale, c'est avant tout mettre la famille au centre de la vie nationale. C'est « penser famille ». C'est penser famille lorsqu'on parle de l'école, c'est penser famille lorsqu'on parle de l'organisation du travail ou des loisirs, lorsqu'on parle des autoroutes, c'est penser famille lorsqu'on parle de la santé, ou de la culture, et lorsqu'on parle du logement. La famille doit être au centre de tous les aspects de l'action gouvernementale.

C'est sans doute pourquoi il est nécessaire de créer, comme le propose le Club de l'Horloge, un grand ministère de la Famille, pour défendre la famille, c'est-à-dire l'avenir et le progrès de notre pays.

Notre ami Godfrain a trouvé une citation pour terminer son propos et notre ami Calot également : il me vient à l'esprit une maxime du cardinal de Richelieu qui, dans son testament politique, disait : « La politique ce n'est pas l'art du possible, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. »

En matière familiale, nous devons nous inspirer de cette maxime. (Vifs applaudissements).



XI

TROISIEME DEBAT

(extraits)

M. le Président

Je remercie Alain Madelin pour son très brillant exposé. Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, entamer le débat final. Vous pouvez poser vos questions, écrites ou orales, aux orateurs.

M. Madaule

Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. Madelin en situant la politique de la famille dans un cadre global. Et dans le fond, il a parlé de tout l'avenir social de la nation.

Mais c'est plus particulièrement du projet de loi que je désire parler. Je pense qu'en ce qui concerne le statut de la mère de famille, il y a un oubli dans votre proposition. Vous avez négligé la notion d'alternance entre une activité professionnelle de la femme et l'activité maternelle. Lorsque vous parlez du statut de l'éducatrice à plein temps, vous n'indiquez pas que celles qui élèveraient un enfant de moins de trois ans et qui bénéficieraient de ce statut pourraient avoir des droits à la retraite pendant cette période-là.

J'imagine une personne dont la carrière professionnelle aurait commencé deux ou trois ans avant une maternité, puis qui s'arrêterait pendant deux ans pour élever son enfant, reprendrait ensuite son travail et s'arrêterait encore pour une nouvelle maternité. Eh bien, il faudrait que ces

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

suspensions d'activité professionnelle n'entraînent pas des suspensions du droit à la retraite.

D'ailleurs, pendant les années d'arrêt de travail pour remplir les tâches d'éducatrice maternelle à plein temps, il faudrait que la femme conserve un contact avec sa profession, peut-être par l'organisation de stages, et en tout cas il faudrait qu'elle ait droit à la formation continue, comme tous les autres travailleurs. Ce point est important pour les femmes à l'heure actuelle, il ne faut pas le négliger.

Autrement dit, il ne faut pas donner l'impression que le choix qui serait fait du statut d'éducatrice maternelle à plein temps soit un choix définitif. Il faut prévoir cette alternance. Il faut que la femme qui aura eu deux ou trois enfants puisse reprendre sa profession (...)

Il y a aussi un problème qui me tient à cœur, mais qui n'entre pas dans la proposition de loi peut-être, c'est celui des travaux et recherches en matière démographique et familiale.

Sans doute avons-nous des informations démographiques considérables par l'Institut National d'Etudes Démographiques, et par les travaux de la Division démographique de l'INSEE. Mais sur les problèmes de la famille, sur la sociologie de la famille, nous avons en réalité fort peu de choses, ça intéresse fort peu de chercheurs.

Je crois que dans une grande loi sur la famille, il ne serait pas déplacé de prévoir que les recherches, dans tout ce secteur, seront intensifiées.

Il suffit de voir, dès que l'on fait des recherches un peu poussées dans ce domaine, les découvertes que l'on fait. Je pense par exemple aux travaux de l'Institut National d'Etudes Démographiques sur les relations entre le couple des parents et le couple des enfants mariés. On s'est aperçu que les liens familiaux entre générations étaient beaucoup plus intenses qu'on avait tendance à le croire. C'est une étude française confirmée par les études étrangères menées en Angleterre, par exemple, et aux Etats-Unis.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole, Monsieur le Président.

M. le Président

Merci, Monsieur Madaule, pour toutes ces précisions.

TROISIEME DEBAT

Mme de Saint-Pulgent

Il y a deux points qui ont été abordés par M. Le Gallou sur lesquels il faut insister.

La politique familiale brasse des milliards, on l'oublie trop souvent parce que l'efficacité finale est très faible. C'est un aspect général de la redistribution française : au départ, la ponction est énorme, et les gens concernés sont innombrables, si bien que le résultat est infime et ridicule. C'est un peu la montagne qui accouche d'une souris.

La cause en est, je crois, que pour des raisons idéologiques, on privilégie deux sortes de prestations : d'une part, les prestations en nature, parce qu'elles sont contraignantes et l'Etat a l'impression qu'il contrôle ainsi ce qu'il distribue, et d'autre part, les prestations sous condition de ressources.

Or, en ce qui concerne les prestations en nature, aussi bien M. Le Gallou que M. Madelin ont souligné le danger potentiel du suréquipement collectif et de la gratuité des services publics. C'est un point très important, d'abord parce qu'il met en cause la responsabilité de la famille : à partir du moment où vous contraignez les familles à s'adresser à un certain type de service, vous ne leur permettez plus la liberté du choix et c'est en soi une mauvaise formule, car cela suppose, a priori, que les familles sont irresponsables. D'où le développement de l'irresponsabilité, l'atteinte aux libertés, cela a déjà été dit.

Il faut bien insister là-dessus, parce que cela n'est pas encore tout à fait admis du point de vue politique et on continue à privilégier les équipements collectifs, à privilégier les prestations en nature, etc., et je crois que c'est à la fois une erreur politique et une erreur économique.

Lorsque l'on envisage la création d'équipements collectifs, on pense toujours à leur coût d'investissement et jamais au coût de leur fonctionnement. Or, ce coût de fonctionnement est un gouffre.

Si l'on prend, par exemple, le problème de la garde des enfants, il semble évident — cela n'a jamais été dit, ni examiné dans les faits — que le coût des crèches et des garderies en général, le coût des équipements lourds de garde des enfants, est très supérieur au coût que représenterait, par exemple, la possibilité de déduire du revenu imposable la garde des enfants par du personnel. Or, on privilégie sys-

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

tématiquement les équipements lourds par rapport à une prestation qui permettrait de faire garder ses enfants.

C'est donc à l'origine une erreur économique et peut-être moins une erreur politique qu'une vision politique qui est très orientée et contre laquelle il faut lutter. Cela est terriblement difficile !

La seconde remarque, c'est la confusion permanente entre la redistribution verticale et la solidarité familiale.

Dans un séminaire auquel j'ai participé nous avons essayé de chiffrer ce que recevaient les familles, suivant leur structure, c'est-à-dire suivant le nombre d'enfants, le niveau de revenu, l'activité professionnelle ou non de la mère, l'âge des enfants, parce que cela aussi entre en compte.

Je me suis aperçue qu'il était très difficile de s'évader de l'obsession de la redistribution verticale, parce que l'analyse de la redistribution familiale a toujours été faussée par le fait que, finalement, tout d'abord on confondait les prestations versées par l'Etat et les allègements de ponction fiscale dans une même masse, et qu'ensuite on était tout ébaubi à chaque fois, à l'arrivée, de voir que les familles à revenu élevé au départ percevaient plus que les familles à revenu moins élevé.

Pourquoi ? Parce que, encore une fois, on confond les prestations versées par l'Etat sous condition de ressources, qui sont moins reçues par les familles à revenu élevé que par les familles à revenu modeste, et l'allègement fiscal qui, naturellement, s'adresse plutôt aux familles les plus favorisées.

C'est un scandale politique, n'est-ce pas, qui a permis de remettre en cause le principe même du quotient familial ; je veux parler du plafonnement du quotient familial, de la transformation du système, etc.

Je crois que c'est une erreur fondamentale. La première erreur est de penser que tout ce que l'Etat ne prélève pas est un don. Ce n'est pas vrai. Le principe de l'imposition est que l'impôt doit être réparti suivant les ressources et les charges des contribuables. On oublie toujours ce problème des charges, qui est évidemment le premier problème des familles.

Il me semble légitime, quant à moi, à revenu égal, de

TROISIEME DEBAT

ponctionner moins les familles que les célibataires. C'est donc tout à fait juste que l'aide que ça représente soit plus importante pour les familles plus favorisées que pour les autres.

Mais ça, c'est le problème des ressources, c'est tout à fait différent du problème des familles. On tend à considérer uniquement comme dignes d'intérêt les familles défavorisées et comme totalement sans intérêt les familles nombreuses à revenu élevé ! Or, il y a tout de même un fait, c'est que, globalement, le revenu des Français s'élève. Il se crée ainsi une injustice, et on va vers une situation tout à fait intolérable pour la plupart des familles nombreuses ! (Applaudissements).

Je crois, en conséquence, qu'il serait essentiel de rechercher pour une fois, sérieusement, la distribution horizontale qui est faite et de le faire sans prendre en compte la distribution verticale qui est un tout autre problème ! (Applaudissements).

M. Le Gallou

Sur ce point, je crois que nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous avez exprimé. Le problème est bien la redistribution entre familles sans enfant et familles avec enfants, qui doit être bien distinguée de l'autre redistribution.

Je voudrais juste ajouter un élément de fait en ce qui concerne le coût de fonctionnement des crèches : la crèche coûte entre cent vingt et cent cinquante francs par enfant et par jour.

J'ajouterai qu'il y a eu de grandes campagnes en faveur des crèches ; maintenant l'idée des crèches et des équipements lourds paraît totalement démodée, y compris d'ailleurs dans les municipalités de gauche, socialistes et même communistes, où on en arrive à considérer que ce n'est pas la meilleure formule. Je crois que c'est une idée qui est en train de perdre l'élan qu'elle avait il y a quelques années, et pour des raisons évidentes, je crois, tant sur le plan psychologique que sur le plan financier.

M. le Président

La parole est à Alain Madelin.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

M. Madelin

Brièvement, une première question écrite :

Croyez-vous que cette proposition puisse réunir le consensus de l'ensemble des groupes politiques du Parlement et pensez-vous qu'un projet qui ne refléterait pas un consensus national, c'est-à-dire aussi bien de l'actuelle majorité que celui de l'opposition, puisse avoir une vraie portée nationale ?

Est-ce que je pense que le projet, la proposition du Club de l'Horloge peut réunir le consensus de l'ensemble des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale ?.... Non. C'est évident, dans la mesure où derrière cette proposition il y a un certain nombre de choix politiques de fond, indiscutablement, notamment ce que vous disiez, Madame, par le refus du choix collectif, le refus de l'Etat-providence, le refus de cette tendance un peu technocratique ou collectiviste qui conduit à une toute autre politique familiale. Là, c'est une autre politique familiale qui est choisie, c'est celle de la liberté, de la responsabilité, de l'enracinement familial. Il est vrai que si j'espère que l'on peut réunir un bon nombre de députés autour de cette valeur, je suis tout aussi convaincu qu'on ne peut pas les réunir tous.

Je me souviens d'ailleurs d'un débat qui avait eu lieu au Parti communiste, au lendemain des élections législatives de 1973. Ce devait être au Comité Central. Et Georges Marchais expliquait ainsi les causes de l'échec de l'Union de la Gauche, et plus particulièrement le recul du Parti communiste en 1973, en disant : parmi les raisons qui expliquent ce recul il y a notamment le fait que les salariés deviennent de plus en plus propriétaires de leurs logements. Donc, il est évident que ceux qui pensent cela ne sont pas prêts à soutenir une politique familiale entièrement tournée vers le choix de la liberté individuelle, le choix de l'enracinement, le choix du patrimoine familial et un certain nombre d'autres valeurs que vous retrouverez au travers de cette proposition de loi.

M. le Président

Je crois que M. Le Gallou souhaite intervenir.

M. Le Gallou

Oui, plusieurs questions m'ont été posées sur la modulation des cotisations de retraite.

Première question : les majorations de retraites ne sont pas motivantes pour des couples jeunes.

Effectivement, nous n'avons pas voulu entrer dans les détails dans ce projet de loi d'orientation, mais la surtaxe ne devrait peut-être pas arriver dès l'âge de dix-huit ans. Ceci, c'est à voir, lors de la détermination des modalités techniques.

Par ailleurs, un intervenant me pose le problème de l'impact financier sur l'entreprise.

La réponse est simple : l'impact du coût du salarié ne changerait pas en cas de modulation. En effet, que se passe-t-il actuellement ? Un salarié qui perçoit 100 coûte, en gros, 150 à 160 à son entreprise. Dans un système de modulation, le salarié sans enfant, qui coûte 150 ou 160, recevrait 80 ou 90, et le salarié avec trois ou quatre enfants, recevrait 120 ou 130. Le salaire direct perçu par l'employé varierait donc en fonction de sa situation de famille mais le coût salarial pour l'entreprise serait fixe.

Le Président

Je suis désolé, je crois que nous allons être obligés de clore les débats.

Je vais moi-même raccourcir les conclusions au maximum car la vraie conclusion du colloque sera le débat à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi, lorsqu'elle sera déposée par nos amis parlementaires.

Comme vous avez pu le voir, ce colloque du Club, le premier d'une série à venir, n'était pas un colloque de réflexion pure puisque nous avons voulu y associer étroitement, d'une part les principaux représentants de la réflexion nationale sur les questions de démographie et de famille et, d'autre part, des membres du Parlement, des hommes politiques, qui donc sont plus soucieux directement d'action.

Si nous avons voulu faire cette liaison, c'est parce que la question nous semble quand même urgente, et en effet tout le monde, je crois, a été frappé ici de voir l'unanimité

qu'il y avait dans les propos, à cet égard, du Professeur Chaunu, de M. Calot et de M. Sauvy, qui, tous trois, étaient d'accord pour marquer la chute démographique particulièrement exceptionnelle à laquelle nous assistons à l'heure actuelle en France et dans les pays industrialisés.

Et secondo, c'est une conclusion naturelle de ces constatations, tous les trois ont affirmé la nécessité d'un choc psychologique qui intervienne par l'intermédiaire d'une politique globale et d'une politique massive en faveur d'une plus grande natalité.

Nous pensons que de ce point de vue il convient donc de ne pas être simplement le miroir de la situation existante et d'avoir une attitude d'observateurs, car la perspective dans laquelle nous nous étions situés, cela vous apparaît clairement à présent, était une perspective active, perspective qui implique par conséquent que nous puissions avoir une intervention, par l'intermédiaire du Parlement, qui aille dans le sens du redressement souhaité.

Je ferai comme beaucoup d'orateurs qui, aujourd'hui, ont conclu leur exposé par une citation, une citation qui, je crois, correspond tout à fait à la nécessité dans laquelle nous nous trouvons face à un problème qui est quand même d'urgence actuellement. Je citerai cette maxime bien connue de Guillaume d'Orange : « Là où il y a une volonté il y a un chemin. » Et j'espère que ce colloque aura contribué à forger cette volonté, donc ce chemin pour un redressement de la situation actuelle.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

(La séance est levée).

ANNEXE 1

PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION SUR LA POPULATION ET LA FAMILLE

Titre I : *Principes généraux.*

Article 1 : La famille est la cellule de base de la communauté française ; elle assure la continuité des générations et la pérennité de la nation ; elle joue un rôle primordial dans l'éducation, la formation et l'épanouissement des enfants, ainsi que dans la transmission des valeurs et des traditions culturelles ; elle est un centre de solidarité et d'échanges affectifs irremplaçable ; elle est le lieu par excellence où les libertés individuelles peuvent s'exercer.

Article 2 : L'Etat qui garantit la continuité de la nation veille au renouvellement régulier des générations françaises, objectif prioritaire d'une politique de la population. Dans le respect des choix individuels, la création des conditions favorables à la naissance de plus de deux enfants par famille française est une obligation nationale.

Article 3 : Cellule de base de la communauté française, l'institution familiale sera renforcée et se verra confiée des libertés et des responsabilités nouvelles. Jouant un rôle essentiel dans la retransmission de la vie, la découverte du monde par l'enfant et son éducation, la mère de famille verra sa mission reconnue et garantie par un statut qui précisera ses droits et ses responsabilités propres. Apportant une contribution éminente à l'avenir de la nation, la famille française de trois enfants ou plus bénéficiera d'une situation morale et financière correspondant à son rôle déter-

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

minant dans le renouvellement des générations. Dans cette optique, la part attribuée aux familles, dans la répartition des gains de la croissance, sera accrue ; leur représentation dans les institutions sera élargie.

Titre II : *Les libertés et les responsabilités de la famille.*

Article 4 : Le père et la mère de famille exercent conjointement la pleine responsabilité de la direction de la famille et de l'éducation des enfants ; en particulier, ils choisissent librement, et en toute indépendance, le mode de garde, l'établissement scolaire et le logement ; l'aide que l'Etat, les collectivités locales et les institutions publiques ou privées apportent, le cas échéant, aux familles, restera neutre quant aux préférences exprimées par les parents ; en règle générale l'aide financière qui respecte les choix individuels sera préférée à l'aide en nature souvent plus coûteuse et toujours plus contraignante.

Article 5 : Le père et la mère de famille sont responsables de l'avenir de leurs enfants ; ils restent maîtres de leur vie scolaire et éducative ; ils choisissent en pleine liberté l'école correspondant à leurs convictions profondes, à leurs préférences pédagogiques ou aux facilités géographiques ou d'horaire qui leur sont offertes. Ce choix s'exercera entre l'enseignement public et l'enseignement privé mais aussi à l'intérieur de l'enseignement public. Les contraintes de la carte scolaire seront supprimées. Un système de bons scolaires facilitant le libre choix sera étudié et mis en place. Les horaires de l'enseignement public seront diversifiés pour les rendre davantage compatibles avec ceux des pères et mères de famille.

Article 6 : Le père et la mère de famille sont pleinement responsables du choix de leur logement : les conditions d'octroi de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation logement et des prêts conventionnés seront simplifiés, car le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer aux familles dans la définition de leurs besoins mais de s'assurer que ces derniers peuvent être satisfaits ; dans ce but, le ministre de l'Environnement et du Cadre de vie s'assurera que, dans

PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION

le secteur libre, le secteur aidé ou le secteur social, pour les opérations de promotion immobilière et de réhabilitation en centre-ville, un pourcentage satisfaisant de logements 4, 5, 6 pièces seront proposés aux familles ; les règles d'attribution des logements H.L.M. et I.L.N. seront révisées : les familles françaises qui ont besoin de disposer d'un logement plus grand à la suite ou en prévision d'une naissance bénéficieront d'une priorité durant une période de deux ans suivant la déclaration de grossesse ; en outre, des attributions jumelées pour les parents et les grands-parents seront rendues possibles afin de faciliter le rapprochement des générations quand les familles le souhaitent ; l'accès des familles à la propriété de leur logement H.L.M. sera facilité par révision dans un sens libéral de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 et de ses dispositions d'application. Tout sera mis en œuvre pour permettre aux familles de constituer et de protéger un patrimoine familial minimum.

Article 7 : L'accès des familles aux services publics et privés sera facilité ; les heures d'ouverture des magasins et des commerces seront libéralisées ; les mesures discriminatoires à l'encontre des enfants dans les hôtels, les restaurants, les locations meublées ou non meublées seront sanctionnées par la loi ; les heures d'ouverture des services publics seront adaptées aux besoins des familles ; les cahiers des charges des sociétés de transports collectifs incluront des dispositions destinées à améliorer les conditions de voyage des familles accompagnées d'enfants en bas âge ; les conditions d'accueil des enfants seront partout facilitées.

Titre III : *Le statut de la mère.*

Article 8 : Le rôle irremplaçable de la mère dans la continuité de la communauté française, l'équilibre des familles et l'éducation des enfants est reconnu ; toute femme française ayant mis au monde un enfant né vivant bénéficiera pour elle-même et pour ses enfants jusqu'à leur majorité de l'Assurance maladie et maternité prévue au code de la Sécurité sociale ; les femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle y seront affiliées de plein droit sans avoir à verser de cotisation, la charge financière correspondante étant assurée au titre de la solidarité nationale.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

Article 9 : Des conditions favorables seront créées pour que la mère, dès la naissance du premier enfant, puisse librement choisir entre l'exercice d'une activité professionnelle à l'extérieur du foyer et l'exercice au foyer à temps complet de la fonction d'éducatrice maternelle ; le libre passage dans le temps de l'une à l'autre activité sans dommage pour la mère de famille, pour les enfants ou pour leur père, sera facilité. Le statut de la mère de famille exerçant au foyer à temps complet la fonction d'éducatrice maternelle sera revalorisé ; l'exercice simultané de responsabilités maternelles et de responsabilités professionnelles sera harmonisé.

Article 10 : La mère qui n'exerce pas d'activité extérieure rémunérée pour se consacrer à plein temps au maternage et à l'éducation de ses enfants est qualifiée d'éducatrice maternelle à plein temps en raison de la valeur affective, sociale et économique de son activité.

L'éducatrice maternelle à plein temps se consacrant à un enfant de moins de trois ans ou à trois enfants mineurs au moins reçoit à ce titre des prestations ; ces prestations ouvrent droit à des cotisations de retraite proportionnelles à leur montant ; le montant des prestations attribuées aux éducatrices maternelles à plein temps ayant à charge un enfant ou plus de moins de trois ans, est au moins égal à 30 % du SMIC par enfant. Le montant des prestations attribuées aux éducatrices maternelles à plein temps ayant à charge trois enfants mineurs est fixé au titre IV ; ces prestations sont incluses dans l'assiette de l'impôt sur le revenu professionnel unique et les familles cumulant les revenus professionnels du père et de la mère ; la situation fiscale et les avantages sociaux des familles à revenu professionnel unique seront alignés sur ceux des familles à double revenu professionnel ; pour se réinsérer dans la vie économique à l'issue de leur maternage, les éducatrices maternelles bénéficieront d'une priorité d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi dans la fonction publique ; la participation des éducatrices maternelles à plein temps à la vie collective sera encouragée.

Article 11 : Rendre compatible l'activité professionnelle avec l'activité maternelle est une priorité nationale ; dans cette optique le contrat de travail proposé aux mères sera

PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION

repensé pour l'adapter aux impératifs de leur vie familiale. Les organisations professionnelles seront appelées à introduire dans les conventions collectives des dispositions particulières aux salariées mères de famille ; la pratique des horaires souples et du travail à temps partiel (mi-temps, trois quarts de temps, semaine de quatre jours...) sera encouragée, la réglementation du travail sera libéralisée et rendue compatible avec ces nouveaux objectifs ; une large campagne d'information sera organisée.

Titre IV : *Le statut de la famille de trois enfants ou plus.*

Article 12 : Portant une part déterminante du poids de la retransmission de la vie, la famille de trois enfants doit se voir reconnaître une place éminente dans la communauté française ; les législations et les réglementations familiale, sociale et fiscale seront adaptées à ce principe.

Article 13 : Toute éducatrice maternelle à temps plein ayant à sa charge au moins trois enfants mineurs bénéficiera, à ce titre, d'une prestation ouvrant des droits à retraite proportionnelle au moins égale au SMIC ; les prestations familiales pour les familles ayant au moins trois enfants seront fortement revalorisées ; le troisième enfant et les enfants suivants ouvriront droit à une part supplémentaire dans le cadre de la législation sur le quotient familial de l'impôt sur le revenu ; les familles de trois enfants ou plus seront exonérées de la taxe d'habitation.

Article 14 : Les familles de trois enfants ou plus bénéficieront d'une priorité d'accès aux services publics et aux avantages sociaux ; l'inscription dans les écoles maternelles, primaires et les collèges d'enseignement secondaire leur sera ouverte en priorité ; il en ira de même pour l'accès aux cantines et aux équipements socio-culturels municipaux ; l'accès aux logements H.L.M., I.L.M. et I.L.N. leur sera facilité : un large choix leur sera offert par les organismes propriétaires qui devront leur réserver les logements les mieux situés et notamment les appartements en centre-ville et les pavillons.

Article 15 : Les mères de famille de trois enfants ou plus ayant exercé la fonction d'éducatrice maternelle à plein

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

temps pendant plus de cinq ans bénéficieront de facilités d'emploi ou de réemploi ; les concours de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics leur seront ouverts sans condition d'âge ni de diplôme.

Titre V : *Les revenus familiaux.*

Article 16 : Outre l'allocation de naissance, les familles recevront une allocation familiale unique sans condition de ressources à partir du deuxième enfant et fortement revalorisée à partir du troisième enfant ; cette allocation familiale unique aura pour but de compenser partiellement les charges familiales que l'entretien et l'éducation de leurs enfants imposent aux parents ; elle s'inscrira dans le cadre d'une politique d'équité sociale tendant à réduire les différences de niveau de vie entre deux ménages disposant de revenus professionnels semblables mais ne supportant pas de manière équivalente la charge de la retransmission de la vie et de l'éducation des enfants ; elle traduira la solidarité entre les familles et la communauté française ; l'allocation familiale unique évoluera en fonction de la masse salariale ; les allocations de circonstances qui introduisent des notions d'assistance incompatibles avec la dignité et la responsabilité des familles seront supprimées.

Article 17 : Les prestations d'éducatrice maternelle à plein temps traduisent l'intérêt que la communauté française porte à l'activité de la mère de famille se consacrant à plein temps à ses enfants ; elles évoluent en fonction du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Article 18 : Les cotisations de retraite versées aux différents régimes de la Sécurité sociale seront modulées en fonction du nombre d'enfants nés vivants reconnus par les cotisants, afin de tenir compte de l'apport démographique de chaque adhérent à l'équilibre futur des caisses de retraite.

Article 19 : Les mécanismes de compensation mis en place entre les caisses d'allocations familiales et la caisse nationale d'assurance maladie seront supprimés.

PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION

Article 20 : Avant leur adoption, les mesures de redistribution concernant les différentes catégories sociales ou socio-professionnelles et les modifications de l'âge d'ouverture des droits à la retraite seront rendues compatibles avec le caractère de priorité nationale accordé à la politique familiale.

Article 21 : La mise en œuvre progressive des articles 17, 18, 19, 20 permettra d'assurer le financement des dispositions prévues aux articles 16 et 17 ; les recettes dégagées seront prioritairement affectées aux familles de trois enfants.

Titre VI : *Les pouvoirs des familles.*

Article 22 : Pour créer dans le pays un climat favorable à l'institution familiale — et en particulier à la mère de famille et à la famille de trois enfants — la représentation des familles au sein des institutions politiques et administratives sera améliorée.

Article 23 : La représentation des associations familiales et des caisses d'allocations familiales au Conseil Economique et Social, dans les Conseils économiques et sociaux régionaux, dans les conseils d'administration des organismes sociaux, dans les commissions de planification et dans les comités départementaux, sera accrue.

Article 24 : Un ministère d'Etat à la Famille sera créé ; il sera chargé de la mise en œuvre de la présente loi ; il exercera sa tutelle sur les caisses d'allocation familiale ; il aura droit de regard et sera co-signataire des dispositions concernant l'enseignement pré-scolaire et le logement.

Note : Ce texte d'orientation sur la population et la famille a inspiré la proposition de loi n° 762 déposée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1978 par M. Alain Madelin et signé par plus de quatre-vingts députés U.D.F. ; certaines de ces dispositions ont aussi été reprises par le R.P.R., notamment les propositions présentées à la presse en janvier 1979 par M. Pinte et Mme Dewavrin.



ANNEXE 2

LES ECONOMIES DE LA DENATALITE DOIVENT SERVIR A LA RENATALITE

En France, le taux de fécondité décline depuis 1964. Un seuil a été franchi : celui de 2,1 enfants par femme nécessaires au simple renouvellement des générations ; depuis cette date et par rapport à cet objectif minimum, 400 000 naissances ont manqué à notre pays.

Or si la dénatalité a des conséquences économiques nocives à moyen et long terme (perte de dynamisme, déséquilibre du rapport actifs/inactifs), à court terme elle permet à la collectivité de réaliser des économies. Il importe de les chiffrer. Car les économies de la dénatalité doivent servir à la renatalité.

1 - LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

D'après le directeur de la Caisse Nationale d'Allocations familiales, Robert Verger, les économies pourraient s'élever à sept milliards en 1980, par rapport aux prévisions de 1970 (1). Sur ces sept milliards, cinq seraient dus au déclin démographique postérieur à 1974. En francs 1978, ces chiffres s'élèveraient à 8,4 milliards et six milliards.

Selon d'autres estimations, celle de Jean-Claude Chesnais, chercheur à l'Institut National d'Etudes Démographiques (2) : « A monnaie et à législation constantes, la masse

(1) Source : *Revue française des Affaires sociales* - numéro de novembre 1977. Compte-rendu du colloque des 4-5 et 6 novembre 1976 sur *Démographie et Sécurité sociale*, p. 174.

(2) id. p. 40.

totale des prestations à servir à l'ensemble des familles pour la période quinquennale 1981/1985, pourrait être inférieure de plus de cinquante milliards de francs 1975 à la masse correspondante en 1961/1965. Le manque à verser est donc très appréciable ».

A noter que dans le modèle retenu, 21 % des économies sont réalisées à la suite du ralentissement démographique de 1965 à 1973 et 79 % sont imputables à la chute postérieure à 1973 selon des extrapolations qui n'ont pas été démenties au cours des années 1977 et 1978. Les économies consécutives à la chute postérieure à 1973 s'élèveraient donc à 39,5 milliards de francs 1975, soit à près de 52,8 milliards de francs 1978, pour la période 1981/1985.

Ceci s'explique :

- par la diminution du nombre des naissances et donc des prestations qui y sont liées ;
- par la diminution du nombre d'enfants, fait générateur de la prestation familiale ;
- par les « effets de structure » : diminution du nombre des enfants de rang 3 et espacement des naissances.

2 - LES DEPENSES D'EDUCATION

Depuis 1974, les effectifs scolarisés dans l'enseignement élémentaire et maternel stagnent ; en 1978, leur nombre s'élevait à 7 200 000 entraînant pour l'Etat une dépense (1) de 24 333 milliards (à plus de 90 % pour le personnel) ce qui représente une coût direct (2) unitaire de 3 400 F par élève, auquel il conviendrait d'ajouter les dépenses d'enseignement et d'œuvres sociales scolaires des communes pour un montant de 1 200 à 1 600 F par enfant. C'est donc une somme d'au moins 5 000 F que coûte un enfant scolarisé en école maternelle ou primaire.

A partir de 1979, les générations creuses nées après 1974 vont entrer dans le système scolaire. Pour la seule scolarisation des enfants nés entre 1974 et 1978 et par rapport au simple renouvellement des générations, ce sont 400 000 places de classe qui pourront être économisées. A service rendu identique, c'est une somme de l'ordre de 2 milliards de

(1) Source : brochure *Etudes et bilans « Le budget 78 »*, publié par la direction du budget.

(2) Sans compter les charges de gestion.

francs qui pourrait être économisée (1). Dès 1979, l'économie pourrait s'élever à 500 millions de francs.

Bien entendu, ces sommes peuvent être réinjectées dans l'économie nationale pour poursuivre la réduction du nombre moyen d'enfants par classe (de 43,4 à 37,1 pour les écoles maternelles, de 27,8 à 24,0 pour les écoles primaires entre 1965/1966 et 1975/1976) (2) ; mais ces deux milliards pourraient aussi être affectés directement aux familles.

3 - LES DEPENSES DE SANTE

— 120 000 naissances de moins chaque année, c'est 120 000 accouchements de moins, et par conséquent, une économie importante de prestations en nature et en espèces.

En 1977, pour les 655 119 grossesses déclarées par des assujettis au régime général de l'assurance maladie-maternité, le coût des prestations s'élevait à 4 760 milliards soit 7 266 F d'indemnités par grossesse déclarée : 44 % en espèces, 56 % en nature (3). Compte tenu de la dérive des prix, on peut donc estimer, en 1978, à 8 000 F par naissance, le coût pour la collectivité de l'assurance maternité (sans tenir compte des dépenses liées à la grossesse mais prises en charge par l'assurance maladie). 120 000 naissances annuelles de moins, c'est donc une économie de 960 millions de francs. 400 000 naissances manquantes sur la période 1974-1978, c'est donc une économie de 3,2 milliards de francs.

— 400 000 enfants de moins depuis 1974 permettent aussi d'importantes économies de santé en nature : même si cela ne représente que 0,75 % des assujettis sociaux et si la consommation médicale des enfants est sensiblement inférieure à celle des adultes (4) c'est probablement une économie de plus de 500 millions de francs qui est ainsi réalisée.

(1) Le raisonnement est d'autant plus légitime à tenir qu'il s'agit essentiellement de dépenses de fonctionnement (personnel enseignant, personnel de service, frais sociaux liés au nombre des individus) et non de dépenses d'investissement.

(2) Source : *Données sociales* - INSEE 1978.

(3) Source : statistiques de l'année 1977 de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés.

(4) D'après une étude du CREDOC de 1970.

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

En effet, chaque assujetti au régime général a perçu en 1977 une moyenne de 1 692 F de prestations en nature (indemnités journalières non comprises). En estimant à 2/3 de la moyenne le coût du maintien en bonne santé des enfants et en tenant compte de la dérive monétaire (10 %), on peut évaluer à 1 240 F la charge pour l'assurance-maladie d'un enfant de moins de cinq ans. 400 000 naissances de moins depuis 1974 ont donc permis à l'assurance-maladie de réaliser une économie de 496 millions de francs en 1978.

4 - DEPENSES D'ACCUEIL

La diminution du nombre des enfants limite les besoins d'accueil. Or un lit de crèche collective coûte de l'ordre de 100 000 F à l'investissement et de 20 000 à 25 000 F par an pour le fonctionnement. Le système de crèches familiales, moins onéreux, coûte néanmoins de 12 000 F à 15 000 F par an.

Il est toutefois difficile de mesurer l'impact budgétaire de l'atténuation de ces besoins compte tenu du fait que ces modes de garde qui font intervenir la collectivité publique sont en concurrence avec d'autres solutions purement privées et ne pesant pas sur les finances des caisses d'allocations familiales et des collectivités locales.

La dénatalité procure encore d'autres économies de dépenses plus difficilement chiffrables : en matière d'aide sociale ou de logements, par exemple.

5 - SUPPLEMENTS DE RECETTES DUS A LA DENATALITE

Quelle que soit la cause et quel que soit l'effet, il existe une liaison étroite entre activité professionnelle féminine et taux de fécondité : « La liaison entre activité féminine et famille, quel que soit « l'angle d'attaque » (démographique, sociologique...) n'offre pas de schéma causal clair. On peut par exemple considérer l'élévation du taux d'activité des femmes mariées comme une des causes de la baisse de fécondité ; mais il est possible que celle-ci, si elle se poursuit, favorise le développement de l'activité féminine » (1).

(1) *Données sociales* - INSEE 1978, p. 329.

C'est ainsi que d'après le recensement de 1975 et pour la génération des 25/29 ans, le taux d'activité était de 83,8 % pour les femmes sans enfants, de 66,6 % à 73,3 % pour les femmes ayant à charge un enfant (suivant l'âge de ce dernier), de 39,1 % à 50,7 % pour les femmes ayant deux enfants à charge, de 14,3 % à 34,1 % pour les femmes ayant trois enfants à charge.

La dénatalité qui se traduit par l'espacement des naissances et la diminution du nombre des naissances de rang 3 est donc un phénomène qui va de pair avec l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes génératrices de cotisations sociales de l'ordre de 15 000 F par an et par salarié.

Dans l'hypothèse où 120 000 naissances de moins se traduiraient par 40 000 femmes actives de plus, c'est donc une recette annuelle de l'ordre de 600 millions pour la collectivité. Depuis 1974, pour une perte de 400 000 naissances, l'économie théorique s'élèverait à 2 milliards de francs (1).

CONCLUSION

La dénatalité permet donc dans un premier temps, une plus grande abondance dans la répartition des ressources. Mais si ces ressources ainsi dégagées ne sont pas réaffectées pour favoriser une reprise démographique, ce présent meilleur sera suivi d'un futur pire. La sagesse commande donc d'éviter les solutions de facilité et d'affecter à la politique familiale les 15 ou 20 milliards de ressources publiques que la dénatalité dégage. Cette somme permettrait d'accorder une prestation de 1 900 F par mois à toute mère de famille se consacrant pleinement à l'éducation de trois enfants ou plus (dont le dernier a moins de cinq ans).

(1) Sans tenir compte de la progression éventuelle du chômage.

TABLEAU DES ECONOMIES IMMEDIATEES
PRODUITES PAR LA DENATALITE

Hypothèse :

- 400 000 naissances manquantes (par rapport au simple renouvellement des générations) de 1974 à 1978.
- 120 000 naissances manquantes pour la seule année 1978.
- Economies annuelles réalisées en francs 78.

SECTEURS	ECONOMIES REALISEES
Caisses d'allocations familiales (à partir de 1980)	7 à 10 milliards de francs
Dépenses d'éducation (à partir de 1979)	500 millions de francs dès 1979 2 milliards en 1982
Assurance maternité (à partir de 1978)	1 milliard de francs
Assurance maladie	500 millions de francs
Dépenses d'accueil	non chiffré
Dépenses d'aide sociale	non chiffré
Dépenses de logements	non chiffré
TOTAL	de 9 à 13,5 milliards de francs

Cette somme permettrait de verser à 600 000 mères de famille renonçant à exercer leur profession pour élever leur troisième enfant, un revenu annuel égal au SMIC. Il naît actuellement moins de 150 000 enfants de rang 3 ou plus par an.

ANNEXE 3

QU'EST-CE QUE LE CLUB DE L'HORLOGE ?

Le Club de l'Horloge est un cercle de réflexion politique

Ses membres, âgés en moyenne d'une trentaine d'années, ont décidé de s'intéresser moins aux querelles de personnes ou aux rivalités de partis qu'au débat d'idées. Ils ont résolu de se défaire du conformisme ou du terrorisme intellectuels qui ont entravé longtemps le renouvellement de la pensée politique, encore largement façonnée par les catégories mentales du XIX^e siècle. Au moment où la « crise » devient le maître-mot de notre civilisation, au moment où les certitudes sont balayées, les idoles renversées et les idéologies ébranlées, ils veulent jeter les bases d'une nouvelle logique sociale et forger les concepts d'un nouveau langage politique. Pour cela, ils s'efforcent d'être attentifs à la fois aux sources de notre civilisation et aux découvertes des sciences de l'homme et des sciences de la vie.

Le Club de l'Horloge a pour ambition de jouer le rôle qui fut naguère celui du Club Jean Moulin dans les milieux politiques et intellectuels.

Formé en 1974 par de jeunes anciens élèves de l'ENA, le Club s'est élargi aux anciens élèves de l'Ecole Polytechnique ou de l'Ecole Normale Supérieure et aux cadres du secteur privé. Il est actuellement présidé par Yvan Blot.

Les commissions de travail qui regroupent les membres du Club s'efforcent d'approfondir leur réflexion sur quel-

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

ques grands thèmes, en liaison avec des experts ou des responsables du monde politique, militaire ou économique. Chaque commission a pour dessein d'élaborer un ouvrage, qui rassemble la somme de ses travaux.

QU'EST-CE QUE LE CLUB DE L'HORLOGE ?

LES RACINES DU FUTUR

(Masson 1977)

Déclin démographique, désagrégation sociale, désarroi spirituel et éthique : la nation française paraît atteinte dans sa force vive, désemparée face aux défis nouveaux qui lui sont lancés.

Pour surmonter cette crise, la France doit rétablir l'équilibre harmonieux des trois fonctions sociales qui caractérisent traditionnellement les sociétés européennes : la souveraineté, la défense, la production.

C'est en ranimant le rôle souverain de l'Etat, et en reconciliant la nation avec son armée que notre société, aujourd'hui trop exclusivement dominée par les valeurs marchandes, offrira aux Français un terrain d'enracinement et une ambition collective : affirmer la personnalité de la France dans la perspective d'une Europe indépendante.

CE QU'EN A DIT LA PRESSE

« De cette étonnante plongée dans nos racines, tout peut être mis en débat, mais rien ne laisse indifférent ; c'est une provocation continue à la réflexion. » Alfred Sauvy, *Le Monde*.

« Le Club de l'Horloge a plus d'importance pour la philosophie sociale que le groupe tonitruant des « nouveaux philosophes » et s'il est moins célèbre, c'est tout simplement que l'essentiel est toujours clandestin. » Louis Pauwels, *Le Figaro-Dimanche*.

« Dans *Les Racines du Futur*, un groupe de jeunes responsables propose une réflexion doctrinale sur la société fran-

çaise. Résolus à s'affranchir des impérialismes intellectuels dominants, les auteurs montrent avec lucidité et courage l'inconsistance du discours sur l'inégalité ainsi que des pratiques sociales nuisibles engendrées par l'égalitarisme. » Joseph Fontanet, *J'informe*.

« J'ai lu et relu cet ouvrage : il n'aura aucun succès : c'est un bon livre, un livre sérieux. Aux Etats-Unis, l'éditeur — et même les auteurs — en auraient tiré un nombre assez considérable de dollars. » Georges Elgozy, *La Vie Française*.

« Les « Sabras » de la majorité entrent aujourd'hui en littérature politique... Saluons le courage — confinant à la témérité — qui est une des principales qualités de cet ouvrage. Et la cohérence et l'audace des propositions. » *Vie Publique*.

QU'EST-CE QUE LE CLUB DE L'HORLOGE ?

LA POLITIQUE DU VIVANT

(Albin Michel 1979)

Le monde entier a découvert avec horreur la réalité inhumaine des régimes du Vietnam et du Cambodge. Comment expliquer que les idéologies les moins avares de promesses aboutissent invariablement à de tels résultats ? C'est à cette interrogation que le Club de l'Horloge a voulu répondre. Face à l'utopie égalitaire qui, avec ou sans Marx, conduira toujours au Goulag, *La Politique du Vivant* présente une nouvelle image de l'homme, fondée sur les acquis les plus récents des sciences de la vie.

Chacun de nous est un être unique, qui combat dès la naissance pour affirmer sa personnalité. Nous sommes riches de possibilités contradictoires parmi lesquelles il nous faut tracer notre chemin. C'est pourquoi nous avons le besoin vital de l'appui d'une civilisation, comme la fleur pour s'épanouir a besoin de soleil.

Reconnaître à l'homme, à chaque homme, le droit à la différence, voilà le principe d'un nouvel idéal politique. A l'heure des périls totalitaires, ce nouvel humanisme est la chance de la liberté. C'est en acceptant la leçon du vivant, qui plaide pour la différence, que l'humanité assurera son avenir.

LES PREMIERES REACTIONS DE LA PRESSE

Une manière très originale d'intégrer les découvertes les plus récentes des sciences de la vie pour définir un nouvel idéal politique.

La Croix

LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

La Politique du Vivant est une étude de grand style, récapitulant d'un même mouvement les acquis les plus récents de la biologie, de l'éthologie, de la sociologie et de la politique.

Le Figaro-Magazine

On parlait avec ferveur des nouveaux philosophes et des nouveaux économistes, avec *La Politique du Vivant* faudra-t-il parler d'une nouvelle sagesse politique ?

Paris-Normandie

Servi par une documentation exceptionnelle, *La Politique du Vivant* est un ouvrage clé, particulièrement adapté à la mentalité et aux préoccupations du public français.

Valeurs actuelles

Un ouvrage fortement argumenté et solidement documenté.

Le Berry républicain

TABLE DES MATIERES

I - <i>La crise démographique française, par M. Pierre Chaunu,</i> Professeur à la Sorbonne	9
Le témoignage de la durée (1)	9
Mémoire génétique et mémoire culturelle	10
Un phénomène sans précédent	11
Tout non-né correspond à un adulte mort.. .. .	13
Ne comptez pas trop sur les méditerranéens!.. .. .	14
La situation française ne se régulera pas toute seule	17
La boucle implosive	19
Le discours accompagnateur de la révolution contraceptive	21
Nous n'avons pas eu le temps de réponse.. .. .	23
Casser la tirelire pour favoriser la vocation de parents	26
II - <i>Les politiques démographiques étrangères, par</i>	
<i>M. Gérard Calot, Directeur de l'I.N.E.D.</i>	<i>27</i>
La théorie de la fécondité	28
L'indicateur conjoncturel	30
L'histoire de la fécondité en France	30
Une situation inconnue en période de paix	32
A quelques mois d'intervalle.. .. .	33
La nécessité d'efforts massifs	34
La disparition des familles nombreuses	35
Le cas extrême : l'Allemagne fédérale.. .. .	36
Les manipulations démographiques de l'Europe de l'Est	37
En Allemagne de l'Est : le salaire maternel.. .. .	40
Faut-il baisser les bras ?	40
... Où prendre des mesures de très grande ampleur?	41

(1) Sauf pour la communication du Professeur Sauvy, les intertitres sont du Club de l'Horloge.

III - <i>Natalité et aménagement du temps, par M. Alfred Sauvy,</i> Professeur au Collège de France	43
Une prévision en 1958	43
Le sophisme sur le chômage.. .. .	44
Un début euphorique	45
Les retraites menacées	45
Le nombre des hommes	47
Le vieillissement	48
Comment relever la natalité ?	49
Le travail de la femme	50
Les mesures des pays socialistes.. .. .	50
Respect des pratiques antinatales.. .. .	51
Le moyen proposé	51
La crèche et ses dangers.. .. .	51
Un refus injustifié	52
Utiliser les vents contraires	53
Seulement le troisième enfant.. .. .	54
Une conversation Est-Ouest	55
Un risque parmi d'autres	55
L'énergie concrète et l'autre	56
IV - <i>Ecole et famille, par le Docteur Annie Lesur, Ancien</i> Ministre (Extraits)	59
Deux institutions complémentaires	59
Accorder toute sa place à la participation des familles	60
Prendre des décisions crée un sentiment de confiance	62
V - <i>Premier débat</i>	63
Interventions de MM. Alain Plantey, conseiller d'Etat (p. 63), Henriet, sénateur du Doubs (p. 64), Belin-Milleron, animateur du Collège de recherches avancées (p. 67), Michel Lévy, rédacteur en chef de <i>Populations et sociétés</i> (p. 70), Alain Bru (p. 71), Mme Delattre (p. 74).	

VI - <i>Assurer la continuité de la Nation, par M. Jacques Godfrain, député de l'Aveyron</i>	75
L'illusion de la surpopulation mondiale : un mythe incapacitant	75
La fin du monde européen?	77
Une catastrophe géopolitique?	78
Relever le défi démographique	78
Contre l'attitude individualiste	80
Une politique familiale hardie	80
Un congé-éducation rémunéré	81
Faire preuve d'esprit de justice	82
La confiance devant l'avenir	84
VII - <i>Projet pour les femmes françaises, par Mme Christiane Papon, Présidente de Femme-Avenir</i>	85
Une révolution dans la vie des femmes.. .. .	85
Donner la préférence à l'acte de vie	87
Ne plus considérer les mères de famille à leur foyer comme des "inactives"	88
L'alternance travail professionnel/travail au foyer..	89
La femme est l'avenir de l'homme.. .. .	91
VIII - <i>Deuxième débat</i>	93
Interventions de Mme Mitchu Dufour, journaliste, secrétaire de rédaction de <i>Famille Chrétienne</i> (p. 93), de Mme Maryvonne de Saint-Pulgent, conseiller de tribunal administratif (p. 95), de M. Pierre Madaule, Secrétaire du groupe de l'Union Nationale des Associations Familiales au Conseil économique et social (p. 98).	
IX - <i>Pour une loi d'orientation sur la population et la famille, par M. Jean-Yves Le Gallou, Secrétaire général du Club de l'Horloge</i>	101
L'outrage du temps	101
La mobilisation des esprits et des volontés	103
Maîtriser l'avenir de ses enfants	105
Salariat et maternage	106
La priorité des priorités : la famille de trois enfants	108
Moduler les cotisations de retraite	109
Vers le suffrage universel intégral?	110

X - <i>Une politique démographique pour la France, par M. Alain Madelin, député de l'Ille-et-Vilaine.</i>	111
Repenser la politique de la famille	111
Pour un nouvel enracinement	113
Le plus haut dénominateur commun	114
Le patrimoine familial	117
La solidarité concrète	117
L'école de la liberté	118
Repenser le partage des dépenses sociales	119
Les effets anti-sociaux de la gratuité	122
Penser famille	123
XI - <i>Troisième débat</i>	125
Interventions de M. Madaule (p. 125), de Mme de Saint-Pulgent (p. 127) et conclusions de M. Yvan Blot, Président du Club de l'Horloge (p. 131).	

ANNEXES

<i>Annexe 1</i> : Proposition de loi d'orientation sur la population et la famille	133
<i>Annexe 2</i> : Les économies de la dénatalité doivent servir à la renatalité	141
<i>Annexe 3</i> : Qu'est-ce que le Club de l'Horloge ?	147

POUR MIEUX CONNAITRE
LE CLUB DE L'HORLOGE

Nom : Prénom :

Age : Profession :

Adresse :

- désire être tenu régulièrement informé des activités du Club de l'Horloge
- désire rencontrer un responsable du Club de l'Horloge pour obtenir des informations complémentaires
- souhaite recevoir *Les Racines du Futur* (au prix de 44 F franco de port) et joint un chèque de F.
- souhaite recevoir *La Politique du Vivant* (au prix de 55 F franco de port) et joint un chèque de F.
- souhaite recevoir le *Défi démographique* (au prix de 34 F franco de port) et joint un chèque de F.

A renvoyer au Club de l'Horloge,

24, rue de Monttessuy, 75007 Paris — Tél. 551-35-21



Achévé d'imprimer le 15 avril 1979
sur les presses de " Perspective "
17, rue des Bleuets à Viry-Châtillon

Dépôt légal : 2ème trimestre 1979

La France peut-elle encore survivre ?

Avec moins de deux enfants par famille, le renouvellement des générations n'est plus assuré. En cinq ans, il a manqué 400 000 naissances à notre pays ; il faut remonter à 1916 pour trouver un taux de fécondité inférieur à celui de 1978 : nous avons en temps de paix une natalité de temps de guerre. Les grands noms de la démographie, Pierre Chaunu, Alfred Sauvy et Gérard Calot sont unanimes : la crise actuelle est sans précédent dans l'Histoire de l'Europe, il faut pour la surmonter des mesures d'une ampleur exceptionnelle.

Au cours du colloque du 21 octobre 1978, le Club de l'Horloge a posé les questions fondamentales : faut-il instaurer un congé rémunéré pour les mères de famille ? Comment faciliter le libre choix entre travail professionnel et travail au foyer ? De quelle manière mieux faire bénéficier de la solidarité nationale les familles de trois enfants ? Où trouver l'argent pour mener une politique démographique active ? Le défi démographique y répond dans un dossier complet sur notre avenir.

Le défi démographique comprend les participations de MM. Pierre Chaunu, Professeur à la Sorbonne, Gérard Calot, Directeur de l'I.N.E.D., Alfred Sauvy, Professeur au Collège de France, Mme Annie Lesur, ancien ministre, M. Jacques Godfrain, Député de l'Aveyron, Mme Christiane Papon, Présidente de Femme-Avenir, MM. Jean-Yves Le Gallou, Secrétaire Général du Club de l'Horloge, Alain Madelin, Député de l'Ille-et-Vilaine, au premier colloque du Club de l'Horloge, tenu sous la présidence d'Yvan Blot, le 21 octobre 1978, au Palais des Congrès.

Le Club de l'Horloge est un club de réflexion politique. Il a déjà publié *Les Racines du Futur* (Masson) et *La Politique du Vivant* (Albin Michel)